



RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE 2009-2010

Le présent document est constitutif du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Des exemplaires du présent rapport financier annuel sont disponibles auprès d'InfoVista SA, 6 rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis et sur le site Internet d'InfoVista www.infovista.com, dans l'espace « Relations Investisseurs, Publications »

SOMMAIRE

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	5
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	7
PREMIÈRE PARTIE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
CHAPITRE 1 – L'ENTREPRISE	8
1.1 Contexte industriel.....	8
1.2 Produits et solutions.....	9
1.3 Nos concurrents	10
1.4 Stratégie d'entreprise.....	10
CHAPITRE 2 RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE, ET ANALYSES	11
2.1 Evolution des affaires.....	11
2.2 Opérations et événements importants	11
2.3 Organigramme des filiales et des participations au 30 juin 2010	12
2.4 Examen des comptes annuels d'InfoVista SA.....	13
2.5 Examen des comptes annuels des filiales.....	14
2.6 Examen des comptes consolidés	15
CHAPITRE 3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE	20
3.1 Capitaux propres.....	20
3.2 Situation d'endettement.....	20
3.3 Flux de trésorerie et liquidité de l'émetteur	20
CHAPITRE 4 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, DEPOT DE BREVETS.....	21
4.1 Recherche et développement	21
4.2 Dépôts de brevets.....	21
4.3 Qualification « Entreprise Innovante » au titre des FCPI.....	21
CHAPITRE 5 RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	22
5.1 Effectifs de la Société et du Groupe.....	22
5.2 Embauches et départs de collaborateurs de la Société et du Groupe.....	22
5.3 Charges de personnel et charges sociales	23
5.4 Egalité professionnelle hommes/femmes dans la Société.....	23
5.6 Relations professionnelles dans la Société.....	23
5.7 Temps de travail au sein de la Société	24
5.8 Plan d'intéressement et d'actionnariat salarié de la Société.....	24
5.9 Mandats, fonctions et rémunérations des dirigeants de la Société	24
CHAPITRE 6 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE.....	25
CHAPITRE 7 FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE	26
7.1 Risques liés à l'activité du Groupe.....	26
7.2 Risques financiers.....	29
CHAPITRE 8 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	30
8.1 Informations générales sur le capital social.....	30
8.2 Acquisition par la Société de ses propres actions	30
8.3 Déclaration de franchissement de seuils de participation	31

8.4	<i>Information sur l'actionnariat</i>	32
8.5	<i>Participation des salariés au capital</i>	33
8.6	<i>Information sur l'évolution du cours de l'action du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>	35
CHAPITRE 9 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE		36
9.1	<i>Structure du capital social de la Société et restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions</i>	36
9.2	<i>Accords entre actionnaires pouvant entraîner une restriction au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote</i>	36
9.3	<i>Liste des détenteurs de titres comportant des droits spéciaux</i>	36
9.4	<i>Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel</i>	36
9.5	<i>Accords relatifs à l'indemnisation des mandataires sociaux</i>	36
CHAPITRE 10 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR		38
ANNEXE 1 TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL		39
ANNEXE 2 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT VISEES A L'ARTICLE L441-6-1 DU CODE DE COMMERCE		40
DEUXIEME PARTIE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		41
CHAPITRE 1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE		42
1.1	<i>Composition du conseil d'administration</i>	42
1.2	<i>Nomination et remplacement des administrateurs</i>	44
1.3	<i>Rémunérations et avantages</i>	45
1.4	<i>Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration</i>	49
CHAPITRE 2 PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE		53
2.1	<i>Périmètre du contrôle interne</i>	53
2.2	<i>Définition des objectifs du contrôle interne</i>	53
2.3	<i>Organisation générale du Groupe en matière de contrôle interne</i>	53
2.4	<i>Diffusion en interne des informations pertinentes</i>	54
2.5	<i>Recensement, analyse et gestion des risques</i>	54
2.6	<i>Activités de contrôle interne</i>	55
2.7	<i>Activités de contrôle interne en matière financière et comptable</i>	56
2.8	<i>Surveillance du dispositif de contrôle interne</i>	59
2.9	<i>Perspectives</i>	59
CHAPITRE 3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE		61
TROISIEME PARTIE RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		62
QUATRIEME PARTIE ETATS FINANCIERS		68
CHAPITRE 1 COMPTES CONSOLIDES		68
CHAPITRE 2 COMPTES ANNUELS		103

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le Directeur Général

Philippe Ozanian

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young Audit Faubourg de l'Arche - Tour Ernst & Young 92037 Paris La Défense Cedex représenté par Pierre-Henri Pagnon	Grant Thornton 100 rue de Courcelles 75017 Paris représenté par Vincent Papazian
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de début du premier mandat

2004	2005
------	------

Durée et date d'expiration du mandat en cours

du 9 décembre 2004 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.	du 9 décembre 2005 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.
---	---

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Bruno Perrin 100 rue Raymond Losserand 75014 Paris	IGEC 3 rue Léon Jost 75017 Paris
---	--

Date de début du premier mandat

2004	2005
------	------

Durée et date d'expiration du mandat en cours

du 9 décembre 2004 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.	du 9 décembre 2005 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.
---	---

Informations mentionnées au e) du 2° de l'article 221-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés financiers.

<i>En milliers</i>	<u>Ernst & Young Audit et son réseau</u>			<u>Grant Thornton</u>		
	<u>2010</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Audit		<u>%</u>			<u>%</u>	
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés						
• Emetteur	€ 181	86%	€ 246	€ 46	100%	€ 77
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes						
• Emetteur	€ 29	14%	€ -	-	-	€ 2
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-total	210	100%	246	€ 46	100%	€ 79
Autres services						
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres						
Total	€ 210	100%	€ 246	€ 46	100%	€ 79

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données financières consolidées présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec le rapport du Conseil d'administration et les comptes consolidés du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières consolidées d'InfoVista S.A. et ses filiales (le « Groupe »), établies selon les normes comptables IFRS, pour chacun des exercices depuis l'exercice clos le 30 juin 2008.

<u>Montant en milliers sauf nombre d'actions et données par action</u>	Exercices clos le 30 juin		
	2010	2009	2008
Compte de résultat consolidé :			
Chiffre d'affaires			
Produits logiciels	€ 15 851	€ 20 614	€ 22 377
Services de maintenance	20 741	18 890	16 938
Services de conseil	6 408	5 680	5 599
Total	43 000	45 184	44 914
Coût des ventes			
Produits logiciels	1 284	1 058	1 025
Services	8 698	9 040	8 271
Total	9 982	10 098	9 296
Marge brute	33 018	35 086	35 618
Charges opérationnelles			
Frais marketing et commerciaux	15 063	15 560	17 495
Frais de recherche et développement	9 495	9 723	10 581
Frais généraux et administratifs	5 677	5 717	6 439
Amortissements d'actifs incorporels acquis	457	458	267
Charges de restructuration	-	1 534	-
Total	30 692	32 992	34 782
Résultat opérationnel	2 326	2 094	836
Produits financiers	223	666	712
Charges financières	(14)	(53)	(3 524)
Pertes nettes de change	(53)	(144)	(326)
Perte de valeur de l'investissement financier	-	-	(19)
Résultat financier	156	469	(2 887)
Résultat net avant impôts	2 482	2 563	(2 051)
(Charge) Produit d'impôt	(55)	(320)	710
Résultat net	€ 2 427	€ 2 243	€ (1 341)
Résultat net par action, de base et dilué	€ 0,14	€ 0,13	€ (0,07)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	16 943 648	17 679 138	18 602 081
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	17 101 580	17 706 846	18 602 081
	Au 30 juin		
	2010	2009	2008
Bilan consolidé résumé			
Total de l'actif non courant	€ 13 362	13 408	14 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie et actifs financiers courants	€ 25 753	28 644	17 751
Total de l'actif courant	€ 41 031	38 377	35 558
Total de l'actif	€ 54 393	51 785	49 855
Capitaux propres	€ 36 525	35 860	34 862
Passifs non courants	€ 532	543	693
Total des passifs courants	€ 17 336	15 382	14 300
Total du passif	€ 54 393	51 785	49 855

CHAPITRE 1 – L'ENTREPRISE

InfoVista SA, une entreprise française créée en 1995, conçoit, développe et commercialise des logiciels de gestion de performances orientés services. Les solutions d'InfoVista accélèrent le retour sur investissement des fournisseurs de services de télécommunication et des directions informatiques des grandes entreprises, en permettant d'assurer la performance des services IP (Internet Protocol).

1.1 Contexte industriel

Une migration toujours plus rapide vers le tout IP, la nécessité de communiquer à tout moment, n'importe où et par n'importe quels terminaux, et l'adoption soutenue du haut-débit par les utilisateurs finaux font converger sur un réseau unique des applications et des services autrefois distincts telles que la téléphonie, la vidéo et les données. Les fournisseurs de services de télécommunication issus de technologies et d'horizons différents (opérateurs traditionnels, cabloopérateurs ou encore opérateurs mobiles) s'orientent désormais vers des offres complètes de services IP et leur stratégie de conquête de parts de marché les met en concurrence. Les offres de mobilité, grand public ou orientées entreprise sont par ailleurs particulièrement consommatrices en bande passante et sensibles aux performances des infrastructures de communication. Pour conserver leur base installée et attirer, satisfaire puis fidéliser de nouveaux clients, les fournisseurs de services de télécommunication doivent répondre à des besoins toujours plus importants en bande passante, tout en garantissant la qualité de leurs services de bout en bout.

Parallèlement, de nouveaux services IP, à l'instar de la téléphonie sur IP, deviennent critiques à l'activité commerciale et la productivité des entreprises. Un dysfonctionnement des systèmes d'achat en ligne, de transaction bancaire ou de gestion de stocks peut lourdement peser sur le chiffre d'affaires, à hauteur de plusieurs millions. Au-delà de ces coûts directs, des coûts indirects sont également à prendre en compte lorsque les applications de partage de données ou de communication unifiée et l'accès aux services ne permettent pas d'assurer la productivité attendue des collaborateurs. Les directions informatiques ont pour mission essentielle de disposer d'une visibilité précise et en temps réel des performances de leurs services métiers, pour identifier les goulots d'étranglement potentiels sur leur propre infrastructure, valider le respect des contrats de niveaux de services (« SLA ») par leurs fournisseurs de services de télécommunication et évaluer les avantages et l'impact d'une amélioration de service.

Les infrastructures de communication (réseaux, serveurs et centres d'hébergement des données) qui supportent les nouveaux services IP deviennent de plus en plus complexes. De nouveaux concepts, tels que le « *cloud computing* », émergent régulièrement. Ils s'appuient souvent sur des technologies novatrices et complexes, comme la virtualisation ou l'automatisation des services à la demande. Assurer la fourniture de services et d'applications de qualité dans cet environnement requiert d'une part une vision centralisée d'éléments multiples (serveurs, réseaux, applications, et outils de sécurité), et d'autre part un filtrage automatique et prédictif des informations nécessaires pour traiter les problèmes avant la survenance de dysfonctionnements impactant l'utilisateur. Pour évoluer avec succès du statut de fournisseur d'infrastructure à celui des fournisseurs de services de télécommunication, les opérateurs et les directions informatiques d'entreprise doivent disposer d'une solution qui leur donne accès à toutes les données de performance des équipements réseau de façon à optimiser la qualité du service client.

Si les fournisseurs de services de télécommunication et les entreprises sont tenus de fournir des services de qualité, il reste que leur rentabilité est leur principal objectif. Ainsi, plutôt que de renforcer de manière coûteuse les ressources informatiques, il leur faut opter pour des solutions qui favoriseront une meilleure utilisation des ressources existantes. De plus, en anticipant les tendances de croissance des capacités de leur réseau, les fournisseurs de services de télécommunication et les directions informatiques peuvent prévoir précisément leurs

besoins de mise à jour, de restructuration ou d'extension de leur réseau. Leurs investissements sont ainsi pleinement justifiés et mieux planifiés.

1.2 Produits et solutions

InfoVista a conçu une plateforme technologique totalement novatrice : VistaFoundation® Kit. Ce cœur logiciel bénéficie d'une architecture temps-réel et flexible qui, automatiquement, découvre les ressources de l'infrastructure, collecte, analyse et consolide les données et produit des tableaux de bord. VistaFoundation® Kit permet d'exploiter les ressources d'infrastructure en recueillant des dizaines de milliers de statistiques à partir des équipements informatiques (réseau, serveurs, etc.). VistaFoundation Kit traite cette information pour calculer les indicateurs clés et pertinents de performance sur le périmètre total de l'infrastructure. Cette information est restituée via un portail d'information intuitif, dynamique et interactif. Les rapports et tableaux de bord sont structurés et présentés selon les besoins fonctionnels spécifiques et le profil de chaque client. VistaFoundation Kit a été spécifiquement conçu pour s'adapter rapidement aux nouvelles technologies des modules VistaInsight®.

La solution VistaInsight® for Networks, véritable référence sur son marché, permet aux fournisseurs de services de télécommunication et aux entreprises d'atteindre ou de dépasser leurs objectifs de qualité de service pour les réseaux, technologies et services de communication d'aujourd'hui. La solution gère, recueille et définit des rapports sur les performances de toute l'infrastructure (routeurs, commutateurs, pare-feux...). Nos clients utilisent les données recueillies pour identifier les dysfonctionnements en amont, les résoudre proactivement, et ainsi pérenniser la satisfaction des utilisateurs tout en maîtrisant les délais et coûts de restauration. Les clients surveillent également les contrats de niveau de service, évaluent les capacités de l'infrastructure compte tenu des besoins prévisionnels, et justifient leurs besoins en équipements supplémentaires. VistaInsight for Networks se déploie en tant que solution autonome ou associée à d'autres modules et produits. Dans ce cas, elle constitue une solution transversale à l'image d'InfoVista Mobile Knowledge Pack, la solution InfoVista dédiée aux opérateurs mobiles. VistaInsight for Networks accueille également le module InfoVista Broadband Knowledge Pack qui lui confère des fonctionnalités de gestion de service pour les réseaux à haut-débit des câblo-opérateurs.

En novembre 2007, l'acquisition de la société Accellent nous a permis de renforcer notre gamme de produits et d'enrichir notre technologie. Accellent a développé les solutions 5View™ qui fournissent des données de performance applicative et assurent le suivi du trafic. Leurs sondes surveillent le trafic de manière transparente et captent des données relatives aux applications et aux services (données, VoIP et IPTV) grâce à une inspection détaillée et en temps réel des paquets en transit. La gamme 5View mesure de manière précise la qualité des services et des applications, en collectant des données liées à la qualité de l'expérience utilisateur.

A la suite de l'acquisition d'Accellent, InfoVista a mis sur le marché en avril 2009 une importante innovation, InfoVista 5View™ Service Data Manager (SDM), qui a été conçu pour permettre l'intégration des équipements 5View dans les solutions VistaInsight® afin d'offrir une vision unifiée des performances des infrastructures de réseau et des flux applicatifs qui y transitent. InfoVista est ainsi le premier éditeur à fournir une plateforme unifiée et intégrée, dédiée au suivi des applications, des services et des infrastructures réseau. En associant Service Data Manager et VistaInsight® for Networks, nos clients visualisent parfaitement les relations entre la qualité de l'expérience utilisateur et les performances de l'infrastructure. Ils naviguent entre les performances des applications et celle du réseau et identifient rapidement les problématiques de performance applicative.

Avec le lancement en décembre 2009 de Vista360, une application web 2.0, InfoVista a réalisé une innovation importante. Vista360 offre en effet la possibilité de créer et personnaliser ses propres tableaux de bords et de choisir des vues adaptées à sa fonction au sein de l'entreprise, sans devoir solliciter les experts ou administrateurs de la solution. Par l'autonomie offerte aux clients des services IT et par la précision des données à leur disposition, Vista360 permet aux fournisseurs de ces services d'accélérer le diagnostic et la résolution des problèmes, et ainsi de renforcer la satisfaction de leurs clients dans un coût total de propriété maîtrisé. Particulièrement bien accueillie par les clients d'InfoVista, Vista360 a d'ores et déjà été vendue à plusieurs fois. « *Network Products Guide* », la publication de référence en matière de conseils et d'études technologiques, a récompensé Vista360 dans les catégories "Meilleur outil Web 2.0" et "Meilleure solution de gestion des réseaux" de ses « *Best Products and Services Awards* » pour 2010.

1.3 Nos concurrents

Les principaux concurrents directs d'InfoVista sont les éditeurs de logiciels similaires, tels que IBM (acquisition de l'outil Netcool/Proviso de Micromuse), Computer Associates (acquisition de l'outil eHealth de Concord Communication et de NetQoS), Hewlett Packard (outil OpenView Performance Insight, ex-Trinagy Trend), NetScout et d'autres outils proposés par des éditeurs de plus petite taille. Parmi les autres offres concurrentes, actuelles ou potentielles, citons en particulier :

- les éditeurs de logiciels de gestion de niveaux de services (SLM — Service Level Management), présents sur des segments de marché adjacents (gestion d'événements, gestion des règles) ;
- les intégrateurs systèmes positionnés sur le conseil en développement d'applications propriétaires et personnalisées ;
- des outils open source, disponibles à moindre coût, et qui sont ensuite développés et personnalisés aux besoins du client ;
- les outils de gestion développés en interne, conçus pour les besoins et les processus spécifiques d'une infrastructure et des services de l'entreprise utilisatrice.

1.4 Stratégie d'entreprise

InfoVista a pour ambition de devenir le premier éditeur de solutions assurant la performance des applications et services IP. Cette vision s'adosse au dynamisme du marché des services administrés et à l'évolution du marché des opérateurs mobiles et haut-débit. La stratégie d'InfoVista pour concrétiser cette vision repose sur un levier commercial et sur un levier technologique.

La stratégie d'alliance ou de rachat d'InfoVista a pour objectifs de développer son savoir-faire, de s'adapter aux mutations du marché et aux nouvelles demandes des clients, et de pénétrer sur de nouveaux marchés. InfoVista est un partenaire historique des principaux équipementiers réseau. Nombre d'entre eux ont développé une stratégie d'externalisation portant sur la conception, la planification et l'administration des réseaux des fournisseurs de services de télécommunication, et InfoVista continue à être une composante importante de ces stratégies. Cette approche, à elle seule, permettra à InfoVista de pénétrer sur de nouveaux marchés mondiaux dans les années à venir.

La stratégie technologique d'InfoVista adresse trois enjeux majeurs: accroître le nombre de services couverts par ses solutions, anticiper et supporter les grandes mutations technologiques qui affectent ses clients, et enfin, se différencier par une toujours plus grande efficacité de ses produits. Les clients opérateurs d'InfoVista se transforment radicalement en évoluant de fournisseurs de service de transport en fournisseurs de service IT complets et clefs en main (IaaS et SaaS). Les produits d'InfoVista introduisent donc de nouveaux modules métiers permettant à ses clients d'assurer la performance de ses nouveaux services avec une garantie de qualité optimum pour un coût opérationnel minimum. Cette évolution des services s'appuie sur de nouvelles technologies telles que la virtualisation, ou l'optimisation des réseaux WAN. La plateforme logicielle évolue pour d'une part couvrir ces évolutions techniques et d'autre part fournir un niveau plus fin de compréhension de la qualité des applications délivrées (fixes et mobiles) aux clients finaux. Enfin, dans un souci constant de recherche d'efficacité, InfoVista innove en permanence sur la pertinence de ses fonctions d'analyse, la simplicité de mise en œuvre de ses produits, ainsi que sur leur capacité à suivre l'augmentation incessante de la taille et de la complexité des infrastructures de services gérées tout en optimisant les coûts de mise en œuvre.

CHAPITRE 2 RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE, ET ANALYSES

2.1 Evolution des affaires

Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe enregistre une croissance normalisée de son chiffre d'affaires (c'est-à-dire en excluant le chiffre d'affaires réalisé avec Microsoft au cours de l'exercice précédent) de 5 %, à 43 millions d'euros, et une marge nette de 6 %, en ligne avec les objectifs fixés pour l'exercice.

Chiffre d'affaires par région

<i>En milliers</i>	Exercice clos le 30 juin				
	2010	2009	% de changement	2009 Normalisé	% de changement
EMEA	€ 24 219	€ 24 027	1 %	€ 24 027	1 %
Amériques	12 427	16 164	-23 %	11 973	4 %
Asie-Pacifique	6 354	4 993	27 %	4 993	27 %
Total	€ 43 000	€ 45 184	-5 %	€ 40 993	5 %

Dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique), alors que les marchés européens matures sont restés difficiles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, les marchés émergents ont été un puissant relais de croissance en générant environ la moitié des ventes de produits logiciels.

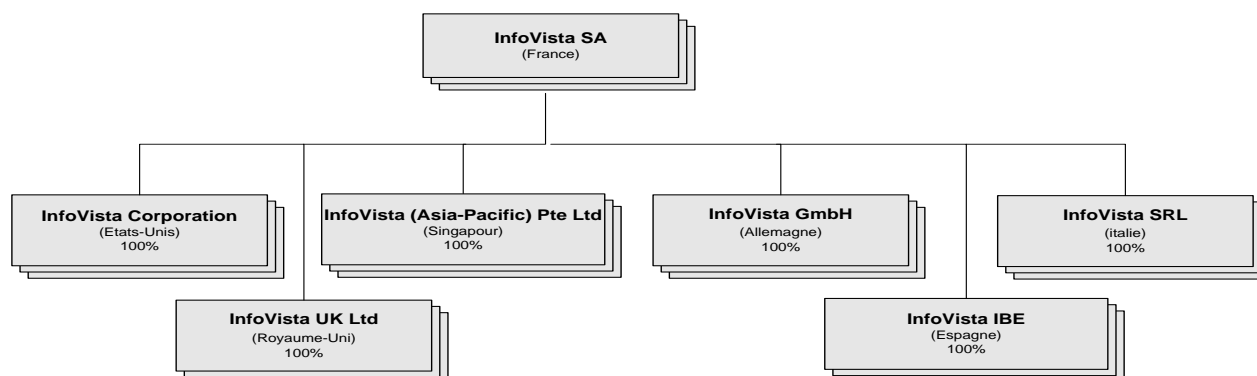
Comme sur les autres marchés matures, l'environnement sous-jacent est resté difficile en Amérique du Nord au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. Les produits récemment mis sur le marché ont toutefois été bien accueillis et ont permis de décrocher plusieurs contrats importants, tandis que le partenariat avec Cisco a engendré de nouvelles opportunités commerciales.

La région Asie-Pacifique a réalisé de très bonnes performances au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 avec quatre trimestres consécutifs de croissance à deux chiffres.

2.2. Opérations et événements importants

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de la période de souscription, l'équipe de direction d'InfoVista, composée de sept dirigeants exécutifs et Vice Présidents, a investi au total 412 321 euros dans l'achat de 1 178 060 bons de souscription de la Société. Philippe Ozanian, Directeur Général, a personnellement investi 239 640 euros dans l'achat de 684 685 bons de souscription. L'émission de l'ensemble des bons de souscription représentait au 15 décembre 2009 environ 6,5% des 18 009 904 actions en circulation de la Société. D'une durée totale de trois ans, ces bons ne seront exerçables qu'après une période de deux ans. L'investissement réalisé dans ces bons ne deviendra rentable qu'à la condition que le cours de l'action InfoVista dépasse 3,86 euros (prix de souscription : 0,35 euro + prix d'exercice : 3,51 euros), soit un cours supérieur de 25% à celui du 16 décembre 2009. L'équipe de direction d'InfoVista démontre ainsi sa confiance dans sa capacité à faire progresser sensiblement la valeur de leur entreprise. Un rapport du Conseil d'administration et un rapport des Commissaires aux Comptes sur les caractéristiques définitives et l'impact de l'opération sont mis à la disposition des actionnaires au siège social d'InfoVista. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent en faire la demande.

2.3 Organigramme des filiales et des participations au 30 juin 2010



Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, la Société n'a réalisé aucune prise de contrôle ou de participation dans des sociétés françaises ou étrangères.

Conformément à l'article L.225-100-2 du Code de commerce, sont ci-dessous exposés les résultats financiers de la Société et de ses filiales au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation détaillée du chiffre d'affaires pour chacune des sociétés du Groupe (hors transactions intragroupe) :

(en milliers)	Exercice clos le 30 juin	
	2010	2009
InfoVista CORPORATION	€ 12	€ 16
	426	164
InfoVista PTE LTD	6 354	4 993
InfoVista SA	8 399	8 828
InfoVista GMBH	3 741	4 608
InfoVista SRL	684	835
InfoVista UK	9 047	6 991
InfoVista IBE	2 349	2 765
Total	€ 43 000	€ 45 184

Le tableau ci-dessous présente le résultat opérationnel dégagé par chacune des sociétés du Groupe (hors transactions intragroupe) :

(en milliers)	Exercice clos le 30 juin	
	2010	2009
InfoVista CORPORATION	€ 3 674	€ 6 946
InfoVista PTE LTD	2 665	2 442
InfoVista SA	(15 481)	(17 697)
InfoVista GMBH	2 770	3 337
InfoVista SRL	662	653
InfoVista UK	6 217	4 650
InfoVista IBE	1 817	1 763
Total	€ 3 909	€ 2 094

Le résultat d'exploitation négatif (hors transactions intragroupe) constaté pour InfoVista SA au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, s'explique par l'inégale répartition des charges entre les sociétés du Groupe. La maison mère supporte l'essentiel des charges externes et charges de personnel du Groupe liées à la recherche et au développement. Les filiales du Groupe ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Celles-ci ont toutes pour activité la distribution et la concession de produits logiciels et la fourniture de services de maintenance et de services de conseil.

2.4 Examen des comptes annuels d'InfoVista SA

Les commentaires ci-après ont été rédigés sur la base des comptes sociaux d'InfoVista S.A (la « Société ») pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Ils sont conformes aux dispositions légales et aux principes et normes comptables en vigueur en France (PCG 1999). Ils doivent être lus en parallèle avec les comptes sociaux.

2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société se répartit comme suit :

<i>(En milliers)</i>	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
Produits logiciels	€ 1 914	€ 1 680
Marchandises	2 073	3 006
Services de maintenance	3 767	3 526
Services de conseil	725	876
Royalties de distribution	16 861	18 984
Total	€ 25 340	€ 28 072
Dont avec les entreprises liées	€ 16 861	€ 19 145

La Société génère la majeure partie de son chiffre d'affaires via ses filiales. Dans le cadre de contrats de distribution en place entre la Société et ses filiales, la Société facture à ces dernières des royalties de distribution. Ces royalties sont calculées de façon à garantir un niveau de marge opérationnelle aux filiales.

La Société entend continuer son activité présente au cours de l'exercice 2010-2011.

2.4.2 Résultats de la Société

2.4.2.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se traduit respectivement par un gain net de 0,5 million d'euros et 0,3 million d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2010 et le 30 juin 2009.

2.4.2.2 Résultat financier

Le résultat financier s'est élevé à un gain net de 1 millier d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 et 3,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009. La baisse du résultat financier s'explique principalement par :

- une augmentation de 1,8 million d'euros des charges financières constatées au titre des provisions pour dépréciation des créances intra-groupes, en raison notamment de variations de taux de change;
- la constatation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 d'une reprise de provision de 1,4 million d'euros sur les actions propres de la Société.

2.4.2.3 Résultat exceptionnel

Au titre du résultat exceptionnel, la Société a constaté une perte respectivement de 53 milliers d'euros et 331 milliers d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2010 et 30 juin 2009.

La diminution de la perte exceptionnelle de la Société s'explique principalement par la constatation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 d'un produit de 253 milliers d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société.

2.4.2.4 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Les résultats dégagés par la Société au cours des cinq derniers exercices sont rappelés ci-après p. 126.

2.4.2.5 Impôt sur les sociétés et dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

La Société a respectivement constaté un bénéfice d'impôt pour 1 117 milliers d'euros et 1 589 milliers d'euros relatif au crédit d'impôt recherche pour les exercices clos respectivement les 30 juin 2010 et 2009.

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables s'élève à 67 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 75 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.4.2.6 Résultat net

La Société a enregistré respectivement un profit net comptable de 1,5 million d'euros et 5,0 millions d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009.

2.4.2.7 Dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.5 Examen des comptes annuels des filiales

Conformément à l'article L.225-100-2 et R.225-102 du Code de commerce, sont ci-dessous présentés les comptes annuels des sociétés du Groupe.

2.5.1 Comptes annuels d'InfoVista UK Ltd

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 et 7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 soit une progression de 28%. Le chiffre d'affaires des produits logiciels s'est élevé à 4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 et 2,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 soit une progression de 48%. Le chiffre d'affaires des services de maintenance et des services de conseil s'est élevé à 5 millions d'euros au 30 juin 2010 et 4,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 soit une progression de 16%. Cette progression du chiffre d'affaires émane principalement des pays émergents.

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.5.2 Comptes annuels d'InfoVista GmbH

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le chiffre d'affaires total s'est élevé respectivement à 3,9 millions d'euros et 4,6 millions d'euros, soit une diminution de 15 %. Le chiffre d'affaires des produits logiciels a diminué de 30%, passant de 2,0 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009 à 1,4 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2010. Dans le même temps le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a diminué de 4 % passant de 2,6 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009 à 2,5 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2010.

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.5.3 Comptes annuels d'InfoVista IBE

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 2,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 2,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit une diminution de 14%. Le chiffre d'affaires des produits logiciels a diminué de 86% entre les exercices 2009 et 2010 passant de 1,1 million d'euros à 0,1 millions d'euros. L'exercice clos le 30 juin 2010 fut pour InfoVista IBE une année de transition pendant laquelle les efforts ont été concentrés sur la réorganisation de son équipe commerciale, tandis que les conditions de marchés demeuraient difficiles. Le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a augmenté de 32%, passant de 1,7 million d'euros sur l'exercice fiscal 2009 à 2,2 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2010. Cette augmentation s'explique principalement par des contrats de maintenance renouvelés sur l'exercice clos le 30 juin 2010 couvrant des périodes antérieures.

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.5.4 Comptes annuels d'InfoVista SRL

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le chiffre d'affaires total s'est élevé respectivement à 0,7 million d'euros et 0,8 million d'euros, soit une diminution de 13 %. Le chiffre d'affaires des produits logiciels a diminué entre les exercices 2009 et 2010 passant de 0,2 million d'euros à 0,01 million d'euros. Le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a augmenté de 17%, passant de 0,7 million d'euros sur l'exercice 2009 à 0,7 million d'euros sur l'exercice 2010.

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.5.5 Comptes annuels d'InfoVista (Asia-Pacific) Pte Ltd

Le chiffre d'affaires total a augmenté de 28% entre les exercices clos au 30 juin 2009 et 2010 en passant de 5 millions d'euros à 6,4 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des produits logiciels a augmenté de 5% (de 2 millions d'euros sur l'exercice 2009 à 2,1 millions d'euros sur l'exercice 2010). Le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a augmenté de 40% avec 4,2 millions d'euros sur l'exercice 2010 contre 3 millions d'euros sur l'exercice 2009. L'augmentation significative du chiffre d'affaires d'InfoVista (Asia-Pacific) Pte Ltd s'explique par d'importants succès commerciaux remportés en Australie.

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.5.6 Comptes annuels d'InfoVista Corporation

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 16,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit une diminution de 23%. Le chiffre d'affaires des produits logiciels a diminué de 48% (de 7,9 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009 à 4,1 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2010). Le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a augmenté de 2%, passant de 8,2 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2009 à 8,4 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le contrat de ventes de licences perpétuelles d'utilisation de logiciels d'un montant de 15 millions de dollars américains conclu avec Microsoft Corporation a pris fin en mai 2009. Aucun revenu lié à ce contrat n'a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.6 Examen des comptes consolidés

Les commentaires ci-après ont été rédigés sur la base des comptes du Groupe établis en application du règlement européen n° 1606/2002 selon les normes comptables internationales en vigueur édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les International Financial Reporting Standards (IFRS), les

International Accounting Standards (IAS), ainsi que leurs interprétations et doivent être lues en parallèle avec les comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

2.6.1 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur les produits logiciels, ainsi que des revenus provenant des services de maintenance et des services de conseil. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les produits logiciels représentaient respectivement 37% et 46% du chiffre d'affaires total.

Le Groupe cible en particulier les fournisseurs de services de télécommunication (opérateurs de téléphonie fixe et mobile, fournisseurs d'accès à Internet, fournisseurs de services administrés) mais s'adresse aussi aux directions informatiques des grandes entreprises. Les fournisseurs de services de télécommunication représentaient respectivement 75% et 67% du chiffre d'affaires total des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Le chiffre d'affaires est généré par la force de vente directe, mais également par le réseau de vente indirecte constitué de revendeurs, qui vendent à leur tour à leurs clients les produits du Groupe en conjonction avec leurs produits ou services. En outre, une partie des ventes directes du Groupe est liée à des apporteurs d'affaires rémunérés pour leur assistance dans le processus de vente. Enfin, le Groupe génère du chiffre d'affaires par la vente de produits logiciels dans le cadre de contrat OEM (Original Equipment Manufacturer) qui intègrent les logiciels du Groupe dans des produits tiers.

Le tableau suivant représente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé par canal de distribution :

	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
	Montants en pourcentages	
Ventes directes	57,9	66,2
Revendeurs	34,4	30,2
Apporteurs d'affaires	3,9	0,2
OEM	3,8	3,4
Total	100	100

Le tableau suivant représente la répartition géographique du chiffre d'affaires total reconnu des ventes facturées par zone géographique :

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
EMEA	€ 24 219	€ 24 043
Amériques	12 427	16 148
Asie Pacifique	6 354	4 993
Chiffre d'affaires total	€ 43 000	€ 45 184

Le chiffre d'affaires total EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) a progressé de 1% de l'année fiscale 2009 à 2010. Sur cette région, en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires réalisé sur les marchés européens traditionnels, le chiffre d'affaires global a tiré profit de l'élan positif enregistré sur les marchés émergents. Le chiffre d'affaires Amériques a diminué de 23% de l'année fiscale 2009 à 2010. Le chiffre d'affaires normalisé (c'est-à-dire en excluant le chiffre d'affaires réalisé avec Microsoft au cours de l'exercice précédent) de la région Amériques a progressé de 4%. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe avait réalisé 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre du contrat de licences passé avec Microsoft. Cet accord a pris fin sur l'exercice 2009. Les activités de la région Asie Pacifique ont progressé de 27% au cours de l'exercice fiscal 2010 affichant un chiffre d'affaires de 6,3 millions d'euros.

2.6.1.1 Ventes de produits logiciels

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Ventes de produits logiciels	15 852	37%	20 614	46%

La baisse de 23% des ventes de produits logiciels de l'année fiscale 2010 par rapport à l'année fiscale 2009 est principalement liée à la fin du contrat Microsoft (4,2 millions d'euros). Sur une base normalisée (c'est-à-dire en excluant le chiffre d'affaires réalisé avec Microsoft au cours de l'exercice précédent), les ventes de produits logiciels auraient baissé de 3%.

2.6.1.2 Vente de services de maintenance et de services de conseil

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Services de maintenance	20 741	48%	18 890	41%
Services de conseil	6 408	15%	5 680	13%
Total	27 149	63%	24 570	54%

Le chiffre d'affaires afférent aux ventes de services de maintenance et de services de conseil a progressé de 10% entre l'année fiscale 2009 et l'année fiscale 2010, soit une hausse de 2,6 millions d'euros. Ce dynamisme provient principalement de la progression du segment de la maintenance à hauteur de 10% pour 1,9 million d'euros. En termes géographiques, l'activité des services de maintenance et des services de conseil doit sa croissance entre l'exercice clos les 30 juin 2009 et 2010 aux régions EMEA et Asie Pacifique pour 13% chacune.

2.6.2 Coût des ventes

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Coût des ventes de produits logiciels	1 284	3%	1 058	2%
Coût des ventes des services	8 698	20%	9 056	19%
Total coût des ventes	9 982	23%	10 114	21%

La hausse s'explique principalement par l'augmentation des ventes de produits 5View, dont la marge est inférieure à celle réalisée sur la vente des autres produits d'InfoVista.

La diminution du coût des ventes des services durant l'exercice clos le 30 juin 2010 par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2009 est principalement due à une diminution des charges de personnel de 0,3 million d'euros suite à une diminution des effectifs sur les régions EMEA et Amériques.

2.6.3 Frais opérationnels

2.6.3.1 Frais commerciaux et marketing

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Frais marketing et commerciaux	15 064	35%	15 561	34%

Les frais marketings et commerciaux diminuent de 3% entre les exercices fiscaux 2010 et 2009. Cette baisse de 0,5 million d'euros est due d'une part à une baisse des coûts de personnel pour 0,2 million d'euros (diminution des effectifs moyens de 74 à 70) et d'autres par à diverses autres économies.

Le Groupe employait respectivement 70 et 67 salariés dans les services ventes et marketing aux 30 juin 2010 et 2009.

2.6.3.2 Frais de recherche et de développement

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Frais de recherche et développement	9 495	22%	9 723	22%

La diminution des frais de recherche et développement de 2% entre les exercices clos le 30 juin 2009 et 2010 est due principalement à une baisse des charges de personnel de 0,8 million d'euros constatée suite à des économies réalisées notamment sur les coûts de personnels (diminution des effectifs moyens de 84 à 75) et les loyers au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. Par ailleurs, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été reclassée en impôts pour 0,1 million d'euros, diminuant d'autant les frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. Les charges de sous-traitance ont en revanche significativement augmentées de 0,3 million d'euros tandis que les produits constatés au titre du crédit d'impôt recherche ont diminué de 0,4 million d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le Groupe employait respectivement 77 et 73 salariés dans le service recherche et développement aux 30 juin 2010 et 2009.

2.6.3.3 Frais généraux et administratifs

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Frais généraux et administratifs	5 677	13%	5 717	13%

La diminution des frais généraux et administratifs de 1% entre les exercices fiscaux 2009 et 2010 est due principalement à une diminution des charges de personnel ainsi qu'à d'autres initiatives de réduction des coûts.

Le Groupe employait respectivement 30 et 31 salariés dans les services généraux et administratifs aux 30 juin 2010 et 2009.

2.6.4 Amortissements d'actifs incorporels acquis

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Amortissements d'actifs incorporels acquis	458	1%	458	1%

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les amortissements d'actifs incorporels acquis sont liés à l'acquisition d'Accellent. L'allocation des coûts d'acquisition résulte de l'identification de la valeur de la technologie et de la valeur des contrats de maintenance.

2.6.5 Coûts de restructuration

<i>En milliers</i>	Exercices clos le 30 juin			
	2010		2009	
	€	% du chiffre d'affaires total	€	% du chiffre d'affaires total
Coûts de restructuration	-	- %	1 534	3%

Le Groupe avait annoncé en janvier 2009 un plan de restructuration qui s'est traduit par la suppression de 30 postes (dont les deux tiers en France et un tiers réparti entre les autres régions). Ces suppressions d'emplois concernaient 12 % des effectifs du Groupe. Aucun plan de ce type n'a été entrepris sur l'exercice 2010.

2.6.6 Charge d'impôts

Au 30 juin 2010, l'impôt courant est principalement constitué de l'impôt sur les bénéfices dû en Australie (173 milliers d'euros), de la retenue à la source payée à Singapour et en Allemagne (150 milliers d'euros), ainsi que 150 milliers d'euros correspondant au montant de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France (la CVAE, composante de la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010, est considérée comme un impôt sur le résultat dans les comptes consolidés).

L'impôt différé est composé d'un produit net d'impôt différé de 57 milliers d'euros au titre de l'Australie et de 386 milliers d'euros au titre de la France.

CHAPITRE 3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

3.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2010, les capitaux propres s'élevaient à 36,5 millions d'euros dont 9,7 millions d'euros pour le capital, 80,1 millions d'euros pour les primes liées au capital, (4,2 millions) d'euros pour les actions propres, (1,2 million) d'euros pour les réserves de conversion et (48 millions) d'euros pour les réserves consolidées. Les capitaux propres pour l'exercice clos le 30 juin 2009 s'établissaient à 35,9 millions d'euros.

3.2 Situation d'endettement

Aux 30 juin 2010 et 2009, le Groupe n'a aucune dette financière.

3.3 Flux de trésorerie et liquidité de l'émetteur

3.3.1 Liquidité

Aux 30 juin 2010 et 2009, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants du Groupe s'élèvent respectivement à 25,8 millions d'euros et 28,6 millions d'euros. La diminution de 2,8 millions d'euros sur un an s'explique principalement par le programme de rachat d'actions du Groupe effectué au cours de l'exercice. Au 30 juin 2010, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers sont libellés principalement en euros, en dollars des Etats-Unis, et en dollars de Singapour pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 22,5 millions d'euros, 1,5 million d'euros, et 1,8 million d'euros.

Le Groupe a, dans le passé, financé ses activités principalement par des augmentations de capital. Le 7 juillet 2000, le Groupe a réalisé son introduction en bourse sur le Nouveau Marché par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix d'introduction de 12,8 euros. Après déduction des frais liés à l'introduction en bourse (environ 8,2 millions d'euros), la somme nette perçue au titre de l'introduction en bourse, s'est élevée à environ 68,7 millions d'euros. Aux 30 juin 2010 et 2009, le besoin en fonds de roulement (actif circulant - passif circulant) s'élevait respectivement à 23,7 millions d'euros et 23,0 millions d'euros.

3.3.2 Flux de trésorerie

Sur l'exercice clos au 30 juin 2010, la trésorerie consommée par les activités opérationnelles s'est élevée à 42 millions d'euros alors que ces dernières ont généré 8,6 millions d'euros sur l'exercice clos au 30 juin 2009. Cette variation s'explique par une augmentation du besoin en fonds de roulement lié principalement à la hausse des créances clients. Ces activités opérationnelles ne prennent pas en compte l'achat de placements financiers pour 11,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et la vente de placements financiers pour 4,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

La trésorerie consommée par les opérations d'investissement s'est élevée à 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros respectivement pour les exercices clos le 30 juin 2010 et 2009. Sur ces deux exercices, les activités d'investissement correspondent principalement aux achats de matériels informatique et à l'équipement des bureaux du Groupe.

La trésorerie consommée par les opérations de financement a été respectivement de 2,5 millions d'euros et 1,7 million d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2010 et 2009. La trésorerie consommée par les opérations de financement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 correspond principalement à des achats d'actions propres.

CHAPITRE 4 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, DEPOT DE BREVETS

4.1 Recherche et développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

Les frais de recherche et développement du Groupe sont indiqués ci-dessus au paragraphe 2.6.3.2 du présent rapport de gestion. Les effectifs du Groupe affectés aux activités de recherche et de développement sont indiqués ci-après au paragraphe 5.1 du présent rapport de gestion. Le Groupe a deux centres de recherche en France, l'un dans son siège mondial en région Parisienne et l'autre près de Tours. Le Groupe a également recours à des sous-traitants comme précisé ci-après au paragraphe 5.9 du présent rapport de gestion.

4.2 Dépôts de brevets

Le Groupe a pour politique de déposer systématiquement toutes ses inventions brevetables, qui sont identifiées par un Comité d'Innovation, composé de juristes et d'ingénieurs. Au 30 juin 2010, le Groupe a répertorié le nombre de demandes de brevet en cours d'examen et de brevets acceptés comme suit :

	Au 30 juin 2010		Au 30 juin 2009	
	Demandes en cours d'examen	Dépôts acceptés	Demandes en cours d'examen	Dépôts acceptés
Brevets France	5	6	4	6
Extension en Europe	5	3	1	2
Extension aux USA	5	3	-	3
Extension en Inde	5	-	-	-
Patent Cooperation Treaty (PCT)¹	5	-	5	-

¹ Le Groupe a recours à la procédure de « demande internationale de brevet » prévue par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui permet de demander la protection d'un brevet simultanément dans plusieurs pays. La demande est d'abord examinée par l'Organisation Internationale de la Propriété Intellectuelle puis par chacun des pays concernés par la demande.

4.3 Qualification « Entreprise Innovante » au titre des FCPI

La Société a obtenu le 30 juillet 2010 le renouvellement de sa qualification d'Entreprise Innovante auprès d'OSEO ANVAR, ce qui lui permet de maintenir son capital ouvert aux Fonds Commun de Placements dans l'Innovation (FCPI) et de bénéficier des marchés publics de haute technologie.

Les FCPI, Fonds Communs de Placement dans l'Innovation ont l'obligation d'investir au moins 60% de leur actif dans des PME qui satisfont à des critères d'éligibilité et sont innovantes

L'article 26 de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) encourage les acheteurs publics à réserver aux PME innovantes 15% du montant de leurs marchés de haute technologie, de R&D et d'études technologiques.

CHAPITRE 5 RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

5.1 Effectifs de la Société et du Groupe

Répartition des effectifs par filiales :

	Au 30 juin	
	2010	2009
InfoVista SA (France)	147	145
InfoVista UK (Angleterre)	11	10
InfoVista GmbH (Allemagne)	6	7
InfoVista IBE (Espagne)	3	3
InfoVista SRL (Italie)	-	
InfoVista Corporation (USA)	47	51
InfoVista Asie Pacific (Singapour et Australie)	17	13
Total	231	229

Répartition des effectifs par secteur d'activité :

	Groupe		Société	
	Au 30 juin		Au 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Vente et marketing	70	67	27	24
Services clients	54	58	23	27
Recherche et développement	77	73	71	68
Services administratifs	30	31	26	26
Total	231	229	147	145

Les salariés des autres sociétés du Groupe sont principalement affectés au sein des départements vente et services clients.

Répartition des effectifs de la Société par type de contrat et catégorie socioprofessionnelle :

	Au 30 juin			Au 30 juin	
	2010	2009		2010	2009
Contrats à durée indéterminée (CDI) *	144	138	Employés	13	12
Contrats à durée déterminée (CDD) *	1	3	Cadres	134	133
Contrats en alternance *	2	4			
Total	147	145	Total	147	145

* Les

contrats de travail de la Société sont soumis à la convention collective SYNTEC

Les effectifs de la Société ne prennent pas en compte les intérimaires. Au cours des exercices clos le 30 juin 2010 et 2009, la Société a utilisé les services de respectivement aucun et 2 intérimaires.

5.2 Embauches et départs de collaborateurs de la Société et du Groupe

	Groupe		Société	
	Exercice clos le 30 juin		Exercice clos le 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Embauche	32	31	18	11
Départ (dont licenciements et dont un décès)	30	59	16	29

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le taux de « turn-over » du Groupe, défini comme le rapport entre l'ensemble des départs et l'effectif moyen au cours de l'exercice, s'élevait respectivement à 14% et 23%. En excluant le plan de restructuration, le taux de « turn-over » s'est élevé à 11% au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

5.3 Charges de personnel et charges sociales

(en milliers)

	Groupe		Société	
	Exercices clos le 30 juin		Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009	2010	2009
Charges de personnel	€ 25 737	€ 26 430	€ 15 343	€ 17 186
Charges sociales	€ 6 088	€ 6 318	€ 4 744	€ 4 874

5.4 Egalité professionnelle hommes/femmes dans la Société

Rémunération moyenne mensuelle des hommes et des femmes

(en euros)

		Exercices clos le 30 juin	
		2010	2009
Cadres	Hommes	€ 5 948	€ 5 456
	Femmes	€ 3 889	€ 4 004
Employés	Hommes	€ 2 583	€ 2 270
	Femmes	€ 2 112	€ 1 986

L'écart de rémunération théorique constaté sur la population des cadres s'explique principalement par le faible nombre de femmes dans les postes de direction et les effectifs commerciaux, dont les salaires moyens sur le marché du travail sont plus élevés que ceux des autres professions composant les effectifs de la Société.

5.5 Importance de la sous-traitance pour la Société

(en milliers)

	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
Charge comptabilisée au titre des dépenses de sous-traitance	€ 1 143	€ 1 025

La sous-traitance concerne pour l'essentiel la recherche et le développement.

5.6 Relations professionnelles dans la Société

Le Société comprend en France une délégation unique délégués du personnel/ Comité d'entreprise qui se réunit régulièrement pour évoquer les questions relatives au personnel et à la situation économique de la Société, ainsi qu'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunit régulièrement pour aborder les sujets relatifs à la santé et aux conditions de travail.

En application de la loi, le Comité d'entreprise se voit attribuer un budget, qui couvre ses dépenses de fonctionnement ainsi que la subvention de voyages, de chèques cadeaux et de tarifs préférentiels pour des activités culturelles ou sportives.

(en milliers)

	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
Charge comptabilisée au titre du budget du Comité d'entreprise	€ 114	€ 127

5.7 Temps de travail au sein de la Société

Dans le cadre des négociations annuelles sur l'aménagement du temps de travail entre la Direction et le Comité d'entreprise, la Direction a pris un engagement unilatéral, soumis à la consultation du Comité d'entreprise le 12 mai 2005. Cet engagement unilatéral, qui modifie un accord conclu avec les représentants du personnel le 6 mars 2000, prévoit une durée hebdomadaire du travail de 39 heures pour les cadres. Ces derniers ont en contrepartie droit entre 8 et 12 jours de RTT par an. Les employés ont, quant à eux, une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, l'effectif de la Société comptait respectivement 5 et 1 collaborateurs travaillant à temps partiel. Ces contrats répondent en général pour les salariés concernés à des raisons d'ordre familial.

5.8 Plan d'intéressement et d'actionnariat salarié de la Société

Le dernier accord d'intéressement a été signé en 2008 pour une durée de trois ans expirant le 30 juin 2011. La base de calcul de l'intéressement est la marge opérationnelle consolidée.

Les collaborateurs de la Société peuvent investir les sommes provenant du régime d'intéressement ou des ressources personnelles dans un Plan d'Epargne Entreprise comprenant quatre fonds communs de placement, dont un fonds composé en totalité d'actions InfoVista et un fonds solidaire mis en place en janvier 2010.

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos le 30 juin	
	2010	2009
Intéressement versé directement aux salariés	€ 467	€ 238
Intéressement versé dans le Plan d'Epargne Entreprise	€ 334	€ 99
Intéressement total	€ 801	€ 337

5.9 Mandats, fonctions et rémunérations des dirigeants de la Société

L'ensemble des mandats exercés par les dirigeants et administrateurs de la Société est répertorié au paragraphe 1.1 du chapitre 1 du rapport du Président du Conseil d'administration, relatif à la gouvernance de la Société.

Pour répondre aux exigences de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice clos le 30 juin 2009 à chaque mandataire social de la Société (administrateurs, Président du Conseil d'administration et Directeur général) sont détaillés dans la partie 1.3 du rapport du Président du Conseil d'administration.

CHAPITRE 6 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéa 5, L.225-102-2 et R.225-105 du Code de commerce, il est rappelé que les sociétés du Groupe n'exploitent pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

En effet, compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux. Il ne stocke pas de produits inflammables ou dangereux dans ses établissements qui ne sont pas non plus soumis à des contraintes spécifiques liées à des risques environnementaux ou industriels.

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux déclarés ou suspectés en relation avec le développement, la fabrication, le transport ou l'utilisation de ses produits et services. Il n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou environnementaux affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements, ni de conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement.

CHAPITRE 7 FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE

Conformément aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce, il est précisé que le Groupe a procédé à une revue de ses risques dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés et décrits ci-dessous.

7.1 Risques liés à l'activité du Groupe

Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Dans le passé, les résultats opérationnels du Groupe ont connu de fortes variations d'un trimestre à l'autre. Il est probable qu'ils varieront à nouveau de manière significative dans le futur. Aussi, le Groupe estime que les comparaisons de son résultat opérationnel, trimestre par trimestre, ne sont pas pertinentes et ne constituent pas des indicateurs de ses performances futures. Le Groupe réalise en général une part significative de son chiffre d'affaires lié aux produits de logiciels le dernier mois du trimestre, voire les dernières semaines ou même les derniers jours du trimestre. Un décalage des ventes au-delà de la fin du trimestre concerné pourrait avoir une conséquence négative sur le résultat opérationnel dudit trimestre. La fluctuation des taux de change est par ailleurs susceptible de faire varier le résultat opérationnel de manière significative d'un trimestre à l'autre.

Le cours de l'action InfoVista est donc susceptible de connaître une volatilité importante en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels.

Une partie du chiffre d'affaires du Groupe provient toutefois du renouvellement de contrats de maintenance, ce qui tend à limiter en partie les variations trimestrielles du chiffre d'affaires.

Un environnement économique mondial incertain

L'environnement économique et commercial mondial encore difficile sur les marchés dits matures reste très incertain et pourrait s'améliorer plus lentement que prévu ou se détériorer à nouveau. Le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe peuvent donc baisser ou augmenter plus lentement que ce qui a été communiqué au marché, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la situation économique pourrait amener certains clients du Groupe à réduire, différer, ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée ce qui impacterait de façon négative le chiffre d'affaires récurrent du Groupe ;
- le cycle de ventes, déjà relativement long, pourrait encore s'étendre ;
- la détérioration de la situation financière des clients du Groupe pourrait rallonger les délais de paiement et affecter la capacité du Groupe à collecter ses créances clients ;

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe accroît sa diversification dans de nouvelles zones géographiques.

Une concurrence accrue sur un marché à l'évolution technologique rapide

La concentration du marché des télécommunications a eu pour conséquence un développement accru de la concurrence sur le marché de la gestion de performance. D'une part, de nouveaux acteurs, fort de leur succès dans l'environnement de l'entreprise, ont attaqué le segment des fournisseurs de services de télécommunication. D'autres part, le Groupe fait face à une concurrence des grands du marché de l'informatique qui intègrent des logiciels de gestion de performance dans des solutions complètes de gestion de réseaux et de systèmes. Ils peuvent encore proposer un prix global pour leur offre de logiciels et d'équipements. Ils ont enfin une grande partie de leurs ressources dans des pays à faibles coûts, comme l'Inde, et une flexibilité sur les marges bien plus importante que celle du Groupe.

Si le Groupe n'arrive pas à innover suffisamment pour différencier son offre de celle de ses concurrents, cela pourrait entraîner une pression accrue sur les prix qui impacterait négativement le chiffre d'affaires et la performance financière du Groupe. Il est donc essentiel que le Groupe puisse proposer dans le futur de

nouvelles versions de ses produits existants, lancer de nouveaux produits et développer de nouvelles technologies afin de développer ou préserver son chiffre d'affaires et sa marge.

Or, les produits du Groupe sont d'une grande complexité et les nouveaux produits ou nouvelles versions de produits peuvent requérir un long processus de développement et de nombreuses séries de tests, alors que le marché sur lequel le Groupe opère se caractérise par l'évolution rapide des besoins des clients, de la technologie et des produits concurrents. Le Groupe pourrait être empêché de proposer en temps utile de nouveaux produits à un coût avantageux. La réussite future du Groupe dépend aussi de l'acceptation par le marché des nouvelles versions de ses produits et des nouveaux produits à venir. De nouveaux produits mis sur le marché pourraient ne pas répondre aux attentes de ses clients.

La stratégie du Groupe se focalise sur l'innovation et le développement des échanges avec ses clients et partenaires pour comprendre leurs besoins immédiats et futurs. Le Groupe oriente ainsi d'importantes ressources au développement d'offres innovantes à forte valeur ajoutée répondant aux besoins de ses clients.

Erreurs ou défauts dans les produits

Les produits tels que ceux conçus et développés par le Groupe peuvent contenir des erreurs ou des défauts lors de leur lancement initial ou de la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations. Les erreurs ou défauts des produits du Groupe pourraient mettre à mal leur acceptation par le marché, entraîner la perte de clients, et nuire à l'image du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur un service interne de qualité produits apte à réduire leurs défauts et d'un service support mondial d'une trentaine de personnes. Le Groupe tend également à prévoir des clauses limitatives de responsabilité et des garanties limitées dans ses contrats.

Le Groupe a par ailleurs souscrit une assurance mondiale responsabilité produits qu'il estime adéquate. Toutefois, ce type d'assurance ne prend en charge que les conséquences financières éventuellement supportées par les tiers et non pas nécessairement les coûts engagés par le Groupe pour la correction d'erreurs ou de défauts majeurs dans tous les cas. Ainsi, le Groupe devra peut-être consacrer d'importants moyens financiers à leur suppression. Le Groupe pourrait également subir une augmentation de ses coûts liés aux garanties.

Protection de la propriété intellectuelle du Groupe

Le succès du Groupe repose également sur la protection de sa technologie. Si le Groupe ne réussit pas à protéger efficacement sa technologie, certains de ses concurrents pourraient développer des technologies similaires, ce qui entraînerait une baisse de ses redevances logicielles.

Pour la protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe s'appuie sur le dépôt de brevets et des marques, dépose régulièrement ses logiciels à des organismes de protection des programmes et prévoit dans ses contrats des clauses protégeant sa propriété intellectuelle. Pour faire respecter ses droits, le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses susceptibles d'entraîner des dépenses importantes, la mobilisation de ressources, et d'affecter de manière significative son résultat opérationnel. Il se peut aussi que l'issue de ces procédures soit défavorable au Groupe. Par ailleurs, dans certains pays, il n'existe pas de protection efficace de la propriété intellectuelle.

Enfin, le Groupe est confronté au risque de piratage ou de détournement de ses produits, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter la croissance de certains marchés.

Le Groupe a recours à des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs et prospects et limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive. Le Groupe est en outre équipé d'outils anti-piratage qu'il juge appropriés.

Violation de la propriété intellectuelle de tiers

Certaines personnes physiques ou morales, y compris des concurrents du Groupe, pourraient détenir ou obtenir des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui interdiraient ou limiteraient la capacité du Groupe à fabriquer, utiliser ou vendre ses logiciels. Les sociétés intervenant sur les marchés des logiciels intentent, des actions en contrefaçon, notamment en matière de brevets. Le Groupe pourrait donc être condamné en justice à ce titre. Le Groupe a été informé et peut à l'avenir recevoir des informations portant sur une prétendue violation par le Groupe de certains brevets et droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Si une telle procédure, justifiée ou non, était intentée contre le Groupe, il lui faudrait peut-être engager d'importantes dépenses pour sa défense. En cas d'issue défavorable, le Groupe pourrait être amené à cesser le développement, l'octroi de licence, ou l'utilisation des produits objets du litige, payer des redevances au détenteur du droit, ou modifier la conception du produit.

Risques liés à la difficulté de recruter et de retenir le personnel qualifié nécessaire

L'activité du Groupe est liée à sa capacité à recruter, retenir et motiver un personnel hautement qualifié, notamment des cadres supérieurs et autres salariés clés. La réussite du Groupe repose largement sur la performance de ses équipes techniques, commerciales, et de ses cadres supérieurs. Le Groupe n'a pas souscrit de police d'assurance hommes clés couvrant ses salariés. Le personnel qualifié est très recherché, et il ne peut être garanti que le Groupe pourra recruter le personnel qualifié dont il a besoin. Le départ de salariés clés ou l'incapacité du Groupe à embaucher des personnes qualifiées pourraient avoir un effet négatif sur son activité.

Le Groupe mène une politique de rémunération ambitieuse pour motiver le personnel et prévoit la mobilité interne et internationale de manière à retenir le personnel.

Dépendance à l'égard de partenaires

Les produits du Groupe supposent l'utilisation de logiciels et d'équipements tiers, ce qui implique une certaine dépendance vis-à-vis de ces tiers. L'activité du Groupe pourrait être pénalisée si le Groupe était obligé de rechercher un nouveau fournisseur ou de développer un logiciel ou équipement équivalent en interne, ou s'il était obligé de revoir la conception ou de restreindre les caractéristiques de ses produits. Le Groupe s'efforce, dans la mesure du possible, de ne créer aucun lien de dépendance absolue par rapport à un logiciel ou équipement intégré dans ses produits.

Le Groupe a choisi de sous-traiter une partie de ses activités de recherche et développement. Cette stratégie, qui vise d'une part à réduire les coûts et d'autre part à accéder rapidement à des compétences qualifiées, crée un degré de dépendance vis-à-vis des partenaires locaux. Une dégradation de la santé financière du partenaire ou des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ce partenaire pourraient affecter négativement le développement des produits du Groupe. De plus, une défaillance de la part du partenaire, quant à la qualité ou la ponctualité du travail effectué, pourrait être la source de défauts ou de retard de lancement pour des produits du Groupe. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, l'essentiel des charges de sous-traitance ont été supportées par la Société, qui a comptabilisé 1 143 milliers d'euros à ce titre. Le Groupe effectue par ailleurs en interne les activités de recherche et développement considérées comme stratégiques.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe a réalisé 42% de son chiffre d'affaires via un réseau de vente indirecte. Une dégradation de la santé financière des partenaires ou des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires pourraient avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière. Le Groupe est enfin attentif lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires, et veille à sécuriser les relations contractuelles du Groupe avec ses partenaires.

Risques liés aux opérations internationales et à un environnement réglementaire complexe

Une partie de la stratégie de croissance du Groupe repose sur le développement de son activité dans les pays dits émergents, où ont été réalisées 47% des commandes de produits logiciels au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. La réussite future du Groupe dépend de la faculté d'adaptation de ses équipes à des environnements culturels de travail qui varient fortement selon les pays. La mise en service des produits du Groupe avec succès

peut être compliquée par des problèmes avec les autorités et partenaires locaux. Les opérations du Groupe dans les pays émergents l'exposent en outre à des délais d'encaissement de créances plus longs, à des risques de défaut de paiement plus élevés, à des risques d'augmentation substantielle de droits de douanes ou d'autres barrières commerciales, ainsi que plus généralement à des risques d'instabilité politique et économique.

En outre, l'implantation mondiale des activités du Groupe et de sa cotation sur le marché français le soumet à une réglementation complexe, évoluant rapidement, dont le respect est coûteux et consommateur de ressources. Le non-respect de ces réglementations peut conduire à des contrôles et à des enquêtes d'autorités administratives, à des contentieux, à des amendes, ou à d'autres sanctions. Le Groupe s'appuie sur des équipes financières et juridiques internes ainsi que sur des experts extérieurs pour vérifier la conformité de ses pratiques avec la réglementation.

Risques relatifs à des contentieux juridiques

Le Groupe est impliqué dans un nombre limité de litiges lié à son activité courante. A la connaissance du Groupe, il n'existait pas, au 30 juin 2010, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Toutefois, même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle disposait au 30 juin 2010, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges est par nature aléatoire et pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels du Groupe. Enfin, le Groupe pourrait à l'avenir être impliqué dans de nouveaux litiges longs, coûteux, perturbateurs et à l'issue incertaine.

Un suivi régulier des litiges est effectué par la direction juridique et financière du Groupe assisté des experts nécessaires à chaque dossier. Un compte-rendu est effectué sur une base trimestrielle à la direction générale et au Conseil d'administration. Certains litiges peuvent en outre être en tout ou partie couverts par les assurances du Groupe.

Sécurité des installations de recherche et développement

Les installations de recherche et de développement sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes contre tout dommage, pertes de données, retards dans le déroulement des activités de recherche et développement.

Toutefois, compte tenu des systèmes anti-piratage, anti-virus, des sauvegardes de données régulièrement effectuées de l'installation anti-incendie, qui a été modernisée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, et des polices d'assurances souscrites, le Groupe considère qu'il est peu exposé à ces risques.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux en relation avec le développement, la fabrication, le transport ou l'utilisation de ses produits et services. Il n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou environnementaux affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements et établissements.

7.2 Risques financiers

L'exposition du Groupe aux risques financiers est décrite ci-après dans la note 22 des états financiers consolidés (page 100).

CHAPITRE 8 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

8.1 Informations générales sur le capital social

Au 30 juin 2010, la Société n'a émis que des actions ordinaires. Il n'y a qu'une seule et même catégorie d'actions. Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires (article 12 des statuts de la Société).

Le montant du capital émis était respectivement de 9 728 318,16 et 9 723 957,66 euros aux 30 juin 2010 et 2009. Le nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées était respectivement de 18 015 404 et de 18 007 329 aux 30 juin 2010 et 2009. La valeur nominale de chaque action ordinaire est de 0,54 euro. Au 30 juin 2010, il n'existait aucune valeur mobilière en circulation donnant accès au capital de la Société hormis les bons de souscriptions ou d'achat d'actions décrits ci-après. Au 30 juin 2010, il n'existait aucun titre de la Société en circulation non représentatif de son capital.

Le capital potentiel lié à l'existence de bons et d'options de souscription et d'achat d'actions est détaillé comme suit : si la totalité des bons et options de souscription d'actions attribuées en circulation et non exercées au 30 juin 2010 était exercée, il en résulterait l'émission de 1 694 368 actions nouvelles, qui représenteraient environ 9,41% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2010) avant cette émission, et 8,60% après cette émission.

Au 30 juin 2010 et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou actifs de la Société. Les actions et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté.

8.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

Le tableau suivant décrit les programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce et mis en œuvre par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 :

Autorisation accordée	Date de l'assemblée générale	Echéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée générale
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société	18/12/2008	18/06/2010	Programme de rachat 2009 lancé par le Conseil d'administration du 23 juillet 2009	Montant des fonds utilisables limité à € 3 500 000 Prix d'achat maximum de €3,5 par action
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société	15/12/2009	15/06/2011	Programme de rachat 2010 lancé par le Conseil d'administration du 15 décembre 2009	Montant des fonds utilisables limité à € 6 300 000 Prix d'achat maximum de €4,0 par action

Le descriptif du programme de rachat d'actions 2009 a été inclus par incorporation dans le document de référence de l'exercice clos le 30 juin 2008, tandis que le descriptif du programme de rachat d'actions 2010 a été publié séparément par la Société. Lesdits documents sont disponibles sur le site internet www.infovista.com.

Les programmes de rachat d'actions 2009 et 2010 avaient les objectifs suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action InfoVista par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés et aux dirigeants de son Groupe,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange (dans le cadre d'opérations de croissance externe),
- les annuler, sous réserve dans ce cas, du vote par l'Assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers

Le tableau suivant indique les opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 :

	Nombre actions propres	Prix moyen d'achat/ vente par action
Solde des actions propres au 30 juin 2009	541 156	€ 1,99
Achat dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions ²	933,215	€ 3,08
Achat dans le cadre d'un contrat de liquidité ¹	238,770	€ 2,97
Total des achats d'actions	1 171 985	€ 3,06
Vente dans le cadre d'un contrat de liquidité ¹	(245,384)	€ 3,02
Transfert suite à des levées d'options d'achat d'actions	(4 800)	€ 2,15
Annulation	-	-
Solde des actions propres au 30 juin 2010	1 462 957	€ 2,85

¹ Le contrat de liquidité, conformément à la charte de déontologie de l'Amafi (Association Française des marchés financiers), fait l'objet de frais fixes de négociation. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, ces frais de négociation se sont élevés à 39 milliers d'euros.

² Le mandat de rachat d'actions a été confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ; au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, les frais de négociation engendrés par ledit mandat se sont élevés à 6 milliers d'euros.

Le tableau suivant indique l'affectation des actions propres détenues par la Société par objectifs :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Couverture des plans d'options sur actions et des bons de souscription ou d'achat d'actions	1 457 903	529 488
Contrat de liquidité	5,054	11 668
Total	1 462 957	541 156

Après ces opérations, au 30 juin 2010, après ces opérations, la Société détenait 1 462 957 actions propres, représentant 8,12% du capital de la Société. Ce portefeuille a une valeur comptable de 4 164 milliers d'euros (valeur d'achat) et une valeur de marché de 5 267 milliers d'euros (sur la base d'un cours de l'action de 3,60 euros sur Euronext Paris au 30 juin 2010).

8.3 Déclaration de franchissement de seuils de participation

Au 30 juin 2010, le capital social de la Société était composé de 18 015 404 actions représentant 18 015 404 droits de vote théoriques et 16 547 221 droits de vote nets (seuls les droits de vote théoriques sont pris en compte pour le calcul des franchissements de seuil).

En application de l'article 233-7 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci dessus.

Pour le calcul des seuils de participation, il convient de prendre en compte les instruments financiers dérivés qui permettent à leur titulaire d'acquérir à sa seule initiative des actions déjà émises ou des droits de vote.

8.4 Information sur l'actionariat

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous contient des informations au 30 juin 2010 concernant tout actionnaire détenant, selon les informations dont dispose le Groupe, plus de 2% des actions InfoVista (seuil statutaire) en circulation, ainsi que des informations sur les actions détenues globalement par les administrateurs et les dirigeants. Les droits de vote dont disposent les principaux actionnaires du Groupe sont identiques à ceux des autres actionnaires.

Actionnaires	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Emancipation Capital	2 938 342	16,31	17,76	1 995 438	11,08	11,43
Odyssee Venture ⁽¹⁾	2 165 317	12,02	13,05	1 991 796	11,06	11,38
Generali Investments France ⁽²⁾	1 433 550	7,96	8,66	1 407 550	7,82	8,06
Sicav Generali Euro Actions	146 099	0,81	0,88	525 575	2,92	3,01
Sicav Generali Euro Investissement	-	-	-	455 314	2,53	2,61
Total Generali ⁽³⁾	1 579 649	8,77	9,55	2 388 439	13,26	13,68
ESW Capital LLC	1 045 043	5,80	6,31	1 003 529	5,57	5,75
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	893 221	4,96	5,40	893 221	4,96	5,12
Alain Tingaud ⁽⁴⁾	871 491	4,84	5,27	871 491	4,84	4,99
Argos Investment Managers SA	550 000	3,05	3,32	550 000	3,05	3,15
Actions auto-détenues	1 461 184	8,11	-	541 156	3,01	0,00
Autres	6 511 157	36,14	39,34	7 772 259	43,16	44,51
Total	18 015 404	100	100	18 007 329	100	100

(1) dont 5 226 actions privées du droit de vote jusqu'au 9 septembre 2010 à la suite d'une déclaration tardive à l'AMF du franchissement du seuil de 10% régularisée le 9 septembre 2008 ;

(2) Generali Investments France gère les FCP Generali Ambition, Generali Vie, GF Europe et Epargne Retraite International ;

(3) le total est indiqué à titre indicatif ; les SICAV Generali sont des entités juridiques ayant une autonomie dans leur gestion et dans l'exercice de leurs droits de vote vis-à-vis de Generali Investments France ;

(4) la Société n'a reçu aucune déclaration sur la participation de cet actionnaire arrêtée au 30 juin 2010 ; elle n'a toutefois pas non plus reçu de cet actionnaire une déclaration de franchissement de seuil à la baisse ; la participation mentionnée sur le tableau est fournie à titre indicatif et correspond à la dernière déclaration reçue par la Société.

Emancipation Management LLC (Emancipation Capital) a notifié le 22 septembre 2009 à la Société et à l'AMF le franchissement à la hausse du seuil de 15% du capital par l'effet de l'acquisition le 15 septembre 2009 d'un total de 821 234 actions de la Société.

A la connaissance du Groupe, et au 30 juin 2010, il n'existe aucun pacte d'actionnaires et il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 2% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Selon les informations dont dispose le Groupe, au 30 juin 2010, l'actionariat au nominatif représente 1,99 % de l'actionariat total, l'actionariat au porteur représentant 98,01 %.

Au 30 juin 2010, le Groupe n'a connaissance d'aucun engagement de conservation de titres InfoVista qui aurait été pris par les administrateurs, les cadres dirigeants ou les actionnaires.

8.5 Participation des salariés au capital

8.5.1 Fonds commun de placement d'entreprise composé d'actions de la Société

La Société a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise le 1er juin 2001, ainsi que trois fonds commun de placement d'entreprise, dont un composé à 100% d'actions InfoVista.

Les salariés de la Société qui ont investi dans ce dernier fonds détenaient 84 951 parts d'une valeur liquidative de 3,60 euros.

Les mécanismes de contrôle suivants encadrent ce système d'actionnariat :

- En application des premier, deuxième, et troisième alinéas de l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier et de l'article 13 du Plan d'Epargne d'Entreprise, le Conseil de surveillance dudit plan, composé d'un représentant des salariés porteurs de parts (présidant ce Conseil) et d'un représentant de l'entreprise, exerce les droits attachés aux titres compris dans le fonds et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires pour représenter le fonds aux assemblées générales des sociétés émettrices.
- La société de gestion rend compte au Conseil de surveillance et à la Société de la gestion menée dans le cadre du contrat de gestion. Elle informe dans son rapport de gestion annuel des aspects administratifs, financiers, juridiques et comptables de la vie du fonds. Il y a en outre une information hebdomadaire, mensuelle, et trimestrielle.
- Chaque porteur reçoit en outre un relevé de sa situation au moins une fois par an, lorsqu'il quitte l'entreprise, et à chaque opération de souscription ou de rachat.
- Tout investissement ou désinvestissement dans le FCPE INFOVISTA ACTIONNARIAT est soumis au respect des dispositions légales relatives au délit d'initié et de la politique mise en place par la Société en la matière.

8.5.2 Options de souscription et d'achat d'actions et actions gratuites

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les autorisations suivantes en cours de validité ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, dans le domaine des attributions d'actions gratuites et des options d'achat d'actions :

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée générale	Echéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.	18/12/2008	17/02/2012	Néant	200 000 actions
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour attribuer des options d'achat d'actions existantes.	18/12/2008	17/02/2012	Néant	200 000 options d'achat d'actions

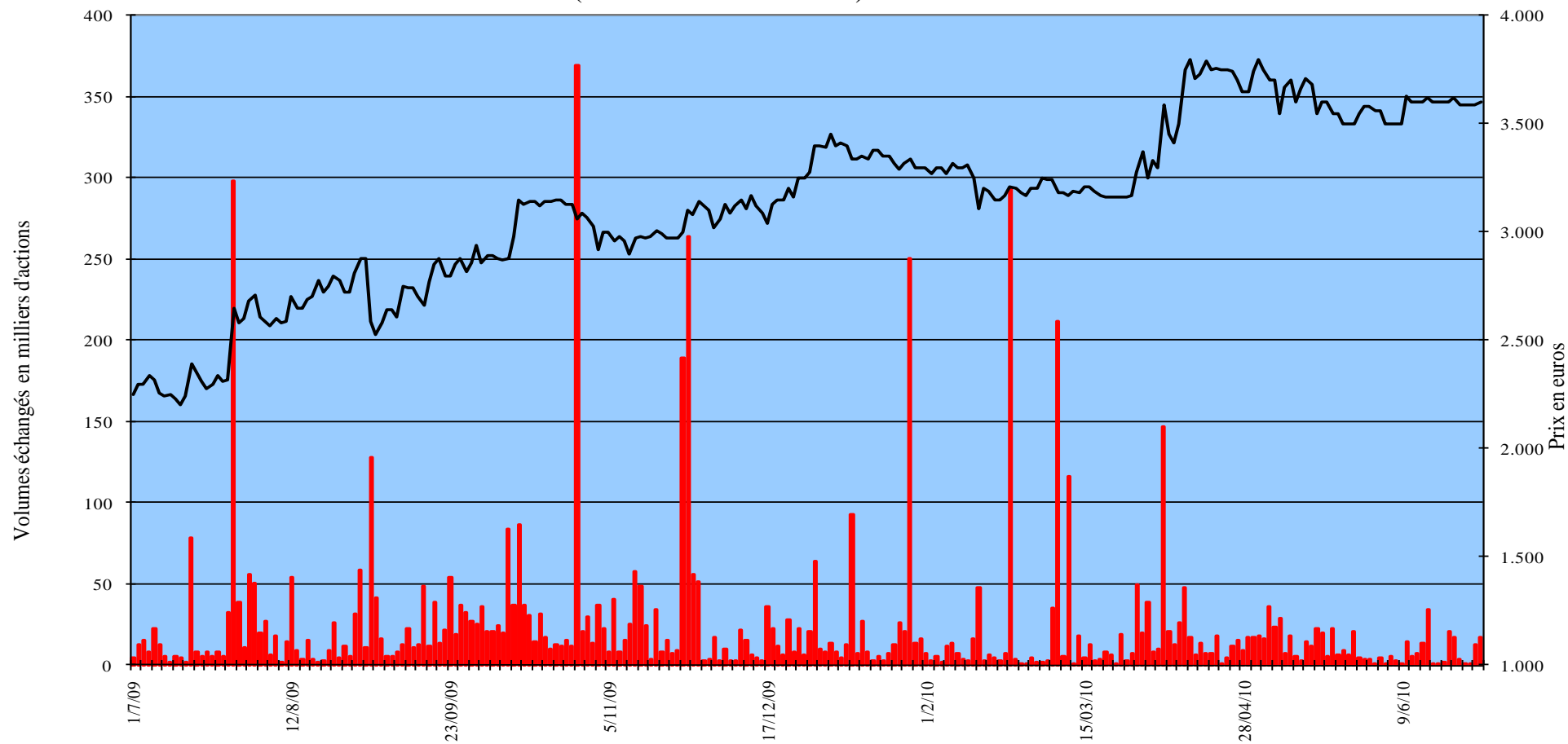
Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, la Société n'a pas attribué d'options d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, 8 075 actions ont été émises par exercice d'options de souscription d'actions, et 4 800 actions ont été acquises par exercice d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, 240 200 options ont été annulées suite au départ de salariés du Groupe. Au 30 juin 2010, des options de souscription encore en vigueur permettaient globalement de souscrire 516 308 actions nouvelles, et des options d'achat d'actions encore en vigueur permettaient globalement d'acquérir 299 070 actions existantes.

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de

la période de souscription 1 178 060 bons ont été émis. Les caractéristiques desdits bons sont décrites ci-après dans la section « évènements importants » des comptes annuels de la Société. Par ailleurs, un rapport du Conseil d'administration et un rapport des Commissaires aux Comptes sur les caractéristiques définitives et l'impact de l'opération sont mis à la disposition des actionnaires au siège social d'InfoVista. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent en faire la demande.

8.6 Information sur l'évolution du cours de l'action du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Evolution du cours de l'action InfoVista sur Euronext Paris
(Source: NYSE Euronext)



CHAPITRE 9 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Afin d'assurer une grande transparence des mesures pouvant avoir une influence en cas d'offre publique, sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence.

9.1 Structure du capital social de la Société et restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

La structure du capital social de la Société est détaillée dans le Chapitre 8 du présent rapport de gestion du Conseil d'administration.

Au 30 juin 2010, il n'existait pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur des actionnaires de la Société, ni de clause statutaire prévoyant un plafonnement du droit de vote.

Au 30 juin 2010, il n'y avait pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote. Les actions étaient librement négociables et leur cession s'opérait dans les conditions légales et réglementaires, sans aucune restriction statutaire au transfert des actions.

Au 30 juin 2010, il n'y avait pas à la connaissance de la Société de conventions visées à l'article L.233-11 du code de commerce.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions émises par la Société est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Il conviendra de réunir l'Assemblée générale extraordinaire de la Société, qui statue au quorum du quart sur première convocation et du cinquième sur deuxième convocation, à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés (article 23 des statuts de la Société).

9.2 Accords entre actionnaires pouvant entraîner une restriction au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote

Au 30 juin 2010, il n'existe pas à notre connaissance d'accord entre actionnaires, ayant pour objet de restreindre le transfert des actions de la Société ou ayant pour objet de limiter l'exercice des droits de vote.

9.3 Liste des détenteurs de titres comportant des droits spéciaux

Au 30 juin 2010, il n'existe pas de détenteur, quelque soit la nature des titres, bénéficiant de droit spéciaux au sein de la Société.

9.4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Au 30 juin 2010, il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu lié à un système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (type FCPE).

9.5 Accords relatifs à l'indemnisation des mandataires sociaux

Au 30 juin 2010, il existait un accord conclu avec M. Ozanian (Directeur Général) définissant les conditions applicables, dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, à son départ ou à son maintien au sein du Groupe :

- Prime de changement de contrôle : en cas de changement de contrôle, il bénéficie, dans les 60 jours suivant la date effective de changement de contrôle, d'une prime égale à 3 mois de

rémunération ; il bénéficie en outre, dans les 60 jours suivant la date de changement de contrôle, d'une exerçabilité anticipée de 12 mois des options qu'il détient ;

- Indemnité spécifique de rupture du contrat de travail à la suite d'un changement de contrôle : dans l'année suivant un changement de contrôle, en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, ou de rupture de son contrat de travail aux torts exclusifs de la Société à la suite d'une modification de ses conditions d'emploi, il bénéficie d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération, du paiement du solde restant dû de sa prime, de l'exerçabilité immédiate de ses options, ainsi que de la prorogation de son contrat d'assurance vie et invalidité pour une période de 12 mois (voir également point infra 1.3.1.2 du rapport du Président du Conseil d'administration).

Cet accord a pris la forme d'un avenant à son contrat de travail. Il a été autorisé par le Conseil d'administration du 21 juillet 2005 puis approuvé par l'Assemblée générale du 15 décembre 2006. L'esprit de cet accord est de motiver le Directeur Général, dont la collaboration est jugée stratégique pour le Groupe, à poursuivre sa collaboration au sein du Groupe dans l'hypothèse où celui-ci ferait l'objet d'un rapprochement stratégique ou d'une prise de contrôle.

CHAPITRE 10 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe a annoncé dans un communiqué de presse du 9 septembre 2010 ses perspectives pour sa nouvelle année fiscale 2010-2011.

Le chiffre d'affaires s'établirait à plus de 47 millions d'euros, en augmentation d'environ 10%. Les ventes de licences devraient bondir de plus de 15%.

En ce qui concerne la rentabilité, InfoVista envisage d'atteindre une marge opérationnelle de 7 à 10%, en amélioration notable par rapport à l'année précédente.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Les délégations suivantes en cours de validité ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Nature de la délégation accordée	Date de l'assemblée générale	Echéance de la délégation accordée	Utilisation faite de la délégation accordée	Montant maximum de l'augmentation de capital
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	15/12/2009	26 mois à compter de l'Assemblée soit le 15/02/2012	Néant	50 000 000,00 €
Délégation de pouvoir donnée au Conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un nombre maximum de 500 000 actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.	07/02/2008	5 ans à compter de l'Assemblée soit le 09/02/2013	Néant	500 000 actions ordinaires
Délégation de pouvoir donnée au Conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un nombre maximum de 500 000 actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.	15/12/2009	5 ans à compter de l'Assemblée soit le 15/12/2014	Néant	500 000 actions ordinaires
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société.	15/12/2009	26 mois à compter de l'Assemblée soit le 15/02/2012	Néant	10% du capital social

Les délégations de compétence et de pouvoir n'ont pas fait l'objet d'une utilisation par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

ANNEXE 2

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT VISEES A L'ARTICLE L441-6-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), nous vous indiquons la composition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes d'Infovista S.A. à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance:

Au 30 juin 2010							
(en milliers)	Dettes Non échues	Dettes Échues				Total dettes fournisseurs	
		< 30 jours	31 – 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours		
Fournisseurs	€ 847	€ 1 487	€ 28	€ 42	€ 185*	€ 2 589	
Fournisseurs d'immobilisations	€ 44	€ 14	€ 3	-	€ 40	€ 101	

*dont 61 milliers d'euros de dettes pour lesquelles il y a un litige

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES
CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI
QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

InfoVista SA est une société française cotée au Compartiment C d'Euronext Paris depuis 2000.

Le présent rapport, établi en application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'InfoVista SA (« la Société ») ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par InfoVista SA et ses filiales (le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. Ce rapport présente en outre les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et publiés en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce. Ce rapport présente enfin les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

La Société est soumise à la législation relative au droit des sociétés et au droit boursier, notamment la loi « NRE » du 15 mai 2001, la loi « sécurité financière » du 1er août 2003, la loi « Breton » du 26 juillet 2005, la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation, la loi « TEPA » du 21 août 2007, et la loi « DDAC » du 3 juillet 2008.

La Société est également soumise au respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), et spécialement de son livre II, relatif à l'information financière, dans sa version modifiée par arrêté du 4 janvier 2007, à la suite de la transposition de la Directive Transparence.

La Société a choisi comme code de gouvernement d'entreprise le code AFEP/MEDEF, dont font partie les recommandations concernant la rémunération des dirigeants publiées le 6 octobre 2008, disponible à l'adresse internet suivante : http://www.medef.fr/medias/files/131584_FICHER_0.pdf.

La Société s'est aussi appuyée sur le *Vade-Mecum* publié en février 2009 par l'Institut Français des Administrateurs pour l'application des recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Les informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 23 septembre 2010 en application de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce.

CHAPITRE 1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

1.1 Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration, à qui il appartient de porter à la connaissance des actionnaires le nombre d'administrateurs indépendants en son sein, retient la définition et les critères d'indépendance fixés en France par le rapport Bouton du 23 septembre 2002 : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe, ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non exécutif, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

Le Conseil d'administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères suivants :

- ne pas avoir été salarié ou Directeur Général de la Société ou d'une de ses filiales au cours des cinq dernières années ;
- ne pas détenir plus de 2% du capital social de la Société ;
- ne pas avoir une relation significative de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement avec le Groupe ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec le Directeur Général.

Le Conseil d'administration considère que Messieurs Bernardini, Gehl, Mercier, et Vassor répondent positivement à ces critères et peuvent donc être considérés comme indépendants. Au 30 juin 2010, le Conseil d'administration était composé de 5 membres dont 4 administrateurs indépendants, ce qui est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le tableau ci-dessous indique, au 30 juin 2010, le nom et l'âge des mandataires sociaux, leur position actuelle dans la Société et dans ses filiales, leurs mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés, ainsi que leurs mandats expirés au cours des 5 dernières années :

Prénom, Nom, et âge des administrateurs	Mandats dans la Société	Autres mandats dans les filiales de la Société	Autres mandats exercés dans toute société	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Jean-Paul BERNARDINI (48 ans)	Administrateur Président du comité d'audit		Mandats dans des S.A. non cotées Président du Directoire de Natixis Investissement Partners Membre du comité de direction de Natixis Private Equity Président du Directoire d'iXEN Partners Mandats dans des S.A.S. Membre du Conseil d'administration de Well Entreprise Membre du Conseil de surveillance de HFLN Président du Comité de surveillance de SEQUOIA	Président du Comité de Surveillance d'Aerocan Président de Financière CBM Vice Président du Conseil d'administration de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital)
Eric GEHL	Administrateur		Mandat dans une S.A. non	President &

(45 ans)	Membre du comité des nominations et des rémunérations		cotée Directeur Général Délégué et Administrateur de Total Immersion	General Manager d'une division de Tekelec Inc.
Edouard MERCIER (44 ans)	Administrateur Président du comité des nominations et des rémunérations		Dirigeant d'une société étrangère : Directeur du Mid-Atlantic Partners	Président et Directeur d'Incomit AB
Philippe OZANIAN (46 ans)	Administrateur Directeur Général	Gérant de chacune des filiales du Groupe	Mandat dans une chambre professionnelle Administrateur de Syntec Informatique	Gérant d'InfoVista BNL (dissoute) Directeur Général Délégué d'InfoVista SA
Philippe VASSOR (57 ans)	Président du Conseil d'administration Membre du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations		Mandat dans une S.A. cotée Administrateur d'Arkema Administrateur de Bull SA Mandat dans une S.A. non cotée Administrateur de Groupama Mandat dans des S.A.S. Président de Baignas Président de DGI Finance	

Biographie des administrateurs au 30 juin 2010

Jean-Paul BERNARDINI a vingt et un ans d'expérience dans le « Private Equity », où il a été successivement responsable des investissements majoritaires et minoritaires de PAI partners, l'un des principaux acteurs du Private Equity en Europe, sur des secteurs aussi diversifiés que les transports, le BTP, les services informatiques, les logiciels, les télécommunications, l'Electronique et le Matériel Electrique. Il a rejoint Natixis Investissements Partners en Novembre 2004 où il occupe aujourd'hui les fonctions de Président du Directoire. Il est également Président du Directoire d'iXEN Partners depuis décembre 2009. Il est par ailleurs Président du Comité de surveillance de Sequoia, membre du Conseil d'administration de CEVA et membre du Conseil d'administration de Well Entreprise.

Eric GEHL est Directeur Général Délégué de Total Immersion, ingénieur diplômé de l'institut franco-allemand DFHI-ISFATES et cumule près de 16 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des télécommunications, dont 8 ans chez Siemens AG. Il a occupé les fonctions de Directeur Général de Steleus SA, une société française éditant des solutions de gestion de performance, ainsi que de Président de la division des logiciels de communication du groupe coté américain Tekelec Inc.

Edouard MERCIER est Directeur de Mid-Atlantic Partners et cumule près de 16 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des logiciels informatiques pour les opérateurs télécoms. Ingénieur de formation, diplômé de la Swiss Institute of Technology (ETHZ) et titulaire d'un MBA à l'INSEAD, il a été également Vice-Président Mobile Internet de Microsoft, Vice-Président Ventes et directeur du marketing de Sendit AB, et Directeur de développement des affaires d'AirTouch.

Philippe OZANIAN a été nommé Directeur Général d'InfoVista par le Conseil d'administration du 24 juillet 2008. Il a précédemment occupé les fonctions de Directeur Général Délégué en charge des opérations mondiales et des services centraux (fonctions qu'il continue d'assumer). Avant de rejoindre InfoVista en novembre 2000, M. Ozanian était Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de Johnson & Johnson France et Benelux de 1999 à 2000. De 1996 à 1999, il était Directeur de la Stratégie et du Développement chez Siemens Nixdorf, et de 1987 à 1996, il était Directeur des Ressources Humaines d'Olivetti France. M. Ozanian est titulaire d'un DESS en Ressources Humaines et d'un DEA en droit social, et est diplômé de l'INSEAD (programme IEP).

Philippe VASSOR est Président d'une société immobilière, Baignas SAS. Il est aussi Président de la société DGI Finance. Il est également administrateur de Groupama SA, d'Arkema SA et de Bull SA. Il était jusqu'en 2004, Président Directeur Général de Deloitte France, et membre de l'executive group mondial de Deloitte, où il a effectué l'essentiel de sa carrière.

Les administrateurs peuvent être contactés au siège de la Société, 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France.

Pour répondre aux conditions légales de compatibilité avec les fonctions d'administrateurs, il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- et en général d'une interdiction de gérer au sein d'une société commerciale.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.2 Nomination et remplacement des administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée d'un an. Ils sont révocables *ad nutum* par cette même Assemblée. En cas de décès ou de démission d'un Administrateur, le Conseil d'administration peut nommer un Administrateur à titre provisoire, la prochaine Assemblée Ordinaire devant alors ratifier sa cooptation. Les administrateurs sont rééligibles. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut pas être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction ; si cette limite est atteinte, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le nombre maximum d'administrateurs est fixé à 18.

Les sociétés qui font partie du Conseil d'Administration doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations qu'un Administrateur personne physique.

Les administrateurs sont soumis aux dispositions de l'article L.225-21 du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

Les mandats de l'ensemble des administrateurs actuellement en fonction viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010. Le tableau suivant indique l'année de première nomination des administrateurs et la date d'expiration de leur mandat :

Prénom et nom des administrateurs	Année de première nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Paul Bernardini	1998	Déc. 2010*
Philippe Ozanian	2004	Déc. 2010*
Philippe Vassor	2005	Déc. 2010*
Edouard Mercier	2008	Déc. 2010*
Eric Gehl	2008	Déc. 2010*

* Date donnée sur la base d'une tenue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 au mois de décembre 2010.

1.3 Rémunérations et avantages

1.3.1 Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, les rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés par le Groupe à son Directeur Général se sont élevés à 481 milliers d'euros pour M. Philippe Ozanian. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés par le Groupe se sont élevés à 327 milliers d'euros pour M. Philippe Ozanian. La ventilation de ces rémunérations entre fixe et variable est précisée dans les tableaux du point 1.3.2 ci-après. Au cours des exercices clos le 30 juin 2010 et 2009, les avantages de toute nature se composent principalement de l'assurance chômage, d'une voiture de fonction, de l'intéressement et des frais de représentation.

1.3.1.1 Contrat de travail du Directeur Général

M. Ozanian est rentré dans la Société en tant que salarié en novembre 2000. Il a, par la suite, été nommé Directeur Général Délégué en septembre 2001 puis Directeur Général en juillet 2008.

M. Ozanian a, par ailleurs, successivement exercé les fonctions de Vice Président Exécutif en charge des services centraux, Vice Président Exécutif en charge de la finance et des services centraux, et enfin Vice Président Exécutif en charge des opérations mondiales, de la finance et des services centraux. Au 30 juin 2010, il exerçait toujours, parallèlement à ses fonctions de Directeur Général, les fonctions de Vice Président Exécutif en charge des opérations mondiales. M. Ozanian n'ayant jamais cessé d'exercer des fonctions distinctes de son mandat social, son contrat de travail a toujours été maintenu.

La Société a bien pris en compte les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 8 octobre 2008, qui considèrent que, puisque le niveau élevé des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées se justifie notamment par la prise de risque, ce niveau est par conséquent incompatible avec le cumul des avantages du contrat de travail. La Société souligne toutefois qu'au moment de la nomination de M. Ozanian comme Directeur Général Délégué, puis comme Directeur Général, il ne lui a été attribué ni rémunération, ni un quelconque autre avantage ou indemnité au titre de son mandat social. M. Ozanian n'est donc rémunéré par la Société qu'au titre de son contrat de travail.

Ainsi, bien que M. Ozanian cumule un contrat de travail avec son mandat social de Directeur Général, il ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général et ne cumule donc aucune rémunération, aucun avantage, aucune indemnité.

Par ailleurs, la suppression du contrat de travail de M. Ozanian impliquerait une négociation des droits à lui accorder au titre de son mandat social en compensation de l'abandon des droits associés à son contrat de travail. La fragilisation de sa position au regard des risques encourus dans sa nouvelle charge pourrait conduire à revoir à la hausse sa rémunération et représenter un coût supplémentaire pour la Société.

Compte tenu de ce qui précède et compte tenu du fait que M. Ozanian a fait un long parcours réussi au sein de la Société, le Conseil d'administration n'a pas demandé à l'intéressé de renoncer à son contrat de travail.

1.3.1.2 Indemnités susceptibles d'être dues à raison du départ du Directeur Général

A la suite de la nomination de M. Ozanian comme Directeur Général, le Conseil d'administration a souhaité réaménager son contrat de travail, dans le sens d'un renforcement de sa solidarité avec les actionnaires.

Le Conseil d'administration a notamment souhaité aménager les indemnités de rupture dues au titre du contrat de travail de M. Ozanian en respectant les principes qui se seraient appliqués auxdites indemnités si elles avaient été dues au titre de son mandat social, en compensation de la suppression de son contrat de travail. Le Conseil a donc décidé de mettre l'indemnité contractuelle de licenciement de M. Ozanian en conformité avec les principes de la loi dite « TEPA » du 21 août 2007 et les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux publiées le 6 octobre 2008.

Le Conseil d'administration, aux termes d'une décision du 28 octobre 2008, a demandé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Ozanian, qui subordonne le versement de son indemnité contractuelle de licenciement, d'un montant égal à douze mois de rémunération brute globale, à la condition dite de « performance » que la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant la date de notification du licenciement, soit supérieure ou égale à 3 euros. Il est ici rappelé que le cours de clôture de l'action InfoVista était de 1,90 euros le 28 octobre 2008.

Par ailleurs, compte tenu des informations confidentielles dont M. Ozanian dispose ainsi que du caractère très concurrentiel du secteur d'activité de la Société, le Conseil d'administration, aux termes de la même décision du 28 octobre 2008, a autorisé l'instauration par le même avenant d'une clause de non-concurrence d'une durée d'une année contre paiement d'une indemnité correspondant à dix mois de rémunération brute globale.

Cet avenant a été approuvé à la majorité des voix par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008, dans sa cinquième résolution.

Enfin, il est rappelé que M. Ozanian est susceptible de bénéficier d'une prime et/ou d'une indemnité en cas de changement de contrôle. Leur montant et régime sont décrits au chapitre 6 du rapport du Conseil d'administration, relatif « aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas de changement de contrôle ». Il est précisé que ce type de clause vise, en cas d'offre publique, à assurer la loyauté du dirigeant à l'égard du Conseil d'administration lorsque celui-ci négocie la meilleure offre possible.

Afin d'éviter un cumul des indemnités évoqués ci-dessus, la Société, à la demande du Conseil d'administration, a inséré dans l'avenant conclu avec M. Ozanian une clause stipulant que l'ensemble des sommes perçues par ce dernier au titre de son indemnité contractuelle de licenciement (y compris les indemnités légales et conventionnelles de rupture), de la clause de changement de contrôle, et de la clause de non concurrence, ne puisse en tout état de cause excéder 15 mois de rémunération brute globale.

Pour satisfaire aux recommandations AFEP/MEDEF, il est rappelé que cette indemnité de départ ne doit pas pouvoir excéder deux ans de rémunération, (fixe et variable).

1.3.2 Rémunération des administrateurs

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, les administrateurs non dirigeants n'ont pas perçu d'avantages en nature mais ont perçu des jetons de présence pour les services rendus au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2010, dans les limites des autorisations consenties respectivement par les Assemblée générale en date du 18 décembre 2008 et l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2009.

Lors de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2009, les actionnaires ont fixé à 150 milliers d'euros le montant global des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin 2010 et chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée et ont donné tout pouvoir au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou partie et selon les modalités qu'il fixerait. Le Conseil a maintenu une méthode de répartition des jetons de présence qui tient compte du temps consacré par chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités, ainsi que des responsabilités de chacun.

Le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs non-dirigeants pour les services rendus au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2010 a été arrêté par le Conseil d'administration en juillet 2010 et versé en août 2010.

Aucune rémunération conditionnelle ou différée autre que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux administrateurs et dirigeants au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime spécifique de retraite complémentaire fourni par la Société.

Les tableaux suivants présentent le montant des rémunérations, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009 par le Groupe :

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) ¹ versée au cours de l'exercice 2010	Avantages de toute nature ¹ reçus au cours de l'exercice 2010	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2010	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2009 ²	Montants totaux
M. Ozanian	434 742 (209 742)	46 522			481 264
M. Bernardini			27 000	9 000	36 000
M. Vassor			45 000	15 000	60 000
M. Mercier			20 250	6 750	27 000
M. Gehl ²			20 250	6 750	27 000
Total	434 742 (209 742)	46 522	112 500	37 500	631 264

¹ La part variable due au titre de l'exercice 2009 est déterminée sur la base d'objectifs de résultat net, tandis que celle due au titre de l'exercice 2010 est déterminée d'une part sur la base d'objectifs de marge opérationnelle et d'autre part sur la base d'objectifs qualitatifs ;

² Les Jetons de présence pour les services rendus au 4ème trimestre de l'exercice 2009 ont été payés au cours de l'exercice 2010

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) ¹ versée au cours de l'exercice 2009	Avantages de toute nature ¹ reçus au cours de l'exercice 2009	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2009	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2008 ⁶	Montants totaux
M. Tingaud ^{3,4}	154 319 (82 603)	16 585			170 903
M. Ozanian	289 405 (64 002)	38 009			327 414
M. Bernardini			24 524	15 404	39 927
M. May ⁴			14 596	17 258	31 853
M. Tardieu ⁵			11 256	15 382	26 639
M. Leleu ⁵			12 846	12 005	24 851
M. Vassor			33 000	16 529	49 528
M. Mercier			22 375	13 422	35 797
M. Gehl ²			8 905	-	8 905
Total	443 723 (146 605)	54 594	127 500	90 000	715 817

¹ La part variable due au titre de l'exercice 2008 est déterminée sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ; la part variable due au titre de l'exercice 2009 est déterminée sur la base d'objectifs de résultat net.

² M. Gehl a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

³ M. Tingaud a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 24 juillet 2008.

⁴ Les mandats d'administrateurs de MM. Tingaud et May n'ont pas été renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

⁵ Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Tardieu et Leleu n'a pas été demandé à l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

⁶ Les Jetons de présence pour les services rendus au 3ème et 4ème trimestre de l'exercice 2008 ont été payés en juillet 2008, soit au cours de l'exercice 2009

Les tableaux suivants présentent le montant des rémunérations (hors avantages en nature) et jetons de présence dus aux mandataires sociaux au titre des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009 par le Groupe :

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) ¹ due au titre de l'exercice 2010	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010	Montants totaux
M. Ozanian	397 298 (172 298)		397 298
M. Bernardini		34 425	34 425
M. Vassor		60 000	60 000
M. Mercier		27 788	27 788
M. Gehl		27 788	27 788
Total	397 298 (172 298)	150 000	547 298

¹ La part variable due au titre de l'exercice 2010 est déterminée d'une part sur la base d'objectifs de marge opérationnelle et d'autre part sur la base d'objectifs qualitatifs ;

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) ¹ due au titre de l'exercice 2009	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009	Montants totaux
M. Tingaud ^{3,4}	71 715 (0)		71 715
M. Ozanian	314 730 (89 730)		314 730
M. Bernardini		33 524	33 524
M. May ⁴		14 596	14 596
M. Tardieu ⁵		11 256	11 256
M. Leleu ⁵		12 846	12 846
M. Vassor		48 000	48 000
M. Mercier		29 125	29 125
M. Gehl ²		15 655	15 655
Total	386 345 (89 730)	165 000	551 445

¹ La part variable due au titre de l'exercice 2009 est déterminée sur la base d'objectifs de résultat net.

² M. Gehl a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

³ M. Tingaud a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 24 juillet 2008.

⁴ Les mandats d'administrateurs de MM. Tingaud et May n'ont pas été renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

⁵ Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Tardieu et Leleu n'a pas été demandé à l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

1.3.3 Attribution d'options ou de bons sur actions et d'actions gratuites aux mandataires sociaux.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat ou de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Aucune attribution d'actions gratuites n'a eu lieu.

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de la période de souscription, le Directeur Général a personnellement investi 239 640 euros dans l'achat de 684 685 bons de souscription. Les caractéristiques desdits bons sont décrites ci-après dans la section « événements importants » des comptes annuels de la Société. Par ailleurs, un rapport du Conseil d'administration et un rapport des Commissaires aux Comptes sur les caractéristiques définitives et l'impact de l'opération sont mis à la disposition des actionnaires au siège social d'InfoVista. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent en faire la demande.

1.3.4 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société

Le tableau ci-dessous indique les options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que les bons de souscription ou d'achat d'actions et les actions détenus par les mandataires sociaux au 30 juin 2010 :

	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription et d'achat d'actions ¹	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les bons de souscription et d'achat d'actions	Actions (directement ou indirectement)
Philippe Ozanian	158 727 ²	684 685 ⁴	30 577 ³
Jean-Paul Bernardini	-	-	15 001
Philippe Vassor	-	-	15 200
Edouard Mercier	-	-	222 959
Eric Gehl	-	-	500
Total	158 727	684 685	284 237

¹ Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises.

² Le prix d'exercice de ces options s'étend de 1,52 euros à 3,42 euros. Ces options expireront entre le 12 mai 2012 et le 16 août 2014. Ces options intégralement attribuées avant la recommandation n°4 de l'AFEP/MEDEF ne comportent pas de critères de performance.

³ M. Ozanian détient 5 577 actions directement et 25 000 actions à travers un Plan d'Épargne Entreprise

⁴ Les caractéristiques desdits bons sont décrites dans la section « événements importants » des comptes annuels de la Société ainsi que dans un rapport du Conseil d'administration et un rapport des Commissaires aux Comptes sur les caractéristiques définitives et l'impact de l'opération, qui sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

1.4 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.4.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur, disponible sur le site internet de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Conseil s'est réuni à 8 reprises, avec un taux de présence des administrateurs s'élevant à 98 %.

Conformément à l'article L.2323-62 du Code du travail, le Comité d'entreprise de la Société a été invité aux réunions du Conseil d'administration. Un représentant du Comité d'entreprise a d'ailleurs été présent lors des 8 réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le Conseil d'administration a été appelé principalement à intervenir dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe ;
- convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- autorisation de garanties et de conventions règlementées ;
- examen des demandes de nominations en qualité d'administrateur ;
- répartition des jetons de présence ;
- la rémunération de son Directeur Général ;
- les comptes (arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, des comptes consolidés trimestriels et semestriels) ;
- le budget (prévision de chiffre d'affaires, des dépenses d'exploitation et des mouvements de trésorerie pour l'année fiscale en cours, comparaison trimestrielle au budget tel qu'approuvé par le Conseil d'administration) ;
- les opérations sur le capital (programme de rachat d'actions, constatations d'augmentation de capital consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions) ;
- l'émission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables.

Enfin, le Conseil d'administration, en application de son règlement intérieur, a procédé lors de sa réunion du 28 juillet 2010, à une discussion sur son fonctionnement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Deux comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

1.4.3 Comité d'audit

Au 30 juin 2010, le Comité d'audit du Conseil d'administration était composé de deux administrateurs indépendants : Jean-Paul Bernardini, président et Philippe Vassor. Monsieur Bernardini est Président du Directoire de Natixis Investissement Partner . Monsieur Vassor est ancien Président du Groupe Deloitte en France. Messieurs Vassor et Bernardini sont considérés par la société comme des experts financiers. Le Directeur Administratif et Financier, ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté régulièrement à ces réunions. Le Comité a pu librement s'entretenir, en dehors de la présence des mandataires sociaux, avec la direction financière et les commissaires aux comptes. Il est doté d'une charte approuvée par le Conseil d'administration, définissant son rôle, ses responsabilités, et ses règles de fonctionnement, disponible sur le site internet de la Société.

L'article L.823-19 du Code de commerce attribue au Comité d'audit, le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Comité d'audit s'est réuni à 5 reprises et le taux de participation y a été de 100 %. Sur cette même période, outre ses missions légales, il a été notamment chargé par le Conseil d'administration de diverses missions de contrôle, de conseil et d'études dans les domaines suivants :

- le suivi de la mise en place du système ERP ;
- l'activation des impôts différés ;
- les délais de paiement dans les pays dits émergents ;
- valorisation des actifs incorporels ;

1.4.4 Comité des rémunérations

Au 30 juin 2010, le Comité des rémunérations du Conseil d'administration était composé de trois administrateurs indépendants : Monsieur Edouard Mercier, Président, Monsieur Philippe Vassor, Monsieur Eric Gehl. Le Comité des rémunérations est doté d'une charte approuvée par le Conseil d'administration, définissant son rôle, ses responsabilités, et ses règles de fonctionnement, disponible sur le site internet de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, les membres du Comité se sont réunis 5 fois, et le taux de participation y a été de 100 %. Sur cette même période, il a été chargé par le Conseil d'administration de diverses missions de conseil et d'études dans les domaines suivants :

- la rémunération du Directeur Général du Groupe, et plus particulièrement la répartition entre la part fixe et variable de sa rémunération, cette dernière devant toujours être basée sur des objectifs quantitatifs ou qualitatifs clairement définis en fonction des objectifs de l'entreprise tels que déterminés par le Conseil d'administration ;
- la répartition des jetons de présence, qui doit être en partie basée sur la présence des administrateurs au Conseil d'administration et dans les différents Comités ;
- l'émission de bons de souscription ou d'achats d'actions.

1.4.5 Le Président et le Directeur Général

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2008 a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Au cours du Conseil d'administration du 15 décembre 2009, M. Philippe Vassor s'est vu renouveler son mandat de Président du Conseil d'administration tandis que M. Philippe Ozanian s'est vu renouveler son mandat de Directeur Général.

Messieurs Vassor et Ozanian ont tous deux été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur, soit jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

1.4.5.1 Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.4.5.2 Le Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs, qui ne sont pas limités par les statuts, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Rappelons que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions passées entre la Société et l'un de ses administrateurs ou le Directeur Général sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration veille, seul, à la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités du Conseil et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

Aux fins de répondre aux exigences de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il est précisé que le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir spécifique à son Directeur Général.

CHAPITRE 2 PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, et aux articles 221-1 d) et 221-3.I du Règlement général de l'AMF, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place au sein du Groupe.

La description des procédures de gestion des risques et de contrôle interne repose sur une analyse des risques actualisée en fin d'exercice clos le 30 juin 2010.

Le présent rapport sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne a été rédigé avec le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne en date du 25 février 2008, dont l'édition a été mise à jour le 22 juillet 2010, et dont l'AMF recommande l'utilisation. (Guide disponible sur le site : http://www.amf-france.org/documents/general/8178_1.pdf).

Il est rappelé que les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe :

- le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques de la Société ;
- les contrôles internes ont pour objet de mettre en place les contrôles visant au traitement des risques auxquels sont exposées les activités de la Société.

Cependant, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. En effet, les incertitudes du monde extérieur, les défaillances techniques et humaines ou de simples erreurs sont de nature à affecter la réalisation de ces objectifs.

2.1 Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Société (InfoVista SA) pour l'ensemble du Groupe, entendu comme l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

2.2 Définition des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne au sein du Groupe visent à :

- assurer la conformité aux lois et règlements ;
- assurer l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- assurer la fiabilité des informations financières ;
- assurer le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment en concourant à la sauvegarde de ses actifs, et en particulier de la propriété intellectuelle du Groupe ;
- limiter les risques d'erreurs ou de fraude, notamment en matière comptable et financière ;
- et d'une façon générale, contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints ou donner la certitude que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers, sont totalement éliminés.

2.3 Organisation générale du Groupe en matière de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures et d'activités de contrôle qui se situent dans le cadre de l'organisation générale du Groupe décrite ci-dessous. Le Groupe a toutefois jugé qu'il n'avait pas une taille justifiant la

création d'un service d'audit interne dédié à la gestion des risques et au contrôle interne. La gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe est l'affaire de tous, de ses organes de gouvernance, et d'une façon générale de l'ensemble de ses collaborateurs. Les membres du Conseil d'administration, et notamment de son Comité d'audit, la Direction Générale, l'encadrement, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués dans la maîtrise des risques qui sont associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de postes, et les délégations de signatures. Le service des ressources humaines du Groupe ainsi que des professionnels du recrutement sélectionnent avec soin les personnes possédant les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. Chaque année, les responsables de service évaluent les performances de leurs collaborateurs, dans le cadre des entretiens annuels prévus par le code du travail.

Le Groupe compense sa taille et ses ressources limitées en ayant recours à une expertise extérieure notamment en matière de finance et de communication. Le Groupe fait ainsi appel à des consultants extérieurs pour l'aider à traiter entre autres les problématiques de fiscalité locale, d'impôts différés, et de couverture du risque de change.

Des livres de procédures définissent les procédures selon lesquelles doivent s'accomplir un certain nombre d'opérations.

Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune au Groupe, un code de conduite applicable à l'ensemble des salariés du Groupe a été adopté par le Conseil d'administration en avril 2005. Ce code de conduite peut être consulté sur le site internet de la Société, à l'adresse www.fovista.com. En outre, le Conseil d'administration a également adopté un code de conduite additionnel, applicable aux cadres dirigeants du Groupe, ainsi qu'à certains collaborateurs assumant des responsabilités en matière financière, juridique, et de communication (disponible également à l'adresse : www.fovista.com).

Ces informations pertinentes permettent à chacun d'exercer ses responsabilités.

2.4 Diffusion en interne des informations pertinentes

Le code de conduite et les livres de procédures propres à chaque service sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe sur son Intranet.

Plus généralement, le Groupe considère qu'il est équipé d'un système d'information adéquat pour répondre à ces objectifs.

2.5 Recensement, analyse et gestion des risques

Les principaux facteurs de risques liés à l'activité du Groupe et lorsqu'ils existent, les principaux facteurs de gestion desdits risques, sont décrits au chapitre 7 du rapport de gestion du Conseil d'administration. Les actions mises en œuvre pour limiter ces risques sont rappelés ci-après :

- une partie du chiffre d'affaires du Groupe provient du renouvellement de contrats de maintenance, ce qui tend à limiter en partie les variations trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- a fin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe accroit sa diversification dans de nouvelles zones géographiques ;
- la stratégie du Groupe se focalise sur l'innovation et le développement des échanges avec ses clients et partenaires pour comprendre leurs besoins immédiats et futurs ; le Groupe oriente ainsi d'importantes ressources au développement d'offres innovantes à forte valeur ajoutée répondant aux besoins de ses clients ;
- le Groupe s'appuie sur un service interne de qualité produits apte à réduire leurs défauts et d'un service support mondial d'une trentaine de personnes ; le Groupe tend également à prévoir des clauses limitatives de responsabilité et des garanties limitées dans ses contrats ;

- le Groupe mène une politique de rémunération ambitieuse pour motiver le personnel et prévoit la mobilité interne et internationale de manière à retenir le personnel ;
- le Groupe s'efforce, dans la mesure du possible, de ne créer aucun lien de dépendance absolue par rapport à un logiciel ou équipement intégré dans ses produits ;
- le Groupe effectue en interne les activités de recherche et développement considérées comme stratégiques ;
- le Groupe est attentif lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires, et veille à sécuriser les relations contractuelles du Groupe avec ses partenaires ;

L'exposition du Groupe aux risques financiers est décrite ci-après dans la note 22 des états financiers consolidés (p. 100).

La direction juridique et financière ainsi que sa direction générale et le Conseil d'administration actualisent chaque année la liste des principaux risques auxquels il est exposé, dans le cadre de la production du rapport de gestion. Le Groupe n'a toutefois pas mis en place un système global d'analyse et de gestion des risques.

2.6. Activités de contrôle interne

Contrôles juridiques

Le Groupe a mis en place un livre des procédures juridiques (Legal process book), définissant les procédures internes à prendre en compte notamment en matière de contrats. Aux termes de cette politique, tous les contrats doivent être revus par le service juridique et financier avant leur signature. Le service juridique du Groupe ainsi que des avocats veillent notamment à sécuriser les relations contractuelles du Groupe avec ses partenaires. Par ailleurs, le service juridique du Groupe, ainsi que ses avocats et conseils, suivent en permanence l'évolution du cadre législatif, réglementaire, ou infra-règlementaire, dans lequel le Groupe évolue. Enfin, les services juridique, financier, et des ressources humaines revoient trimestriellement les contentieux en cours. Les contentieux significatifs sont examinés selon la même périodicité par le Conseil d'administration

Prévention des délits d'initiés

Le Groupe a mis en place une politique de prévention des délits d'initiés, qui repose sur l'information des salariés sur la réglementation en vigueur et la définition de périodes pendant lesquelles les collaborateurs du Groupe ne sont pas autorisés à effectuer des opérations sur les titres de la Société. Le Groupe a actualisé sa politique de prévention des délits d'initiés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ladite politique actualisée a fait l'objet d'une diffusion auprès des salariés du Groupe.

Propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Les principales marques du Groupe sont en outre enregistrées dans de nombreux pays. De plus, les sociétés du Groupe concluent des contrats de confidentialité et de licence avec leurs salariés, distributeurs, clients et prospects. Enfin, le Groupe limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont il détient la propriété.

Politique d'assurance du Groupe

Le Groupe s'est assuré contre un certain nombre de risques. Il a souscrit une assurance responsabilité civile des dirigeants, une assurance responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'une assurance responsabilité civile générale. Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance de dommages aux biens.

Protection informatique

Le Groupe considère qu'il est doté de mesures de protection informatique appropriées dans les domaines des accès, de la performance des réseaux, de la protection contre les virus, et de la sécurité physique des serveurs.

2.7 Activités de contrôle interne en matière financière et comptable

Livre des procédures comptables

Le Groupe a mis en place un livre des procédures comptables (Accounting Process Book), définissant les procédures internes à prendre en compte en matière de cycle de conclusion des ventes, d'achats, de gestion de la trésorerie et des immobilisations corporelles. Ce registre contient en outre de nombreuses procédures administratives ou d'ordre général, telles que la gestion des déplacements professionnels, la présentation des documents comptables, ainsi qu'une présentation générale des règles applicables au service financier en matière d'éthique, d'organisation, et de répartition des responsabilités. Le Groupe a également mis en place un plan comptable Groupe contenant une description détaillée des pratiques comptables du Groupe.

Créances clients

Le Groupe a mis en place une procédure de suivi des créances clients :

- les directeurs financiers régionaux fournissent une fois par mois au Directeur Administratif et Financier et aux directeurs commerciaux régionaux une liste des créances clients échues et non échues.
- chaque mois, les directeurs financiers régionaux et le Directeur Administratif et Financier font le point sur les créances échues et décident des actions de recouvrement à entreprendre.

Cette procédure permet en outre à la direction de revoir les pratiques de reconnaissance du chiffre d'affaires en vigueur avec chacun des clients réguliers du Groupe.

Trésorerie

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle des paiements :

- les comptes bancaires sont rapprochés mensuellement ;
- tous les paiements par chèque ou virement supérieurs à 500 euros requièrent une double signature ;
- une des deux signatures doit être celle du Directeur Administratif et Financier ou du Directeur Général pour les paiements supérieurs à 50 000 euros.

Le service financier prépare deux fois par mois un état de la trésorerie du Groupe qui est revu par le Directeur Administratif et Financier. Cet état est soumis une fois par trimestre au Comité d'audit. Il contient des informations sur la répartition de la trésorerie par filiale et par banque, ainsi que des informations sur la trésorerie détenue en devises locales ou non locales. Cet état indique enfin le solde de la trésorerie placée dans des comptes rémunérés et la performance mensuelle de chacun des comptes.

Ordres d'achats

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle des achats :

- les ordres d'achats envoyés aux fournisseurs du Groupe doivent faire l'objet d'une demande d'achat préalable ; les factures de biens et services non récurrents ne sont payées par la comptabilité qu'après réception d'un ordre d'achat dûment approuvé et d'un bon à payer de l'émetteur de la demande d'achat;
- les demandes d'achats sont approuvées par les directeurs de services et/ou par le directeur financier régional responsable.
- les demandes d'achats non budgétées supérieures à 1 000 euros et les demandes d'achats budgétées mais supérieures à 25 000 euros requièrent l'approbation du Directeur Administratif et Financier.

- les demandes d'achat supérieures à 50 000 euros requièrent l'approbation du Directeur Général.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Approbation des commandes

Le système d'approbation des commandes clients de la région EMEA a été automatisé au quatrième trimestre de l'exercice 2010 avec la mise en service d'un système d'information ERP (« Entreprise Ressource Planning ») :

- chaque devis est préalablement saisi dans le système d'information ERP pour être approuvé ; le nombre et le niveau d'approbation requis est fonction du montant du devis et des remises consenties ;
- chaque commande reçue est également saisie dans le système ERP pour être approuvée ; la commande est en outre automatiquement rapprochée de son devis ; les commandes d'un montant supérieur à 250 000 euros ou dollars américains doivent être approuvées par le Directeur Administratif et Financier tandis que les commandes d'un montant supérieur à 500 000 euros doivent l'être par le Directeur Général ;
- sont rattachés à chaque commande dans le système ERP une série de documents et notamment le contrat correspondant

L'approbation des commandes pour les régions Amériques et Asie-Pacifique reposaient encore au 30 juin 2010 sur le système suivant :

- un ordre de vente interne (ISO – Internal Sales Order) est effectué pour chaque commande provenant d'un client extérieur et résume les principaux points de la commande ;
- les ISO sont approuvés par le directeur financier et le directeur commercial de la région. Ils sont approuvés par le Directeur Administratif et Financier pour les ordres supérieurs à 250 000 euros et le Directeur Général pour les ordres supérieurs à 500 000 dollars américains ;
- chaque ISO est notamment accompagné du bon de commande du client, du contrat conclu et de la correspondance échangée avec le client.

Revue périodique des prévisions de chiffre d'affaires

- le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier rencontrent généralement les directeurs régionaux des ventes deux fois par mois pour faire un point sur l'évolution des commandes en cours de négociation.
- le service financier du Groupe établit des prévisions détaillées du chiffre d'affaires trimestriel, sous la direction du Directeur Général et Directeur Administratif et Financier.
- les directeurs financiers régionaux et le Directeur Administratif et Financier procèdent une fois par mois à une revue détaillée des prévisions de chiffre d'affaires trimestriel.

Reconnaissance du chiffre d'affaires afférent aux contrats comprenant des produits logiciels et des services

- une fois par an, le Groupe procède à une analyse historique de la juste valeur des services de maintenance et de conseil ; cette analyse est revue par les directeurs financiers régionaux et par le Directeur Administratif et Financier ;
- pour chaque contrat d'un montant supérieur à 100 000 euros comprenant des produits logiciels et des services, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en allouant (selon un calcul automatisé ne nécessitant que de répondre à un courte série de questions) le montant du contrat à chaque élément du contrat en fonction de la juste valeur des prestations de maintenance, de conseil, et de formation ;

Lettres de confirmation et attestations

- le chiffre d'affaires provenant de ventes de produits logiciels effectuées par un partenaire du Groupe n'est reconnu que si ce dernier signe une lettre de certification ; cette lettre confirme

- l'absence d'accord parallèle (« side letter ») et le fait que ce partenaire a bien reçu une commande de la part du client final;
- les directeurs commerciaux signent tous les trimestres une attestation qui confirme l'absence d'accord parallèle ;
 - pour chaque commande d'un montant supérieur à 500 000 euros, le commercial concerné signe une attestation qui confirme l'absence d'accord parallèle.

Revue des contrats en cours de négociation

- les directeurs commerciaux régionaux, le service financier, et le service juridique sont impliqués dans la revue des contrats et les négociations en cours avec les clients extérieurs ;
- les demandes spécifiques des clients et les contrats rédigés par les clients sont régulièrement revus par le service financier et juridique ;
- le Directeur Administratif et Financier rencontre régulièrement les équipes du service financier et juridique pour faire un point sur les contrats en cours de négociation.

Vérifications concomitantes à la reconnaissance du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits logiciels

- une liste de vérifications (« order checking list ») est produite et archivée électroniquement dans le système ERP par le service financier avant toute reconnaissance du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits logiciels;
- pour les commandes de produits logiciels d'un montant supérieur à 100 000 euros, une liste de vérifications plus approfondie est produite, revue, et archivée par les directeurs financiers régionaux ;
- pour les commandes de produits logiciels d'un montant supérieur à 250 000 euros, la liste de vérification est revue par le Directeur Administratif et Financier.

Etablissement des comptes prévisionnels

Un compte de résultats prévisionnel est préparé tous les trimestres par les directeurs financiers régionaux :

- le compte de résultat prévisionnel est revu par le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Général, et présenté au Conseil d'administration une fois par trimestre ;
- les directeurs financiers régionaux recalculent le compte de résultat prévisionnel plusieurs fois par trimestre et analysent les variations observées avec le dernier compte prévisionnel présenté au Conseil d'administration ; ce travail est revu par le Directeur Administratif et Financier ;
- le Directeur Général revoit le compte de résultat au moins une fois par mois.

Etablissement des comptes sociaux

Les comptes et autres informations financières sont préparés par le service comptable, qui est centralisé en France, à l'exception de la filiale du Groupe basée aux Etats Unis qui dispose de son propre service comptable. Un bilan et un compte de résultat sont préparés tous les mois pour chaque société du Groupe :

- une liste de vérification (« check list ») est produite et archivée chaque mois par les directeurs financiers régionaux.
- tout problème important qui est rencontré est soumis au Directeur Administratif et Financier.

Etablissement des situations et des comptes consolidés

Le Groupe établit une situation consolidée une fois par mois.

Le Groupe établit en outre des comptes consolidés deux fois par an :

- les services comptables présentent des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;

- les états financiers mensuels fournis par les services comptables sont soumis aux directeurs financiers régionaux ;
- le Groupe a mis en place au quatrième trimestre de l'exercice 2010 un logiciel de consolidation des comptes, qui automatise et donc sécurise la transmission et le traitement des données, élimine les transactions intra-groupe, effectue des contrôles de cohérence, puis génère des états financiers consolidés.

Suivi budgétaire

Le service financier est en charge du pilotage des objectifs financiers du Groupe dans le cadre du processus de suivi budgétaire

- le service financier assure la cohérence des états financiers et identifie, analyse et alerte sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs du Groupe ;
- le service financier revoit, analyse et affine les prévisions budgétaires chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché et de l'environnement économique dans lequel évolue le Groupe, notamment en matière de taux de change ;
- la Direction du Groupe réalise en outre un suivi détaillé de l'activité commerciale de chacune des filiales au cours du trimestre et procède à des comparaisons avec les objectifs budgétaires et les trimestres et années antérieurs.

Contrôle de la communication financière

Le Groupe a mis en place un Comité de revue de l'information financière (« Disclosure Committee »), auquel participent notamment des responsables des services financier, juridique, et des relations investisseurs :

- le Comité de revue de l'information financière revoit les communiqués de presse annonçant les résultats trimestriels, semestriels, et annuels, ainsi que les rapports financiers.
- le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Général revoient les communiqués de presse et les rapports financiers avant leur publication.

Ces documents sont aussi revus par le Comité d'audit avant d'être discutés et approuvés par le Conseil d'administration.

2.8 Surveillance du dispositif de contrôle interne

Les services juridique et financier dressent annuellement un état des lieux du contrôle interne, sur la base duquel la Direction et le Comité d'audit du Conseil d'administration discutent des évolutions nécessaires. Le Comité d'audit entend le cas échéant des responsables opérationnels en dehors de la présence de la Direction. Sur la base de la dernière évaluation du dispositif de contrôle interne en matière comptable et financière effectuée par le Comité d'audit le 21 septembre 2010, le Conseil d'administration a estimé que ce dispositif était approprié.

En cas de changement important dans l'environnement intérieur ou extérieur au Groupe, les procédures de contrôle internes peuvent être modifiées immédiatement.

2.9 Perspectives

Le Groupe a mis en service la première phase d'un système d'information ERP (« Entreprise Ressource Planning ») dont l'objet est la coordination d'une partie des activités vitales du Groupe, telles que les ventes, la gestion des ressources humaines, la production des comptes sociaux et consolidés, autour d'un même système d'information. Les modules ERP d'approbation des commandes et de gestion des contrats de maintenance ont ainsi été mis en service dans la région EMEA, tandis que le module ressources humaines a été mis en service au niveau mondial. Le Groupe a désormais pour objectif d'une part d'étendre la mise en service des modules d'approbation des commandes et de gestion des contrats de maintenance aux régions Amériques et Asie-Pacifique, et d'autre part de mettre en place le module finance, qui comprend notamment la production des comptes sociaux. Le Groupe compte ainsi améliorer

l'efficacité, la sécurité et la fiabilité du processus d'élaboration des informations comptables et financières.

CHAPITRE 3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont énoncées à l'article 21 des statuts de la Société : <http://www.infovista.com/Portals/0/pdf/ir/Statuts-a-jour-du-25-juillet-2007.pdf>

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée générale. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires avant la réunion de l'Assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénoms et domicile. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire - ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger - au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (article R. 225-85 nouveau du Code de commerce).

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers sont constatés par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

TROISIEME PARTIE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société InfoVista S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 « Principes comptables significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2 « Principes comptables significatifs – regroupements d'entreprises » et 3 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les principes et modalités retenus par votre société en matière de test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation.

- Les notes 2 « Principes comptables significatifs – impôts » et 16 « Impôts » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les principes et modalités retenus par votre société en matière d'impôts sur le résultat. A ce titre, votre société a comptabilisé des impôts différés actifs. Nous avons procédé à l'appréciation du processus mis en place par la société pour identifier les déficits reportables et différences temporelles, et élaborer les prévisions de bénéfice imposable sur lequel ces différences et déficits pourront s'imputer. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société InfoVista S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes d'estimation des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes utilisés par votre société en matière de tests de dépréciation des fonds de commerce. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE INFOVISTA S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société InfoVista S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

QUATRIEME PARTIE

ETATS FINANCIERS

CHAPITRE 1 COMPTES CONSOLIDES

INFOVISTA BILAN CONSOLIDE (montants en milliers)

	Note	Au 30 juin 2010	Au 30 juin 2009
ACTIF			
Goodwill	3	€ 9 268	€ 9 268
Autres immobilisations incorporelles nettes	4	1 379	1 941
Immobilisations corporelles nettes	5	1 202	1 332
Impôts différés actifs	16	894	-
Autres actifs non courants		619	867
Total de l'actif non courant		13 362	13 408
Clients et comptes rattachés	6	13 207	8 357
Autres actifs courants	7	2 071	1 376
Autres actifs financiers courants	8	11 538	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	14 215	28 644
Total de l'actif courant		41 031	38 377
TOTAL DE L'ACTIF		€ 54 393	€ 51 785
PASSIF			
Capital émis	9	€ 9 728	€ 9 724
Primes liées au capital	9	80 086	79 215
Actions propres	9	(4 164)	(1 075)
Réserves de conversion		(1 168)	(1 620)
Réserves consolidées		(47 957)	(50 384)
Capitaux propres		36 525	35 860
Produits constatés d'avance non courants		262	320
Autres passifs non courants		270	223
Total des passifs non courants		532	543
Fournisseurs et comptes rattachés		2 904	1 592
Salaires et commissions à payer		2 820	2 244
Dettes envers les organismes sociaux		1 932	1 256
Produits constatés d'avance courants		8 716	8 843
Autres passifs courants	10	964	1 447
Total des passifs courants		17 336	15 382
TOTAL DU PASSIF		€ 54 393	€ 51 785

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(montants en milliers, sauf nombre d'actions et données par action)

	Note	Exercice clos le 30 juin 2010	Exercice clos le 30 juin 2009
Chiffre d'affaires			
Produits logiciels		€ 15 851	€ 20 614
Services de maintenance		20 741	18 890
Services de conseil		6 408	5 680
Total	13	43 000	45 184
Coût des ventes			
Produits logiciels		1 284	1 058
Prestations de services		8 698	9 040
Total		9 982	10 098
Marge brute		33 018	35 086
Charges opérationnelles			
Frais marketing et commerciaux		15 063	15 560
Frais de recherche et développement	14	9 495	9 723
Frais généraux et administratifs		5 677	5 717
Amortissements d'actifs incorporels acquis		457	458
Charges de restructuration	15	-	1 534
Total		30 692	32 992
Résultat opérationnel	13	2 326	2 094
Produits financiers		223	666
Charges financières		(14)	(53)
Pertes nettes de change	15	(53)	(144)
Résultat financier		156	469
Résultat net avant impôts		2 482	2 563
Charges d'impôt sur le résultat	16	(55)	(320)
Résultat net		€ 2 427	€ 2 243
Résultat net par action, de base et dilué	17	€ 0,14	€ 0,13
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation	17	16 943 648	17 679 138
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation		17 101 580	17 706 846

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(montants en milliers)

	Exercice clos le 30 juin 2010	Exercice clos le 30 juin 2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	€ 2 427	€ 2 243
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Charges liées aux paiements en actions	73	41
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 381	1 713
Résultat sur cession d'immobilisations	60	4
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	(1)	(64)
Perte de valeur sur les placements financiers	-	-
Perte de valeur sur investissements financiers	-	-
Ventes (Achats) d'autres actifs financiers courants	(11 538)	4 173
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux activités opérationnelles:		
Clients et comptes rattachés	(4 396)	3 916
Autres actifs courants	(676)	287
Dépôts et cautionnements	(181)	(162)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 266	(536)
Produits constatés d'avance	(659)	986
Dettes, charges à payer et autres passifs courants	(679)	398
Passifs non courants	(17)	(236)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(11 580)	12 763
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(659)	(609)
Flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement	(659)	(609)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentations de capital liées à l'exercice des options d'actions	26	14
Emission BSAAR, net	292	-
Achat d'actions propres	(3 587)	(2 058)
Vente d'actions propres	741	381
Flux nets de trésorerie consommés par les activités de financement	(2 527)	(1 663)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	337	402
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(14 429)	10 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	28 644	17 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	€ 14 215	€ 28 644
Informations complémentaires		
Impôt sur le résultat payé	€ 21	€ 21

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
(montants en milliers)

	Exercice clos le 30 juin 2010	Exercice clos le 30 juin 2009
Résultat net	€ 2 427	€ 2 243
Variation de la réserve de conversion	276	377
Impôt différé actif reconnu	417	-
Résultat global	€ 3 120	€ 2 620

INFOVISTA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(montants en milliers, sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Capital émis actions ordinaires	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve de conversion	Réserves consolidées	Total
Au 30 juin 2008	19 349 829	1 060 693	€ 10 449	€ 82 562	€ (3 525)	€ (1 997)	€ (52 627)	€ 34 862
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	377	-	377
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	377
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	2 243	2 243
Total des charges et produits reconnus sur la période	-	-	-	-	-	-	-	2 620
Exercice d'options de souscription et d'achat d'actions	7 500	-	4	10	-	-	-	14
Charges liées aux paiements en actions	-	-	-	41	-	-	-	41
Achat d'actions propres	-	1 020 611	-	-	(2 058)	-	-	(2 058)
Annulation d'actions propres	(1 350 000)	(1 350 000)	(729)	(3 331)	4 060	-	-	0
Ventes d'actions propres	-	(190 148)	-	(67)	448	-	-	381
Au 30 juin 2009	18 007 329	541 156	€ 9 724	€ 79 215	€ (1 075)	€ (1 620)	€ (50 384)	€ 35 860
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	276	-	276
Impôt différé actif reconnu Note 16	-	-	-	241	-	176	-	417
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	693
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	2 427	2 427
Total des charges et produits reconnus sur la période	-	-	-	-	-	-	-	3 120
Exercice d'options de souscription et d'achat d'actions	8 075	(4 800)	4	12	10	-	-	26
Emission BSAAR	-	-	-	292	-	-	-	292
Charges liées aux paiements en actions	-	-	-	73	-	-	-	73
Achat d'actions propres	-	1 171 985	-	-	(3 587)	-	-	(3 587)
Ventes d'actions propres	-	(245 384)	-	253	488	-	-	741
Au 30 juin 2010	18 015 404	1 462 957	€ 9 728	€ 80 086	€ (4 164)	€ (1 168)	€ (47 957)	€ 36 525

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

- Note 1 – Présentation générale et comparabilité**
- Note 2 - Principes comptables significatifs**
- Note 3 – Goodwill**
- Note 4 – Autres immobilisations incorporelles**
- Note 5 – Immobilisations corporelles**
- Note 6 – Clients et comptes rattachés**
- Note 7 – Autres actifs courants**
- Note 8 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers**
- Note 9 – Capital et primes liées au capital**
- Note 10 – Autres passifs courants**
- Note 11 – Avantages au personnel**
- Note 12 – Dettes financières**
- Note 13 – Information sectorielle**
- Note 14 – Crédit d’impôt Recherche**
- Note 15 – Charges de restructuration**
- Note 16 – Impôts**
- Note 17 – Résultat net par action**
- Note 18 – Engagements hors bilan**
- Note 19 – Instruments dérivés**
- Note 20 – Contrat de vente significatif**
- Note 21 – Effectif moyen**
- Note 22 – Exposition aux risques financiers**
- Note 23 – Information sur les parties liées**
- Note 24 – Evènements postérieurs à la clôture**

Note 1 – PRESENTATION GENERALE ET COMPARABILITE

Informations relatives au Groupe

InfoVista S.A. est une société anonyme créée en 1995 et régie par les dispositions de la loi française. InfoVista S.A. est cotée sur le marché d'Euronext Paris en France. En date du 23 septembre 2010, le Conseil d'administration a procédé à un arrêté des comptes et a autorisé la publication des états financiers consolidés d'InfoVista S.A. pour l'exercice clos le 30 juin 2010. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires d'InfoVista S.A. lors de leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 15 décembre 2010.

Nature de l'activité

InfoVista S.A. et ses filiales (le « Groupe ») est un éditeur de solutions logicielles de gestion de la qualité de services. Le Groupe conçoit, développe et commercialise des produits logiciels de haute technologie qui mesurent, analysent et génèrent des tableaux de bord sur la performance et la qualité des systèmes d'information : réseaux, serveurs et applications logicielles. L'acquisition d'Accellent a permis au Groupe de fournir des solutions de suivi des réseaux axées sur les applications. Le Groupe propose également des services d'aide à l'installation, la mise en place, la formation des utilisateurs et la maintenance pour l'ensemble de ses produits. Le Groupe est positionné sur le segment du marché des logiciels appelé Gestion de la Qualité de Service (*Service Level Management* ou « SLM »). Le Groupe commercialise ses solutions principalement auprès d'opérateurs de télécommunication et de nouveaux prestataires de service (« Managed Service Providers »), mais également auprès de grandes entreprises. Le siège social du Groupe est situé aux Ulis, dans la banlieue de Paris, avec des filiales en Europe, Amérique et Asie.

Note 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Bases de préparation des comptes consolidés annuels

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'InfoVista S.A. et de ses filiales sont établis suivant les normes comptables internationales : International Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Au 30 juin 2010, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception de la norme IAS 39 qui n'a été adoptée que partiellement, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Impact des nouvelles normes comptables

(a) Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2010 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2009 à l'exception des textes suivants qui sont applicables de manière obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2009

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ; l'amendement de cette norme rend obligatoire un état du résultat global intégrant le résultat net et les autres éléments de gains et pertes du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres. Il prévoit que l'état du résultat global puisse être présenté comme un état unique incluant le compte de résultat ou comme deux états financiers séparés distinguant le compte de résultat et l'état du résultat global. Dans ce dernier cas, l'état du résultat global est présenté immédiatement après le compte de résultat. C'est cette dernière option qui a été adoptée par le Groupe.
- IFRS 8 « Segments opérationnels » ; ce texte qui vient en remplacement d'IAS 14 requiert désormais de présenter l'information sur les secteurs opérationnels sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le « principal décideur opérationnel » du Groupe. Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel au sens d'IFRS8.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ; l'application de cet amendement d'IAS 23 requérant la capitalisation des coûts d'emprunts encourus pour la construction, ou la production d'actifs éligibles (et supprimant de fait l'option permettant de reconnaître en charges les coûts d'emprunts) est sans incidence sur les comptes du Groupe.
- Amendement d'IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations » ; cet amendement qui clarifie la définition des conditions d'acquisition et le traitement des avantages annulés n'a pas eu d'impact sur la situation financière et la performance de l'exercice
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 : Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ; ces deux normes ont été amendées pour limiter les exceptions au champ d'application des instruments remboursables et n'ont pas eu d'effet sur les comptes
- Amélioration des IFRS publiée en mai 2008, y compris l'amendement d'IFRS 5 sur l'interprétation de la notion de « destiné à être vendu » en cas de cession partielle de titres, applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er juillet 2009 ; ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est postérieure au début du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009 ;
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » applicable à la même date qu'IFRS 3 révisée;
- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 relative à l'amendement d'IAS 38 – « Actifs Incorporels » sur l'évaluation à la juste valeur d'un actif incorporel acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises – amendement lié à IFRS 3R applicable à compter du 1er juillet 2009
- Amendement d'IFRS 7 visant à améliorer les informations communiquées au titre des instruments financiers (évaluation à la juste valeur et information sur le risque de liquidité attaché aux instruments financiers passifs) ;
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés » ;
- Amendements à IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger »

L'adoption de ces normes, amendements et interprétations n'a eu aucune incidence significative sur les méthodes d'évaluation retenues pour préparer les états financiers consolidés du groupe.

(b) Nouvelles normes et interprétations non appliquées

En revanche, le groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes entrées en vigueur au 1er juillet 2009 mais qui n'ont été adoptées par l'Union Européenne que postérieurement à cette date :

- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 et plus spécifiquement les amendements dont la date d'application est postérieure au 1er juillet 2009 ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1er novembre 2009 ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de client » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1er novembre 2009.

De plus, aucune norme ni interprétation n'a été appliquée par anticipation, qu'elles aient été non endossées par l'Union Européenne, le Groupe menant actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- l'Amendement IAS 32 « Classement des émissions de droits de souscription » applicable à compter du 1er février 2010 et endossée par l'Union Européenne ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2013 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable a compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2011 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IAS 32 « Classement des émissions de droits » applicable à partir des exercices ouverts à compter du 1er février 2010 et endossée par l'Union Européenne le 27 décembre 2009 ;
- l'amendement d'IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » applicable a compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2010 et endossée par l'Union Européenne le 27 mars 2010 ;
- Amélioration des IFRS (avril 2010) applicable a partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 et non encore endossée par l'Union Européenne ;
- IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er juillet 2010 et non encore endossée par l'Union Européenne ;

Recours à des estimations

Les comptes ont été établis dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, ce qui prévalait déjà à la clôture des comptes semestriels au 31 décembre 2009.

La préparation des comptes consolidés annuels conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par l'équipe de direction. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent en particulier sur les provisions, les durées de vie probable des immobilisations corporelles et incorporelles, le calcul de la charge relative aux paiements sur la base d'actions, les tests de perte de valeur sur le goodwill et la détermination du montant des impôts différés. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles InfoVista S.A. exerce un contrôle exclusif. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux d'InfoVista S.A. et sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2010 est présenté ci-après :

Société	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Année d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation
InfoVista SA	France	(Mère)	-	Intégration globale
InfoVista Corporation	Etats-Unis	100 %	1997	Intégration globale
InfoVista UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista GmbH	Allemagne	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista AP Pte Ltd	Singapour	100 %	2000	Intégration globale
InfoVista IBE SA	Espagne	100 %	2001	Intégration globale
InfoVista SRL	Italie	100 %	2006	Intégration globale

Toutes les sociétés du Groupe qui ont été créées sont consolidées à compter de leur date de création.

Conversion des comptes des filiales étrangères et opérations en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères consolidées est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées (à l'exception de la filiale anglaise qui utilise l'euro comme monnaie fonctionnelle).

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, ont été convertis en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composants des capitaux propres, qui ont été convertis au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens mensuels. Les écarts de change qui résultent de ce processus de conversion sont portés dans le poste « réserves de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont comptabilisés dans le poste « Gains (Pertes) net(te)s de change » du compte de résultat.

Les écarts de change liés aux éléments monétaires intragroupe pouvant être considérés comme faisant partie de l'investissement net à long terme dans une filiale sont inscrits en capitaux propres en « réserves de conversion ».

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de trois sources principales : les ventes de produits de logiciels, les services de maintenance, et les services de conseil qui comprennent le conseil et la formation. Les ventes de produits de logiciels sont généralement comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si (1) le Groupe signe un contrat ferme avec un client final, (2) le produit est livré (à condition qu'aucune obligation résiduelle importante ne subsiste à la charge du Groupe), (3) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur, (4) la créance qui en résulte sera en toute probabilité recouvrée, (5) le montant des redevances est fixe et peut être déterminé de façon fiable et (6) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Si un de ces six critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le Groupe comptabilise les produits de logiciels vendus par l'intermédiaire des revendeurs de la même manière que les ventes directes aux clients finaux. Néanmoins le Groupe a ajouté une procédure complémentaire dans laquelle il doit recevoir soit une copie du bon de commande entre le revendeur et

le client final, soit une lettre du revendeur certifiant qu'il a bien vendu la licence à un client final nommé. Les redevances provenant des constructeurs d'équipement d'origine (OEM) sont comptabilisées soit à réception d'un rapport périodique des ventes réalisées au cours de cette période, soit à réception d'un bon de commande.

Les contrats de vente de produits du Groupe ne contiennent généralement pas de clause d'acceptation. Si un contrat de vente de produits contient une clause d'acceptation et qu'il existe une incertitude quant à l'acceptation du client, le Groupe ne comptabilise pas le chiffre d'affaires tant qu'il n'a pas reçu une acceptation écrite du client ou que la période contractuelle d'acceptation n'a pas expiré. De façon générale, le Groupe délivre électroniquement les logiciels aux clients et reconnaît les revenus de licences une fois que les codes d'accès ont été fournis pour télécharger le logiciel.

Les contrats de vente de produits de logiciels contiennent généralement des services de maintenance pour une période initiale (en général douze mois). Le contrat de maintenance est généralement renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si le contrat est résilié par le client ou par le Groupe. Le paiement des services de maintenance est généralement effectué à l'avance et n'est pas remboursable. Les revenus provenant du service de maintenance sont différés et comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

La plupart des contrats de produit incluent des services de conseil, de formation et d'assistance. Les services de conseil prévus par ces contrats sont généralement comptabilisés distinctement du chiffre d'affaires des licences dans la mesure où ces prestations de services (1) ne sont pas essentielles au fonctionnement du produit, (2) pourraient être réalisées par d'autres prestataires, (3) n'incluent pas de modification ou de personnalisation significative du produit du logiciel. Le chiffre d'affaires des services de conseil (temps passé par les consultants) est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des services de conseil au forfait est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des prestations. Si le paiement des services de conseil est conditionné à l'acceptation du client, le chiffre d'affaires des services de conseil est comptabilisé à l'achèvement des prestations après réception de l'acceptation écrite du client. Si le chiffre d'affaires des services de conseil ne peut pas être comptabilisé distinctement de celui issu des produits de logiciel, alors le chiffre d'affaires total est reconnu en fonction du degré d'avancement des prestations ou à l'achèvement de celles-ci. Le chiffre d'affaires provenant des services de formation et autres services d'assistance est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations sont réalisées.

Ces méthodes de comptabilisation des services de maintenance et des autres services sont identiques quel que soit le canal de ventes utilisé. Les clients finaux ont un contrat de service soit uniquement avec le Groupe, soit uniquement avec les revendeurs. Le Groupe comptabilise les refacturations de débours aux clients en prestations de services au cours de la même période que celle où les débours sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'arrangements comprenant des licences, des services de maintenance et/ou d'autres services, le Groupe applique la méthode résiduelle pour comptabiliser le chiffre d'affaires relatif à chaque élément de l'arrangement. Cette méthode consiste à différer la juste valeur de chaque élément non livré et à allouer le montant résiduel de l'arrangement aux éléments qui ont été livrés. Ainsi, la juste valeur du service de maintenance correspond au prix constaté lors du renouvellement des contrats de maintenance et la juste valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

Les redevances de licences et les prestations de services qui ont été prépayées ou facturées mais qui n'ont pas encore été comptabilisées en revenus sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Regroupements d'entreprises

A compter du 1er juillet 2009 les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée.

Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;

- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les regroupements réalisés avant le 1er juillet 2009, étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. A la différence d'IFRS 3 révisée:

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;

- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et toutes modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ; ce mode de comptabilisation demeure applicable après le 1er juillet 2009 pour les regroupements d'entreprise réalisés avant cette date ;

- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les écarts d'acquisition, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment estimée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis pour l'usage interne du Groupe, des actifs incorporels identifiables (savoir faire technologique) évalués dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises et des droits liés à l'utilisation de licences de logiciels. Les droits liés à l'utilisation de licences correspondent à des licences temporaires sur des logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Logiciels	3 ans
Actifs incorporels identifiés	4 ans

Les amortissements des logiciels sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat. Les droits liés à l'utilisation de licences sont amortis en prenant le plus élevé des deux montants suivants : (1) l'amortissement calculé linéairement sur la durée de vie économique des droits qui varie selon les licences entre deux et huit ans ou (2) l'amortissement, calculé proportionnellement aux chiffres d'affaires prévisionnels sur la période de concession des droits. Les amortissements des droits de licences sont comptabilisés au compte de résultat en « coût des ventes ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Installations générales et agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériels divers	10 ans

Les installations générales et agencements sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, évaluée à dix ans ou sur la durée du bail restant si celle-ci est inférieure. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel. Les amortissements correspondant à ces immobilisations sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat.

Frais de recherche et développement de logiciels destinés à la vente

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont immobilisées lorsque le Groupe peut démontrer que tous les critères suivants sont réunis : 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, 3) sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, 4) la façon dont cet actif génèrera des avantages économiques futurs probables, 5) la disponibilité des ressources appropriées pour achever, utiliser ou vendre le développement, et 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Sur l'exercice 2010, la faisabilité technique des logiciels développés par le Groupe n'est généralement établie qu'à la finalisation d'un prototype. Par conséquent, le délai est assez court entre l'établissement de la faisabilité technique et la commercialisation de logiciels, et les frais susceptibles d'être immobilisés ne sont pas significatifs.

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges de personnel associées au développement de logiciel, de la dépréciation de logiciels et matériels informatiques et de tout achat de technologie externe utilisée pour les projets de développement et qui ne répond pas aux six critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les droits liés à l'utilisation de licences de logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits sont immobilisés lorsque ces acquisitions répondent aux critères d'immobilisation. Les amortissements de ces immobilisations incorporelles sont enregistrés en coûts des ventes de licences.

Le crédit impôt recherche est comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement.

Tests de valorisation des immobilisations

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Actifs courants

Les actifs courants correspondent aux actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie, et autres actifs financiers

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements liquides ayant une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les autres actifs financiers correspondent à des placements liquides dont la date de maturité du contrat est égale ou supérieure à trois mois à la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « produits financiers ».

Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Les plus et moins-values de cession sont comptabilisés directement en capitaux propres dans le compte « primes liées au capital » pour leur montant net d'impôt.

Païement sur la base d'actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiement sur la base d'actions », le Groupe comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés du Groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, en contrepartie du compte « primes liées au capital » pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La juste valeur des instruments octroyés est calculée à la date d'attribution en tenant compte de plusieurs paramètres, tels que le prix d'exercice de l'option ou du bon de souscription d'action (BSA), le cours de l'action InfoVista à la date d'attribution, la volatilité attendue de l'action, le taux de dividende attendu, le taux d'intérêt sans risque et la durée de vie estimée de l'option ou du BSA. Le modèle de valorisation des options et des BSA utilisé est le modèle binomial. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La charge est allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel.

En fonction des hypothèses de rotation du personnel, le Groupe fait une estimation du nombre d'options et de BSA qui deviendront exerçables, afin de ne comptabiliser une charge que pour les options et les BSA dont l'acquisition du droit est attendue. A chaque arrêté comptable, ce nombre est ajusté en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options finalement acquis. La charge est ensuite ajustée en conséquence.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de location

Les contrats de location d'actifs aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les actifs ainsi loués sont capitalisés au début du contrat à la valeur la plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minima au titre de la location. Les actifs acquis dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple.

Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt exigible et différé est directement comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat net par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte de l'effet dilutif des options et des bons de souscription d'actions. Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres sont composés des actions et des titres potentiels. Les titres potentiels correspondent aux options et aux bons de souscription d'actions potentiellement exerçables dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur la période et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés. Les titres potentiels sont valorisés selon la méthode du « rachat d'actions » au prix de marché moyen de la période. Selon cette méthode, le prix d'émission total de ces titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options et de bons de souscription d'actions. Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Juste valeur

Aux 30 juin 2010 et 2009, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements financiers, les créances clients et fournisseurs, et les autres créances et autres dettes d'opérationnelles, étaient proches de leurs valeurs de marché, principalement en raison de leurs échéances à court terme.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Stocks

Le stock de produits destinés à la vente correspond aux produits achetés et non encore livrés au client. La méthode utilisée est le premier entré premier sorti. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat.

Ce stock peut aussi être prêté. Dans ce cas tout matériel figurant dans le stock est déprécié linéairement à partir de sa date d'achat sur une durée d'utilisation de deux ans.

Le stock de produits servant aux démonstrations mais non destinés à la vente est comptabilisé en immobilisation et amorti sur une durée de cinq ans. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat.

Changement de présentation du bilan

Les dettes fiscales de TVA ont été reclassées en autres passifs courants au niveau de la présentation des états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2010. La présentation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2009 a donc été modifiée afin de les aligner sur la présentation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Note 3 – GOODWILL

Le 22 novembre 2007, le Groupe a réalisé l'acquisition définitive de 100% des actions d'Accellent, une société non cotée basée en France, dont les solutions de gestion des performances et d'assurance qualité des applications métier sont utilisées principalement par de grandes entreprises françaises et internationales. Le prix d'acquisition s'est élevé à 13 500 milliers d'euros, auquel il convient d'ajouter 189 milliers d'euros de frais d'acquisition. Ce montant a été payé intégralement en numéraire en novembre 2007. Un complément de prix d'un montant maximal de 6 000 milliers d'euros, payable en 2011, sera déterminé sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires cumulé sur trois ans compris entre 15 000 milliers d'euros et 23 920 milliers d'euros. Au 30 juin 2010, compte tenu de l'incertitude quant à son versement, aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre.

Le goodwill reconnu au moment de cette acquisition s'élève à 9 268 milliers d'euros.

L'écart d'acquisition relatif à l'acquisition d'Accellent a fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite en note 2, réalisé avec l'aide d'un expert indépendant. Ce test n'a pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant de constater une dépréciation. La principale hypothèse retenue par le Groupe dans l'élaboration de ses projections de flux de trésorerie est la progression du chiffre d'affaires sur la période 2011-2015. Une baisse de 20% du chiffre d'affaires prévisionnel retenu pour l'évaluation de la valeur recouvrable ne conduirait pas à ramener la valeur recouvrable à un montant inférieur à la valeur nette comptable des actifs testés.

Ce test de dépréciation a été mené en retenant un taux d'actualisation de 13% ainsi qu'un taux de croissance à l'infini de 2%.

Un accroissement d'un point du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la valeur recouvrable ne conduirait pas à ramener la valeur recouvrable à un montant inférieur à la valeur nette comptable des actifs testés.

Note 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles nettes sont constituées des éléments suivants:

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Logiciels acquis	€ 1 320	€ 148	€ -	€ 4	€ 28	€ 1 500
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 904	-	-	-	-	2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent	1 830	-	-	-	-	1 830
Total	€ 6 054	€ 148	€ 0	€ 4	€ 28	€ 6 234

Amortissements	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Logiciels acquis	€ 1 124	€ 148	€ -	€ (158)	€ 28	€ 1142
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 265	266	-	-	-	2 531
Actifs incorporels acquis d'Accellent	724	458	-	-	-	1182
Total	€ 4 113	€ 872	€ 0	€ (158)	€ 28	€ 4 855
Valeur nette comptable	€ 1 941	€ (724)	€ 0	€ 162	€ 0	€ 1 379

Parmi les droits liés à l'utilisation des logiciels acquis, figurent des droits acquis auprès de Progress Software (Objectstore) pour une valeur nette comptable de respectivement 306 et 510 milliers d'euros aux 30 juin 2010 et 2009. Ces droits restent à amortir sur une durée de un an et demi au 30 juin 2010, et sont utilisés dans le cadre de ventes de produits VistaFoundation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009.

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009
Logiciels acquis	€ 1 130	€ 174	€ -	€ -	€ 16	€ 1 320
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 904	-	-	-	-	2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent	1 830	-	-	-	-	1 830
Total	€ 5 864	€ 174	€ 0	€ 0	€ 16	€ 6 054

Amortissements	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009
Logiciels acquis	€ 952	€ 156	€ -	€ -	€ 16	€ 1 124
Droits liés à l'utilisation de logiciels	1 985	279	-	-	-	2 265
Actifs incorporels acquis d'Accellent	267	458	-	-	-	724
Total	€ 3 204	€ 893	€ 0	€ 0	€ 16	€ 4 113

Valeur nette comptable	€ 2 660	€ (719)	€ 0	€ 0	€ 0	€ 1 941
-------------------------------	----------------	----------------	------------	------------	------------	----------------

Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Installations générales et agencements	€ 1 527	€ 74	€ (85)	€ 43	€ 71	€ 1 630
Matériel informatique	3 279	484	(102)	(406)	155	3 410
Mobilier et matériel divers	660	10	-	5	33	708
Total	€ 5 466	€ 568	€ (187)	€ (358)	€ 259	€ 5 748

Amortissements	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Installations générales et agencements	€ 1 459	€ 25	€ (48)	€ -	€ 66	€ 1 502
Matériel informatique	2 148	429	(70)	(196)	117	2 428
Mobilier et matériel divers	527	65	-	-	24	616
Total	€ 4 134	€ 519	€ (118)	€ (196)	€ 207	€ 4 546

Valeur nette comptable	€ 1 332	€ 47	€ (69)	€ (162)	€ 52	€ 1 202
-------------------------------	----------------	-------------	---------------	----------------	-------------	----------------

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles. Par ailleurs, au cours de ces mêmes exercices, il n'y a pas eu de financement d'équipement par des contrats de location financement significatifs.

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009
Installations générales et agencements	€ 1 474	€ 66	€ -	€ (53)	€ 40	€ 1 527
Matériel informatique	3 083	361	(294)	47	82	3 279
Mobilier et matériel divers	647	-	-	5	8	660
Total	€ 5 204	€ 427	€ (294)	€ (1)	€ 130	€ 5 466

Amortissements	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009
Installations générales et agencements	€ 1 151	€ 272	€ -	€ -	€ 36	€ 1 459
Matériel informatique	1 911	481	(290)	-	46	2 148
Mobilier et matériel divers	453	67	-	-	7	527
Total	€ 3 515	€ 820	€ (290)	€ -	€ 89	€ 4 134

Valeur nette comptable	€ 1 689	€ (393)	€ (4)	€ (1)	€ 41	€ 1 332
-------------------------------	----------------	----------------	--------------	--------------	-------------	----------------

Note 6 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Clients et comptes rattachés	€ 13 470	€ 8 601
Provisions sur créances clients	(263)	(244)
Total	€ 13 207	€ 8 357

Le tableau ci-dessous décrit les mouvements concernant les provisions sur créances clients :

	Solde début de période	Dotation de l'exercice	Reprises pour consommation	Reprises sans objet	Effet de change	Solde fin de période
Exercice 2009	€ 342	€ 48	€ (48)	€ (110)	€ 12	€ 244
Exercice 2010	€ 244	€ 39	€ -	€ (39)	€ 19	€ 263

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

	Total	Non échues	Échéances dépassées			
			< 30 jours	31 – 60 jours	61 - 90 jours	91 – 180 jours
Au 30 juin 2009 €	8 357 €	5 867 €	1 021 €	182 €	391 €	896
Au 30 juin 2010 €	13 207 €	9 440 €	921 €	1 338 €	728 €	780

Note 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Charges constatées d'avance	€ 599	€ 665
Stocks de marchandises	643	300
Taxes sur la valeur ajoutée	140	49
Autres	689	362
Total autres actifs courants	€ 2 071	€ 1 376

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des paiements en avance de loyers de bureaux, à des abonnements annuels et à des primes d'assurance liées à des contrats de maintenance avec des tiers à la fois en interne et pour les logiciels commercialisés.

Stocks de marchandises

Au 30 juin 2010, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 730 milliers d'euros et 87 milliers d'euros. Au 30 juin 2009, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 336 milliers d'euros et 36 milliers d'euros.

Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Politique et objectifs de financement et de gestion de la trésorerie et autres actifs financiers

Les objectifs de financement du Groupe par ordre de priorité sont les suivants: 1) une liquidité suffisante pour permettre de répondre aux besoins opérationnels, 2) limiter le risque sur la valeur nominale, 3) diversifier le risque, et 4) optimiser la performance. La direction financière du Groupe cherche à investir un montant maximum de trésorerie disponible dans des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers. Le Groupe maintient une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court et moyen terme. Tous les équivalents de trésorerie et autres actifs financiers sont détenus dans des établissements financiers situés en Europe, aux Etats Unis, Singapour, Japon et/ou Australie. Le Groupe investit principalement dans des certificats de dépôts auprès d'établissements bancaires réputés. Néanmoins, le portefeuille se limite aux types d'investissements suivants : les placements émis ou garantis par les gouvernements locaux ou leurs agences ; les obligations bancaires ; les titres de créances négociables, dont les certificats de dépôts et les billets de trésorerie ; et autres obligations court terme, ainsi que les SICAV et FCP monétaires.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, et autres actifs financiers courants

La trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Trésorerie	€ 3 779	€ 10 760
Equivalents de trésorerie	10 436	17 884
Sous-total trésorerie et équivalents trésorerie	14 215	28 644
Autres actifs financiers courants	11 538	-
Total	€25 753	€ 28 644

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de certificats de dépôts et d'investissements à caractère monétaire avec un contrat à maturité inférieure à trois mois. Les autres actifs financiers courants sont essentiellement constitués de certificats de dépôts et d'investissements à caractère monétaire avec un contrat à maturité égale ou supérieure à trois mois. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les produits financiers liés à la trésorerie, placements court-terme, et autres actifs financiers courants ont été respectivement de 187 milliers d'euros et 612 milliers d'euros et sont inclus en « produits financiers » au compte de résultat. La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers correspond à une juste valeur de niveau 1 au sens d'IFRS 7.

Au 30 juin 2010, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont libellés principalement en euros, dollars américains et dollars singapouriens pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 22 453 milliers d'euros, 1 472 milliers d'euros, 1 828 milliers d'euros. Au 30 juin 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont libellés principalement en euros, dollars américains et dollars singapouriens pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 23 226 milliers d'euros, 3 920 milliers d'euros, 1 498 milliers d'euros.

Note 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL

Capital

Aux 30 juin 2010 et 2009, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève à respectivement 18 015 404 et 18 007 329. Aux 30 juin 2010 et 2009, le nombre d'actions en circulation s'élève à respectivement 16 552 447 et 17 466 173. La valeur nominale de l'action est de 0,54 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et
- de fournir aux actionnaires une rentabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.

Actions propres

Aux 30 juin 2010 et 2009, le Groupe détenait respectivement 1 462 957 et 541 156 de ses propres actions pour de multiples objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe a racheté 1 171 985 actions (dont 933 215 dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions avec pour objectif d'annuler les actions rachetées et 238 770 dans le cadre d'un contrat de liquidité), au prix moyen de 3,06 euros, pour un montant de 3 587 milliers d'euros et a vendu 245 384 actions pour 741 milliers d'euros au prix moyen de 3,02 euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe n'a annulé aucune action.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a racheté 1 020 611 actions (dont 818 795 dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions avec pour objectif d'annuler les actions rachetées et 201 816 dans le cadre d'un contrat de liquidité), au prix moyen de 2,02 euros, pour un montant de 2 058 milliers d'euros et a vendu 190 148 actions pour 381 milliers d'euros au prix moyen de 2,00 euros. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a procédé à l'annulation de 1 350 000 de ses propres actions en deux blocs de 700 000 et 650 000 pour un montant de 4 060 milliers d'euros.

Droits préférentiels de souscription

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription lors de chaque augmentation de capital, au prorata de leur participation. Les actionnaires peuvent renoncer à ce droit sous certaines conditions lors d'une Assemblée Générale extraordinaire. En l'absence de renonciation préalable, les droits préférentiels sont négociables pendant la période de souscription.

Dividendes

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la loi française et les Statuts de la Société. InfoVista S.A. n'a distribué aucun dividende depuis sa création. Le report à nouveau et les autres réserves distribuables dans les comptes sociaux s'élèvent à un montant négatif d'environ 51,7 millions d'euros au 30 juin 2010 avant affectation du résultat de l'exercice. Toute distribution de dividende serait effectuée en euros.

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites

Le Groupe a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions, "Plan 1999", "Plan 2000" et "Plan 2001", et quatre plans d'options d'achat d'actions, "Plan 2003", "Plan 2004", "Plan 2005" et "Plan 2006", en vertu desquels des options de souscription et d'achat d'actions ont pu être attribuées à des membres du personnel du Groupe, leur permettant d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix fixé par le Conseil d'administration. Ce prix n'est généralement pas inférieur à la valeur de marché de l'action InfoVista à la date de l'attribution.

Les plans 1999, 2000 et 2001 permettaient au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée, (le 9 avril 1999 pour le plan 1999, les 9 décembre 1999 et 11 mai 2000 pour le plan 2000 et le 18 décembre 2000 pour le plan 2001), des options ouvrant droit à la souscription de respectivement 1 126 000, 750 000 et 2 000 000 actions. Les Plans 1999, 2000 et 2001 ont expiré et ne permettent plus à la date du 30 juin 2010 de nouvelles attributions. Les options de souscription d'actions ainsi octroyées étaient assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu des plans 1999 et 2000 expirent huit ans après leur date d'attribution ; les options attribuées en vertu du plan 2001 expirent dix ans après leur date d'attribution.

Le Plan 2003, comporte les mêmes caractéristiques que celles du Plan 2001 et ouvrait le droit à l'achat de 300 000 actions. Le Plan 2003 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre de ce plan au 30 juin 2010.

Le Plan 2004 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée le 15 décembre 2003, des options ouvrant droit à l'achat de 480 000 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2001. Le Plan 2004 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre du Plan 2004 au 30 juin 2010.

Le Plan 2005 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée, des options ouvrant droit à l'achat de 360 000 actions. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités françaises du Groupe sont exerçables en totalité quatre ans après la date de leur attribution. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités non-françaises du Groupe sont assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu du plan 2005 expirent dix ans après leur date d'attribution. Le Plan 2005 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre du Plan 2005 au 30 juin 2010.

Le Plan 2006 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée le 15 décembre 2006, des options ouvrant droit à l'achat de 244 300 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2005. Le Plan 2006 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre de ce plan au 30 juin 2010.

L'état récapitulatif des différents plans d'options de souscription et d'achat d'actions se présente comme suit :

	Options de souscription d'actions		Options d'achat d'actions	
	Nombre d'actions pouvant être souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions pouvant être achetées	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} juillet 2008	816 288	€ 3,38	471 450	€ 3,81
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(171 205)	€ 2,65	(40 580)	€ 4,77
Exercées	(7 500)	€ 1,84	-	€ -
Solde au 30 juin 2009	637 583	€ 3,59	430 870	€ 3,72
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(113 200)	€ 3,44	(127 000)	€ 4,95
Exercées	(8 075)	€ 2,04	(4 800)	€ 2,15
Solde au 30 juin 2010	516 308	€ 3,65	299 070	€ 3,23

Au 30 juin 2010, la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008 autorisait le Conseil d'administration à attribuer 200 000 options d'achat d'actions et 200 000 actions gratuites. Au 30 juin 2010, le Conseil d'administration n'avait pas encore utilisé cette délégation.

Le tableau ci-dessous récapitule les données concernant les options de souscription et d'achat ouvertes et non encore levées selon les plans d'options existants au 30 juin 2010 :

Prix d'exercice des options par tranche	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré	
				Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
		Ouvertes		Dont exerçables immédiatement	
De 1,01 € à 2,00 €	149 925	1,59	€ 1,64	149 925	€ 1,64
De 2,01 € à 3,00 €	312 403	2,38	€ 2,31	312 403	€ 2,31
De 3,01 € à 4,00 €	192 800	3,84	€ 3,50	192 800	€ 3,50
De 4,01 € à 5,00 €	54 500	4,26	€ 4,40	54 500	€ 4,40
Au-delà de 5,00 €	105 750	4,37	€ 9,12	100 750	€ 9,32
Total	815 378	2,96	€ 3,49	810 378	€ 3,48

Emission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de la période de souscription 1 178 060 bons ont été émis. Ces bons sont exerçables entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2012 inclus, et donnent le droit de souscrire ou d'acquérir une action nouvelle ou existante de la Société pour chaque BSAAR. En cas d'offre publique d'achat sur la Société cette période serait raccourcie. Le produit brut perçu de l'émission des BSAAR s'établit à 412 milliers d'euros (309 milliers d'euros, net frais de transaction). Le prix d'exercice par BSAAR s'élève à 3,51 euros, soit 115% de la moyenne du cours de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le 11 décembre 2009 (inclus).

Durant la période d'exercice des BSAAR, la Société se réserve le droit de rembourser les BSAAR au prix unitaire de 0,01 euro si la moyenne des cours de clôture de la Société sur les trente (30) séances qui précèdent la date de l'envoi de la notification de remboursement anticipé excède 7,02 euros (soit le double du prix d'exercice des BSAAR). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAAR au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAAR avant la date fixée pour le remboursement. La Société se réserve en outre le droit de proposer à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, des rachats de BSAAR.

Valeur des options et BSAAR attribuées

La charge de personnel comptabilisée au titre des attributions d'options et des BSAAR s'élève respectivement à 73 milliers d'euros et 41 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Cette charge a été allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel. Au 30 juin 2010, la totalité de la charge liée aux stocks options et BSAAR émis attribuées a été reconnue.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, aucune option n'a été attribuée. En fonction de l'historique des annulations des options avant exercice, le Groupe a estimé un taux d'annulation de 10 % pour les options au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. En conformité avec IFRS 2, la charge relative aux paiements en actions est ajustée à chaque arrêté comptable en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options d'actions définitivement acquis.

Le prix d'émission des BSAAR (0,35 € par BSAAR) diffère de leur valorisation telle que calculée conformément à IFRS 2 (0,41€ par BSAAR). L'écart entre ces deux valeurs représente une charge de personnel intégralement comptabilisée sur l'exercice clos le 30 juin 2010 en l'absence de période

d'acquisition des droits. La juste valeur des BSAAR attribués a été déterminée selon la méthode binomiale avec les hypothèses suivantes :

Durée de vie estimée (ans)	2
Taux d'intérêt sans risque	1.25%
Volatilité attendue	37%
Taux de dividende attendu	N/A

Le taux de dividende à zéro est basé sur le fait que le Groupe n'a jamais payé de dividendes, et n'a pas à ce jour, l'intention de le faire. La volatilité attendue est basée sur une volatilité historique des actions. Le taux d'intérêt sans risque utilisé est basé sur une période qui correspond à la durée de vie estimée des options et bons de souscription d'actions. La charge comptabilisée conformément à IFRS 2 s'élève à 71 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Note 10 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Charges de restructuration	€ 135	€ 424
Autres dettes courantes	281	613
Dettes fiscales de TVA	548	410
Total autres passifs courants	€ 964	€ 1 447

Note 11 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

La filiale américaine du Groupe a mis en place un régime de retraite à cotisations définies (401k) couvrant la quasi-totalité de son personnel. Les salariés peuvent verser jusqu'à 75% de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé périodiquement par l'*Internal Revenue Service*. Le Groupe a mis en place une politique d'abondement à hauteur de \$0,25 pour chaque dollar américain versé par le salarié dans une limite maximale de \$ 875 par an et par personne, selon un calendrier annuel. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine a totalisé respectivement \$ 18 milliers et \$ 35 milliers pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009.

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe verse des cotisations à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces cotisations. Le montant de ces cotisations comptabilisées en charges au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009 est respectivement de 934 et de 1 032 milliers d'euros.

Régimes à prestations définies

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis par les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La méthode retenue pour le calcul des engagements est la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

	Au 30 juin 2010	Au 30 juin 2009
Age de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans
Taux d'actualisation	4,75%	5,3%
Taux d'évolution salariale	4,5%	4,5%

Aux 30 juin 2010 et 2009, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite provisionnés sont respectivement de 248 milliers d'euros et de 218 milliers d'euros. Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont classés en passifs non courants. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le Groupe a enregistré des coûts périodiques liés aux engagements pour respectivement 30 milliers d'euros et 11 milliers d'euros. Aux 30 juin 2010 et 2009, les gains et pertes actuarielles non comptabilisées s'élèvent à 58 milliers d'euros et sont amorties sur la durée restante estimée de la période active des employés.

Note 12 – DETTES FINANCIERES

Ligne de crédit

Aux 30 juin 2010 et 2009, le Groupe n'avait aucune ligne de crédit.

Note 13 - INFORMATION SECTORIELLE

Informations générales

La norme IFRS 8 « Information sectorielle » implique l'identification des segments opérationnels au sein du Groupe. IFRS 8 prévoit à ce titre que le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe constitue le point de départ pour la détermination des secteurs opérationnels. Sur ces bases le Groupe a identifié un seul secteur, celui de l'édition de solutions logicielles de Gestion des performances orientées services. Les services annexes, dédiés aux solutions du Groupe, sont considérés par le Comité Exécutif du Groupe comme indissociables du secteur identifié.

Informations par secteur opérationnel

Les informations relatives au compte de résultat, aux actifs et passifs du secteur sont en lecture directe dans les états financiers.

Information par zone géographique

L'information par zone géographique est présentée ci-dessous en fonction du lieu de facturation. Les montants sont présentés après éliminations des transactions intra-groupes.

	Exercice clos le 30 juin 2010					
	France	Autres pays d'EMEA	Total EMEA	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	€ 8 398	€ 15 821	€ 24 219	€ 12 427	€ 6 354	€ 43 000
Actifs non-courants	€ 12 542	€ 94	€ 12 636	€ 545	€ 181	€ 13 362

	Exercice clos le 30 juin 2009					
	France	Autres pays d'EMEA	Total EMEA	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	€ 8 828	€ 15 199	€ 24 027	€ 16 164	€ 4 993	€ 45 184
Actifs non-courants	€ 12 734	€ 99	€ 12 833	€ 473	€ 102	€ 13 408

Informations relatives aux principaux clients

Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, aucun client n'a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

Note 14 – CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a réalisé une analyse de ses dépenses de recherche afin d'identifier celles remplissant les critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche en France. Cette analyse a permis au Groupe d'effectuer des demandes de crédit d'impôt recherche (« CIR ») à hauteur de 1 298 milliers d'euros, comptabilisées en réduction des frais de recherche et développement, correspondant à des dépenses de recherche encourues au titre des années civiles 2006 à 2008 (dont 962 milliers d'euros au titre d'exercices antérieurs). Les créances correspondantes ont été remboursées en numéraire au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a également enregistré un produit de CIR net à recevoir à hauteur de 291 milliers d'euros au titre des dépenses de recherche de la période de janvier à juin 2009. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le montant net déduit des frais d'honoraires annexes comptabilisé dans les comptes du Groupe s'élève à 1 345 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le montant net déduit des frais d'honoraires annexes comptabilisé dans les comptes du Groupe s'élève à 1 015 milliers d'euros dont 363 milliers d'euros au titre de 2009.

Note 15 – CHARGES DE RESTRUCTURATION

Les charges de restructuration s'élèvent respectivement à zéro et 1 534 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Courant Janvier 2009, le Groupe a pris la décision d'initier un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Ces coûts de restructuration sont principalement liés aux départs de collaborateurs. Au 30 juin 2010 et 2009, le solde de provision de restructuration s'élève à respectivement 135 et 424 milliers d'euros, comptabilisé en autres passifs courants.

Note 16 – IMPOTS

Le résultat avant impôts se détaille comme suit :

	<u>Exercices clos les 30 juin</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
France	€ 2 923	€ 3 174
Autres	€ (442)	€ (611)
Total	€ 2 481	€ 2 563

La ventilation de la charge (produit) d'impôt inscrite au compte de résultat est la suivante :

	<u>Exercices clos les 30 juin</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Impôts courants	€ 498	€ 320
Impôts différés	(443)	-
	€ 55	€ 320

Au 30 juin 2010, l'impôt courant est principalement constitué de l'impôt sur les bénéfices dû en Australie (173 milliers d'euros), de la retenue à la source payée à Singapour et en Allemagne (150 milliers d'euros), ainsi que 150 milliers d'euros correspondant au montant de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France (la CVAE, composante de la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010, est considérée comme un impôt sur le résultat dans les comptes consolidés).

L'impôt différé est composé d'un produit net d'impôt différé de 57 milliers d'euros au titre de l'Australie et de 386 milliers d'euros au titre de la France.

Au 30 juin 2009, l'impôt courant est constitué principalement des conséquences d'un contrôle fiscal au niveau d'InfoVista GmbH (pour 164 milliers d'euros), et de l'impôt retenu à la source à Singapour et en Espagne.

Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	<u>Exercices clos les 30 juin</u>	
	2010	2009
Taux normal en vigueur en France	33.33%	33.33%
Charge d'impôt au taux normal en vigueur en France	€ 827	€ 854
Différences permanentes (dont C.I.R.)	(241)	427
Changement de taux d'impôt	40	561
Utilisation d'impôts différés actifs non constatés au cours d'exercices antérieurs	(492)	(1 829)
Activation d'impôts différés actifs sur exercices antérieurs	(465)	-
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	122	-
Impôt retenu à la source et autre impôt forfaitaire	264	307
Charge (Produit) d'impôt	€ 55	€ 320

Analyse des impôts différés

L'impôt différé actif et passif du Groupe est principalement composé des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2010	2009
<u>Impôts différés non constatés :</u>		
Impôts différés actifs non constatés:		
Déficits reportables	€ 9 650	€ 12 306
Provisions non déductibles	193	206
Autres différences temporaires	1 173	648
Total	€ 11 016	€ 13 160
<u>Impôts différés constatés :</u>		
Impôts différés actifs constatés :		
Déficits reportables	€ 1 041	€ 369
Autres différences temporaires	69	
Passifs d'impôt différé constatés	(238)	(369)
Réévaluations d'actifs	(216)	(369)
Actif d'impôt différé net constaté	€ 894	€ 0
Passif d'impôt différé constaté CVAE	€ (22)	€ 0

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe a constaté un impôt différé actif net au titre de l'Australie (pour 57 milliers d'euros) qui est en position de payer de l'impôt ainsi que pour la France. Pour cette dernière, sur la base des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2010, des perspectives du budget validé par les organes de direction, et d'une estimation de planning fiscal, le Groupe a considéré qu'au regard des critères d'IAS 12 les critères de reconnaissance d'un impôt différé actif à hauteur de 825 milliers d'euros étaient remplis : 408 milliers d'euros ont été comptabilisés en compte de résultat et 417 milliers d'euros en capitaux propres (241 milliers d'euros en primes liées au capital et 176 milliers d'euros en réserve de conversion) pour la quote-part des pertes n'ayant pas transitée historiquement par le résultat. Un impôt différé passif de 22 milliers d'euros a par ailleurs été comptabilisé en compte de résultat au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Le Groupe présente des impôts différés nets nuls au 30 juin 2009 car les impôts différés passifs étaient compensés par des impôts différés actifs qui provenaient des mêmes juridictions fiscales. Du fait de son historique de pertes fiscales dans les sociétés consolidées qui ont généré les actifs d'impôts différés, le Groupe estimait qu'il n'existait pas suffisamment de preuves du probable recouvrement de ces actifs d'impôts différés. En conséquence, le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs au-delà des impôts différés passifs dans ses comptes aux 30 juin 2009.

Déficits fiscaux reportables

Au 30 juin 2010, les dates limites d'utilisation des déficits fiscaux reportables s'établissaient comme suit :

	Au 30 juin	
	2010	
Utilisation au plus tard en :		
2011	€	-
2012		-
2013		-
De 2022 à 2029		7 752
Déficits indéfiniment reportables		24 412
Total des déficits fiscaux reportables	€	32 505

Plusieurs exercices sont ouverts à d'éventuels contrôles dans la plupart des pays respectifs où se trouvent les filiales du Groupe. En France, la Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours des exercices clos les 30 juin 2007 et 2008 relatif aux exercices clos les 30 juin 2004, 2005 et 2006. A ce titre, les exercices clos les 30 juin 2007, 2008, 2009 et 2010 sont encore ouverts à contrôle.

Note 17 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente le calcul du résultat de base et dilué par action :

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Résultat net	€ 2 427	€ 2 243
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 943 648	17 679 138
Nombre complémentaire d'actions à émettre du fait des bons et options dilutifs	157 932	27 708
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	17 101 580	17 706 846
Résultat de base par action	€ 0,14	€ 0,13
Résultat dilué par action	€ 0,14	€ 0,13

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Contrats de location

Le Groupe loue des locaux et certains équipements. Ses contrats de location arrivent à échéance jusqu'en juin 2018. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement d'une durée de trois à neuf ans. Certains de ces contrats sont également assortis de clauses d'indexation fixe ou variable des loyers. L'indexation variable des loyers est basée sur des indices d'inflation et l'indexation fixe des loyers n'est pas significative.

Au 30 juin 2010, les redevances minimums restant à payer au titre de ces contrats sont les suivants :

Exercices clos les 30 juin

2011	1 372
2012	1 061
2013	917
2014	878
2015	812
Au-delà	2 049
Total	€ 7 089

Les charges de locations se sont élevées respectivement à 1 544 milliers d'euros et 1 803 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009. Le Groupe n'a pas de contrats de location-financement significatifs.

Obligations d'achat irrévocables

Au 30 juin 2010, les obligations d'achat irrévocables du Groupe s'élèvent à 1 589 milliers d'euros et résultent de commandes fermes et d'obligations contractuelles avec des fournisseurs ayant une échéance inférieure à un an. Au 30 juin 2010, le Groupe n'a pas encore reçu les biens et les services correspondants, mais sera dans l'obligation de les payer. Le Groupe n'a pas d'obligation d'achat ayant une échéance supérieure à un an.

Droit individuel à la formation

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 12 462 heures au 30 juin 2010. Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élèvent à 12 462.

Garanties et engagements d'indemnisation

La plupart des contrats sont conclus dans le cadre normal des affaires du Groupe avec, notamment, ses clients, ses revendeurs, des éditeurs de logiciels fournissant des modules logiciels intégrés aux produits du Groupe, des intégrateurs, ainsi que des distributeurs. La plupart de ces contrats comporte une obligation pour le Groupe d'indemniser l'autre partie en cas de plaintes ou de procédures engagées par des tiers sur le fondement d'une contrefaçon alléguée de leurs droits de propriété intellectuelle. Certains de ces contrats prévoient en outre que le Groupe devra indemniser l'autre partie contre certaines plaintes, actions ou réclamations relatives à des dommages aux biens, à des dommages physiques, ou à des actions ou omissions du Groupe, de ses employés, agents ou représentants. Sur la base de son expérience et des informations dont elle a connaissance au 30 juin 2010, la direction du

Groupe considère que sa responsabilité au titre des garanties qui précèdent est, au 30 juin 2010, non significative.

Note 19 – INSTRUMENTS DERIVES

Politique et objectifs de la couverture de change

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Le Groupe exerce ses activités à l'international et se trouve exposé à un risque de change du fait de transaction réalisées en différentes devises, principalement le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien, et le dollar singapourien. Le Groupe s'expose à un risque de change au niveau des entités légales qui opèrent des transactions en devises autres que leurs devises fonctionnelles locales dans lesquels les comptes se trouvent établis.

Les fonds disponibles sont investis de sorte à assurer un maximum de sécurité et de liquidité mais également de maximiser le rendement malgré ces contraintes. Les objectifs de gestion des risques de change sont, par ordre de priorité, les suivants : 1) éviter la spéculation sur l'exposition future de devises, 2) l'exposition de devises devrait être autant que possible proche de zéro, 3) l'exposition de devises devrait être gérée efficacement afin d'éviter des coûts importants liés à la gestion du risque de change, 4) maintenir le meilleur niveau de prévisibilité et de contrôle sur l'impact de l'exposition au risque de change.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des contrats de ventes à terme pour gérer son risque de change sur les flux entre le Groupe et les tiers.

Le tableau ci-dessous décrit le type d'instruments dérivés utilisés ainsi que la juste valeur correspondante :

	Au 30 juin			
	2010		2009	
	Montant notionnel en devise	Juste valeur	Montant notionnel en devise	Juste valeur
Ventes à terme USD/EUR	USD 75	€ (6)	USD 206	€ 10
Ventes à terme USD/SGD	USD 350	€ (1)	USD -	€ -
Ventes à terme USD/AUD	USD 680	€ 6	USD 245	€ 21
Ventes à terme USD/CAD	USD -	€ -	USD -	€ -
Ventes à terme GBP/EUR	GBP -	€ -	GBP -	€ -
Total		€ (1)		€ 31

La valeur de marché des instruments couvrant des actifs et passifs déjà comptabilisés est incluse en autres actifs (passifs) courants aux 30 juin 2010 et 2009. Ces instruments financiers ont une date de maturité inférieure à 6 mois.

Note 20 – CONTRAT DE VENTE SIGNIFICATIF

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, la filiale du Groupe basée aux Etats-Unis a conclu avec Microsoft Corporation un contrat de ventes de licences perpétuelles d'utilisation de logiciels d'un montant de 15 millions de dollars américains. Le paiement des redevances provenant des licences vendues a été contractuellement échelonné selon un échéancier récapitulé par année fiscale comme suit :

Exercices clos les 30 juin	
2007	USD 4 000
2008	5 000

2009

6 000

Total

USD 15 000

Le Groupe considère l'échéancier de paiement ci-dessus comme des conditions de paiement prolongées. Par conséquent, conformément aux principes comptables pratiqués par le Groupe, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat a été reconnu à chaque échéance de paiement. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le Groupe a enregistré respectivement zéro et 4 189 milliers d'euros de revenus de licences et de prestations de service au titre de ce contrat.

Note 21 – EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen

Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les charges de personnel, composées des salaires fixes et variables, de l'intéressement et des charges sociales afférentes, étaient respectivement de 25 737 milliers d'euros et 26 430 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les charges sociales comprises dans les charges totales de personnel ont représenté respectivement 6 087 milliers d'euros et 6 318 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, l'effectif moyen du Groupe était respectivement de 228 et 248.

Note 22 – EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS

Le programme global de gestion des risques financiers repose sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à minimiser les effets potentiels négatifs sur la performance financière du Groupe. Le département financier, sous la direction du Conseil d'administration, se concentre sur la gestion de ces risques financiers qui correspond à l'identification, l'évaluation et la couverture de ces risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie.

- Risque de crédit lié aux créances commerciales

Sur base des informations dont il dispose, le Groupe n'anticipe pas de défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Toutefois, en raison du contexte économique et financier actuel, particulièrement et exceptionnellement difficile et incertain, la défaillance de clients du Groupe ne peut être totalement exclue. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables.

- Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés

Les opérations de couverture de change ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan.

Risque de liquidité

En raison de la nature dynamique du secteur d'activité du Groupe, le département financier vise à maintenir une flexibilité dans son financement en investissant dans des placements financiers et équivalents de trésorerie liquides.

Risques relatifs à des contentieux juridiques

Le Groupe est impliqué dans un nombre limité de litiges liés à son activité courante. Selon ses estimations, le dénouement de ces procédures n'aura pas d'incidence significative ni sur ses résultats d'exploitation, ni sur sa situation financière, ni sur ses flux de trésorerie.

Exposition au risque de change

Le Groupe exerce son activité dans le monde entier et s'expose au risque de change. Les devises les plus concernées sont le dollar américain (aux Etats-Unis et dans d'autres pays) et le dollar singapourien (en Asie-Pacifique). En plus, le Groupe réalise un nombre important d'investissements dans ses filiales étrangères, dont les actifs nets sont exposés au risque de change. Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le Groupe a enregistré respectivement des pertes nettes de change de 53 milliers d'euros et 144 milliers d'euros.

Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar américain, aurait entraîné respectivement une baisse d'environ 329 milliers d'euros et une baisse de 263 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2010 et 2009. Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar singapourien, aurait entraînée respectivement une hausse d'environ 37 milliers d'euros et une hausse d'environ 82 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2010 et 2009. Cette évaluation du risque de change est faite sur une base consolidée.

Au 30 juin 2010, l'exposition au risque de change pour le Groupe est la suivante :

	GBP/EUR	USD/AUD	USD/SGD	USD/EUR
Actifs	GBP 29	USD 332	USD 987	USD 1 889
Passifs	GBP -	USD -	USD -	USD -
Positions nette avant gestion	GBP 29	USD 332	USD 987	USD 1 889
Hors-bilan	GBP -	USD 680	USD 350	USD 75
Position nette globale	GBP 29	USD (348)	USD 637	USD 1 814

Risque de taux d'intérêts

Aux 30 juin 2010 et 2009, le Groupe, n'ayant aucune dette à long terme, considère que le risque de taux d'intérêt est très faible.

Note 23 – INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, le montant global cumulé des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'est élevé respectivement à 631 milliers d'euros (5 personnes) et 716 milliers d'euros (9 personnes). Aux 30 juin 2010 et 2009, les dirigeants et les administrateurs n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

Il existe au 30 juin 2010, un accord conclu entre le Groupe et un de ses mandataires sociaux, prévoyant l'attribution d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions. Le contrat de travail de Monsieur Philippe Ozanian, Administrateur et Directeur Général, prévoit une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant égal à douze mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian prévoit par ailleurs que, dans l'année suivant un changement de contrôle, en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, ou de rupture de son contrat de travail aux torts exclusifs de la Société à la suite d'une modification de ses conditions d'emploi, ce dernier bénéficie d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération brute globale, du paiement le cas échéant du solde restant dû de sa prime, de l'exercabilité immédiate de ses options, ainsi que de la prorogation de son contrat d'assurance vie et invalidité pour une période de 12 mois. Le versement desdites indemnités et avantages est subordonné à la condition que la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant la date de notification du licenciement, soit supérieure ou égale à 3 euros. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian comprend enfin une clause de non-concurrence d'une durée d'une année contre paiement d'une indemnité correspondant à dix mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian stipule que l'ensemble des sommes perçues par ce dernier au titre de son indemnité contractuelle de licenciement (y compris les indemnités légales et conventionnelles de rupture), de la clause de changement de contrôle, et de la clause de non concurrence, ne peut en tout état de cause excéder 15 mois de rémunération brute globale.

Aux 30 juin 2010, le nombre total d'actions auxquelles donnent droit les bons et options d'actions attribuées aux mandataires sociaux s'est élevé à 843 412.

Note 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

CHAPITRE 2 COMPTES ANNUELS

INFOVISTA SA BILAN

(montants en milliers d'euros)

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles (Note 2)	€ 14 095	€ 4 337	€ 9 758	€ 10 149
Immobilisations corporelles (Note 3)	3 737	2 856	881	1 058
Participations	841	597	244	110
Créances rattachées à des participations	32 583	29 489	3 094	3 316
Actions propres	4 836	-	4 836	1 249
Autres immobilisations financières	40	-	40	48
Immobilisations financières (Note 4)	38 300	30 086	8 214	4 723
Actif immobilisé	56 132	37 279	18 853	15 930
Stocks de marchandises	730	87	643	300
Clients et comptes rattachés (Note 5)	6 450	87	6 363	4 112
Autres créances (Note 6)	909	-	909	634
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (Note 7)	21 313	-	21 313	21 736
Charges constatées d'avance (Note 8)	478	-	478	500
Actif circulant	29 880	174	29 706	27 282
Ecart de conversion actif (Note 15)	6 770		6 770	9 350
Total actif	€ 92 782	€ 37 453	€ 55 329	€ 52 562
PASSIF				
Capital social			€ 9 728	€ 9 724
Prime d'émission			76 131	75 828
Réserve légale			5	5
Réserves réglementées			119	119
Report à nouveau			(49 002)	(53 948)
Capital et réserves (Note 9)			36 981	31 728
Résultat de l'exercice			1 537	4 946
Capitaux propres			38 518	36 674
Provisions pour risques et charges (Note 10)			7 123	9 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Note 12)			3 428	1 076
Dettes fiscales et sociales (Note 13)			3 590	3 455
Produits constatés d'avance (Note 14)			1 841	1 743
Dettes			8 859	6 274
Ecart de conversion passif (Note 15)			829	6
Total passif			€ 55 329	€ 52 562

L'annexe fait partie intégrante des états financiers

INFOVISTA SA
COMPTE DE RESULTAT
(montants en milliers d'euros)

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Chiffre d'affaires France	€ 6 246	€ 6 868
Chiffre d'affaires export	19 094	21 204
Chiffre d'affaires (Note 17)	25 340	28 072
Autres produits	(3)	56
Produits d'exploitation	25 337	28 128
Achats marchandises et variation de stocks	723	497
Autres achats et charges externes	6 787	7 784
Impôts et taxes	737	924
Salaires et traitements	10 769	12 312
Charges sociales	4 574	4 874
Dotations aux amortissements et provisions	862	1 086
Autres charges	414	356
Charges d'exploitation	24 866	27 833
Résultat d'exploitation	471	295
Produits financiers	5 909	9 050
Charges financières	5 908	5 657
Résultat financier (Note 18)	1	3 393
Résultat courant avant impôt	472	3 688
Produits exceptionnels	400	68
Charges exceptionnelles	452	399
Résultat exceptionnel (Note 19)	(52)	(331)
Charge (produit) d'impôt sur les résultats	(1 117)	(1 589)
Résultat net	€ 1 537	€ 4 946

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

INFOVISTA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(montants en milliers d'euros sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions ordinaires	Capital actions ordinaires	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve indisponible	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Au 30 juin 2008	19 349 829	€ 10 449	€ 79 149	€ 5	€ 119	€ (50 168)	€ (3 779)	€ 35 775
Exercice d'options de souscription d'actions	7 500	4	10	-	-	-	-	14
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	4 946	4 946
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(3 779)	3 779	-
Annulation actions propres	(1 350 000)	(729)	(3 331)	-	-	-	-	(4 060)
Au 30 juin 2009	18 007 329	€ 9 724	€ 75 828	€ 5	€ 119	€ (53 948)	€ 4 946	€ 36 674
Exercice d'options de souscription d'actions	8 075	4	12	-	-	-	-	16
Emission BSAAR	-	-	292	-	-	-	-	292
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 537	1 537
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	4 946	(4 946)	-
Au 30 juin 2010	18 015 404	€ 9 728	€ 76 132	€ 5	€ 119	€ (49 002)	€ 1 537	€ 38 519

INFOVISTA SA
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE
(montants en milliers d'euros)

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Opérations d'exploitation		
Résultat net	€ 1 537	€ 4 946
Moins-value sur cession d'immobilisations	47	2
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	768	1 033
Provision pour dépréciation fonds commercial	285	304
Dotations et reprises aux provisions sur créances clients	17	3
Dotations et reprises aux provisions sur titres de participation et créances rattachées à des participations	4 101	1 968
(Gain) -Perte sur la vente de titres d'autocontrôle	(254)	66
Moins-value latente sur les titres d'autocontrôle	-	(1 419)
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges	(2 485)	(1 982)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Clients et comptes rattachés	(2 269)	2 301
Autres créances et charges constatées d'avance	3 068	2 013
Stocks	(343)	26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 351	(685)
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	217	104
Produits constatés d'avance	98	(199)
Dépôts et cautionnements	8	9
Variation du besoin en fonds de roulement	3 130	3 569
Flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'exploitation	7 146	8 490
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(530)	(550)
Augmentation des créances rattachées à des participations	(10 795)	(11 917)
Diminution des créances rattachées à des participations	6 916	10 127
Achat des actions propres	(3 587)	(2 058)
Vente des actions propres	753	381
Acquisition d'investissement en titres de participation	(134)	-
Acquisitions des immobilisations financières	(500)	15
Cessions des immobilisations financières	1	-
Flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement	(7 876)	(4 002)
Opérations de financement		
Exercice des options de souscription d'actions	16	14
Emission des bons de souscription d'actions	292	-
Flux nets de trésorerie provenant des opérations de financement	308	14
Augmentation ou <Diminution >nette de la trésorerie	(423)	4 502
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)	21 736	17 234
Trésorerie à la clôture de la période (1)	€ 21 313	€ 21 736

(1) La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

INFOVISTA SA

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (en milliers d'euros)

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels d'InfoVista SA, «la Société».

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010:

- En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables («BSAAR »).

Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la réglementation.

Depuis l'exercice clos le 30 juin 2008 et conformément aux préconisations du CNCC, la Société a procédé à un changement en matière de provisions des honoraires des prestataires comptables et d'audit. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées à la clôture ont été provisionnées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Description de l'activité

InfoVista S.A., société mère du Groupe InfoVista, est un éditeur de solutions logiciel de gestion de la qualité de services. La Société conçoit, développe et commercialise des produits logiciels de haute technologie qui mesurent, analysent et génèrent des tableaux de bord sur la performance et la qualité des systèmes d'information : réseaux, serveurs et applications logiciel. L'acquisition de la division 5View (Accellent) en décembre 2007 permet à la Société de fournir des solutions de suivi des réseaux axées sur les applications et de diversifier sa gamme de licences. La Société propose également des services d'aide à l'installation, la mise en place, la formation des utilisateurs et la maintenance pour l'ensemble de ses produits. La Société commercialise ses solutions principalement auprès d'opérateurs de télécommunication, de grands intégrateurs et de nouveaux prestataires de service (« Managed Service Providers ») mais également auprès de grandes entreprises.

Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs et de passifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Traitement des opérations en devises

Les produits et les charges réalisés en devises étrangères sont comptabilisés au compte de résultat à un taux mensuel correspondant au cours moyen du mois précédent l'opération. Les différences de change constatées lors du paiement sont comptabilisées en perte ou gain de change au compte de résultat.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à leur cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées dès lors qu'elles ne font pas l'objet d'une couverture de change spécifique.

Aux 30 juin 2010 et 2009, les écarts de conversion actifs sont relatifs essentiellement aux créances rattachées à des participations.

Frais de recherche et développement de logiciels destinés à la vente

Les dépenses encourues avant que la faisabilité technique des logiciels soit avérée, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges du personnel associés au développement de logiciel, de la dépréciation de logiciels et matériels informatiques et de tout achat de technologie externe dont la faisabilité technique n'a pas encore été prouvée. Le montant des frais de recherche et développement s'élève à 8 455 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2010 contre 8 658 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Jusqu'au 30 juin 2010, la démonstration de la faisabilité technique des produits de la Société a coïncidé dans le temps avec leur mise sur le marché. En conséquence, la Société n'a pas immobilisé de dépenses de développement de logiciels en raison de leur caractère non significatif.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de deux sources principales : les ventes des produits de logiciels (ainsi que les ventes de matériel liés à la division 5View/APM) et les ventes de prestations de services, qui comprennent la maintenance, le conseil et la formation. Les ventes de produits de logiciels ou de matériel sont généralement comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si (1) la Société signe un contrat ferme avec un client final, (2) le produit du logiciel est livré (à condition qu'aucune obligation résiduelle importante ne subsiste à la charge de la Société), (3) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur, (4) la créance qui en résulte sera en toute probabilité recouvrée, (5) le montant des redevances est fixe et peut être déterminé et (6) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Si un de ces six critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. La Société comptabilise les ventes des produits de logiciels ou matériel des revendeurs de la même manière que les ventes directes aux clients finaux. Néanmoins la Société a ajouté une procédure complémentaire dans laquelle elle doit recevoir une lettre du revendeur certifiant qu'il a bien vendu le produit du logiciel ou matériel à un client final désigné. Les redevances provenant des constructeurs d'équipement d'origine (OEM) sont comptabilisées soit à réception d'un rapport périodique des ventes réalisées au cours de cette période, soit à réception d'un bon de commande.

Les contrats de vente des produits de la Société ne contiennent généralement pas de clause d'acceptation. Si un contrat de vente des produits contient une clause d'acceptation et qu'il existe une incertitude quant à l'acceptation du client, la Société ne comptabilise pas le chiffre d'affaires tant qu'elle n'a pas reçu une acceptation écrite du client ou que la période contractuelle d'acceptation n'a pas expiré. En général, la Société procède à la livraison électronique des produits commandés par son client et reconnaît le revenu associé dès lors que l'accès du téléchargement de ses produits a été communiqué au client étant entendu que les autres contraintes de reconnaissance de revenus ont été au préalable respectées. La Société peut être amenée à procéder à des livraisons physiques notamment pour les produits commercialisés par la division 5View (APM).

Les contrats de vente de produits de logiciels ou matériel contiennent généralement des prestations de maintenance pour une période initiale (en général douze mois). Le contrat de maintenance est généralement renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si le contrat est résilié par le client ou par la Société. Le paiement des prestations de maintenance est généralement effectué à l'avance et n'est pas remboursable. Les revenus provenant de la maintenance sont différés et comptabilisés prorata-temporis sur la durée du contrat de maintenance.

La plupart des contrats de produit incluent des prestations de conseil, de formation et d'assistance. Les prestations de conseil prévues par ces contrats sont généralement comptabilisées distinctement par

rapport au chiffre d'affaires des licences dans la mesure où ces prestations de services (1) ne sont pas essentielles au fonctionnement du produit, (2) pourraient être réalisées par d'autres prestataires, (3) n'incluent pas de modification significative ou de personnalisation du produit du logiciel. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil à prix fixe (au forfait) est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des prestations. Si le paiement des prestations de conseil est conditionné à l'acceptation du client, le chiffre d'affaires des prestations de conseil est comptabilisé à l'achèvement des prestations après réception de l'acceptation écrite du client. Si le chiffre d'affaires des prestations de conseil ne peut pas être comptabilisé distinctement de celui issu des produits de logiciel, alors le chiffre d'affaires total est reconnu en fonction du degré d'avancement des prestations ou à l'achèvement de celles-ci. Le chiffre d'affaires provenant des prestations de formation et autres services d'assistance est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations sont réalisées.

Ces méthodes de comptabilisation des prestations de maintenance et des autres services sont identiques quel que soit le canal de ventes utilisé. Les clients finaux ont un contrat de service soit uniquement avec la Société, soit uniquement avec les revendeurs. La Société comptabilise les refacturations de débours aux clients en prestations de services au cours de la même période que celle où les débours sont comptabilisés en charges.

Les produits étant presque toujours vendus avec des services de maintenance, le produit de la vente attribué à la licence est déterminé par différence entre le prix de vente global et la part attribuée à la maintenance. Cette dernière correspond au prix constaté lors du renouvellement des contrats de maintenance. Toute remise importante consentie sur les autres services est en général transférée du montant afférent à la licence au montant des services non encore réalisés. Les redevances de licences et les prestations de services qui ont été prépayées ou facturées mais qui n'ont pas encore été comptabilisées en revenus sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Suite aux contrats signés entre la Société et ses filiales, la Société comptabilise des revenus de royalties facturées aux filiales correspondant aux activités de distribution par la Société auprès de ses filiales. Ces royalties sont calculées sur une marge opérationnelle garantie par la Société à ses filiales au cours de la période. Ces revenus sont comptabilisés en chiffres d'affaires de royalties dans les comptes de la Société.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le poste « Logiciels » correspond aux licences relatives à des logiciels acquis pour l'usage interne de la Société. Les droits liés à l'utilisation de licences sont amortis en prenant le plus élevé des deux montants suivants : (1) l'amortissement calculé linéairement sur la durée de vie économique des droits qui varie selon les licences entre deux et huit ans ou (2) l'amortissement, calculé proportionnellement aux chiffres d'affaires prévisionnels sur la période de concession des droits.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales et agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et matériels divers	Linéaire	10 ans

Les agencements et installations sont amortis sur leur durée probable d'utilisation évaluée à 10 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

Les fonds de commerce correspondant à des malis de fusion ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs des actifs sous-jacents auxquels le mali a été

affecté extra comptablement devient inférieure à leur valeur comptable majorée de la quote-part de mali affectée.

Participations et créances rattachées

La Société comptabilise les titres de participation et les prêts rattachés à des participations sur la base du coût historique, corrigé si nécessaire pour tenir compte du taux de change de clôture. A la fin de chaque exercice, la Société examine la valeur de l'investissement net réalisé dans chaque filiale et participation, qui comprend les apports en capital, le principal des prêts accordés ou reçus et les intérêts courus sur ces prêts, ainsi que les créances clients / dettes fournisseurs. La Société identifie les événements, internes ou externes, qui indiqueraient que l'investissement a perdu de la valeur et compare la valeur nette comptable de l'investissement net dans chaque filiale avec la valeur d'utilité estimée de celui-ci. Pour chaque filiale, la Société provisionne la différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité, calculée à partir de la situation nette de la filiale, puisque la Société considère que s'agissant de sociétés de distribution, celles-ci n'ont pas de valeur de fonds de commerce. Si la situation nette est négative, les titres sont intégralement provisionnés et le complément de provision est imputé sur les créances nettes détenues par la Société à hauteur de la situation nette négative. Pour les autres participations, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chacune d'elle.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice des options ou des bons.

Titres d'autocontrôle

Les actions propres ont été comptabilisées parmi les titres immobilisés pour leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. Pour la détermination du résultat dégagé à l'occasion de la vente des actions rachetées, les titres les plus anciens sont réputés vendus les premiers. La valeur d'inventaire est constituée par le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Stocks de marchandises

Les marchandises en stock sont valorisées au prix de revient suivant la méthode du dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est constatée linéairement sur une durée de deux ans dès la date d'achat dès lors que le stock a fait l'objet d'un prêt destiné à la vente.

Instruments financiers de couverture

Aux cours des exercices clos le 30 juin 2010 et 2009, la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers de couverture visant à limiter l'incidence des variations de change ou de taux d'intérêts.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

Disponibilités et valeurs mobilières de placements

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides (certificats de dépôts ou comptes à terme). Les placements de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et de Fonds Commun de Placement (FCP) monétaires sont considérés comme des valeurs mobilières de placement. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Note 2 – Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Soldes au 30 juin 2010
Fonds de commerce	€ 9 997	€ -	€ -	€ 9 997
Logiciels	1 052	304	159	1 197
Droits pour l'exploitation de licences	2 901	-	-	2 901
Total	€ 13 950	€ 304	€ 159	€ 14 095

Amortissements / Dépréciations	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2010
Fonds de commerce	€ 587	€ 285	€ -	€ 872
Logiciels	951	145	159	937
Droits pour l'exploitation de licences	2 263	265	-	2 528
Total	€ 3 801	€ 695	€ 159	€ 4 337

Fonds de commerce

En date du 1^{er} avril 2008, la Société a absorbé la société Accellent dans le cadre d'une confusion de patrimoine. Cette confusion de patrimoine s'est traduite par un mali de fusion d'un montant de 9 997 milliers d'euros, lequel a été reconnu intégralement en fonds de commerce en application du Règlement CRC 2004-01.

L'affectation extracomptable de ce mali technique est la suivante :

	Affectation du mali technique	Valeur actuelle au 30 juin 2010	Dépréciation du mali technique au 30 juin 2010
Contrats de maintenance	€ 439	€ 146	€ 293
Technologie	861	281	580
Fonds de commerce (part non affectée du mali technique)	8 697	8 697	-
Total	€ 9 997	€ 9 124	€ 873

Pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, la perte de valeur des actifs sous-jacents a entraîné la constatation d'une dépréciation exceptionnelle du fonds de commerce à hauteur respectivement de 285 milliers d'euros et 304 milliers d'euros.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009		Acquisitions		Cessions ou mises au rebut		Soldes au 30 juin 2010	
Installations générales et agencements	€	1 111	€	85	€	85	€	1 111
Mobilier et matériels divers		2 737		440		551		2 626
Total	€	3 848	€	525	€	636	€	3 737

Amortissements	Soldes au 30 juin 2009		Dotations		Reprises		Soldes au 30 juin 2010	
Installations générales et agencements	€	1 044	€	20	€	49	€	1 015
Mobilier et matériels divers		1 746		338		243		1 841
Total	€	2 790	€	358	€	252	€	2 856

Note 4 - Immobilisations financières

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009		Augmentations ou acquisitions		Diminutions ou cessions		Soldes au 30 juin 2010	
Titres de participation	€	2 066	€	134	€	1 359	€	841
Créances rattachées à des participations		28 704		10 795		6 916		32 583
Actions propres		1 075		3 587		499		4 163
Autres titres immobilisés		174		499				673
Cautions versées		48		1		9		40
Total	€	32 067	€	15 016	€	8 783	€	38 300
Dont avec les entreprises liées	€	29 273	€	10 930	€	6 779	€	33 424

Provisions pour dépréciation	Soldes au 30 juin 2009		Dotations		Reprises		Soldes au 30 juin 2010	
Titres de participation	€	1 956	€	-	€	1 359	€	597
Créances rattachées à des participations		25 388		4 293		192		29 489
Actions propres		-		-		-		-
Total	€	27 344	€	4 293	€	1 551	€	30 086
Dont avec les entreprises liées	€	25 847	€	4 293	€	54	€	30 086

Les créances rattachées à des participations sont principalement des créances sur des filiales du groupe et sont à plus d'un an.

Titres de participation

Le poste titres de participation, qui s'élève au 30 juin 2010 à 841 milliers euros en valeur brute correspond aux participations dans les filiales consolidées. La société Network Physics, basée aux Etats-Unis et éditeur de logiciels et d'équipements informatiques a déposé le bilan en octobre 2007 et a été liquidée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010. Les actions préférentielles détenues par la Société dépréciées en totalité au cours d'exercices antérieurs ne figurent plus au bilan de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Actions propres

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, la Société a racheté 1 171 985 actions pour un montant de 3 587 milliers d'euros, et a vendu 245 384 actions pour 499 milliers d'euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a racheté 1 020 611 actions pour un montant de 2 060 milliers d'euros et a vendu 190 148 actions pour un montant de 382 milliers d'euros. Le résultat de cession réalisé s'élève respectivement à 253 et (25) milliers d'euros pour les exercices clos au 30 juin 2010 et 2009.

Aux 30 juin 2010 et 2009, la Société détenait respectivement 1 462 957 et 541 156 de ses propres actions, représentant une valeur de 4 164 milliers d'euros et 1 075 milliers d'euros. Aux 30 juin 2010 et 2009 aucune moins value latente sur les actions propres n'était à constater.

Note 5 – Clients et comptes rattachés

Clients - valeurs brutes

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Clients	€ 6 357	€ -	€ 6 357	€ 4 103	
Clients douteux ou litigieux	-	93	93	113	
Total	€ 6 357	€ 93	€ 6 450	€ 4 216	
Dont avec les entreprises liées	€ 4 198	€ -	€ 4 198	€ 2 131	

Clients – Provisions

	Au 30 juin 2009	Dotation	Reprise	Au 30 juin 2010
Provision sur les douteux ou litigieux	€ 104	€ 10	€ 27	€ 87
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -

Note 6 – Autres créances

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Produits à recevoir	€ 13	€ -	€ 13	€ 58	
Impôt sur les sociétés *	451	-	451	341	
TVA déductible et crédit de TVA	290	-	290	155	
Avances et acomptes versés	155	-	155	80	
Total	€ 909	€ -	€ 909	€ 634	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -	

* La créance d'impôt sur les sociétés correspond exclusivement à des crédits d'impôt recherche.

Au 30 juin 2010, les avances et acomptes versés sont constitués d'avoirs à obtenir à hauteur de 53 milliers d'euros et d'avances versées à des fournisseurs à hauteur de 102 milliers d'euros.

Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Liquidités	€ 776	€ -	€ 776	€ 7 949	
Placements à court terme	20 537	-	20 537	13 787	
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	€ 21 313	€ -	€ 21 313	€ 21 736	

Les placements à court terme sont constitués de valeurs mobilières telles que SICAV et certificats de dépôts ou comptes à terme pour lesquels aucune moins value latente n'a été constatée aux 30 juin 2010 et 30 juin 2009. Au cours des exercices clos les 30 juin 2010 et 2009, les produits de cession de placement à court terme s'élèvent respectivement à 182 milliers d'euros et 496 milliers d'euros.

Note 8 – Charges constatées d'avance

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Charges constatées d'avance	€ 478	€ -	€ 478	€ 500	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -	

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

Note 9 – Capitaux propres

Capital et primes d'émission

Aux 30 juin 2010 et 2009, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève respectivement à 18 015 404 et 18 007 329. La valeur nominale de l'action est de 0,54 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites

La Société a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions, "Plan 1999", "Plan 2000" et "Plan 2001", et quatre plans d'options d'achat d'actions, "Plan 2003", "Plan 2004", "Plan 2005" et "Plan 2006", en vertu desquels des options de souscription et d'achat d'actions peuvent ou ont pu être attribuées à des membres du personnel du Groupe, leur permettant d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix fixé par le Conseil d'administration. Ce prix n'est généralement pas inférieur à la valeur de marché de l'action InfoVista à la date de l'attribution.

Les plans 1999, 2000 et 2001 permettaient au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée, (le 9 avril 1999 pour le plan 1999, les 9 décembre 1999 et 11 mai 2000 pour le plan 2000 et le 18 décembre 2000 pour le plan 2001), des options ouvrant droit à la souscription de respectivement 1 126 000, 750 000 et 2 000 000 actions. Les Plans 1999, 2000 et 2001 ne permettent plus à la date du 30 juin 2010 de nouvelles attributions. Les options de souscription d'actions ainsi octroyées sont généralement assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu des plans 1999 et 2000 expirent huit ans après leur date d'attribution ; les options attribuées en vertu du plan 2001 expirent dix ans après leur date d'attribution.

Le Plan 2003, comportait les mêmes caractéristiques que celles du Plan 2001 et ouvrait le droit à l'achat de 300 000 actions. Au 30 juin 2010, le Plan 2003 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre de ce plan.

Le Plan 2004 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée le 15 décembre 2003, des options ouvrant droit à l'achat de 480 000 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2001. Le Plan 2004 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2004 au 30 juin 2010.

Le Plan 2005 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée, des options ouvrant droit à l'achat de 360 000 actions. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités françaises du Groupe sont généralement exerçables en totalité quatre ans après la date de leur attribution. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités non-françaises du Groupe sont généralement assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu du plan 2005 expirent dix ans après leur date d'attribution. Le Plan 2005 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2005 au 30 juin 2010.

Le Plan 2006 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée le 15 décembre 2006, des options ouvrant droit à l'achat de 244 300 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2005. Le plan 2006 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre de ce plan au 30 juin 2010.

L'état récapitulatif des différents plans d'options de souscription et d'achat d'actions se présente comme suit :

	Options de souscription d'actions		Options d'achat d'actions	
	Nombre d'actions pouvant être souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions pouvant être achetées	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 30 juin 2008	816 288	€ 3,38	471 450	€ 3,81
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(171 205)	€ 2,65	(40 580)	€ 4,77
Exercées	(7 500)	€ 1,84	-	€ -
Solde au 30 juin 2009	637 583	€ 3,59	430 870	€ 3,72
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(113 200)	€ 3,44	(127 000)	€ 4,95
Exercées	(8 075)	€ 2,04	(4 800)	€ 2,15
Solde au 30 juin 2010	516 308	€ 3,65	299 070	€ 3,23

Au 30 juin 2010, la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008 autorisait le Conseil d'administration à attribuer 200 000 options d'achat d'actions et 200 000 actions gratuites. Au 30 juin 2010, le Conseil d'administration n'avait pas encore utilisé cette délégation..

Le tableau ci-dessous récapitule les données concernant les options de souscription et d'achat ouvertes et non encore levées selon les plans d'options existants au 30 juin 2010 :

Prix d'exercice des options par tranche	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	
				Ouvertes	Dont exerçables immédiatement
De 1,01 € à 2,00 €	149 925	1,59	€ 1,64	149 925	€ 1,64
De 2,01 € à 3,00 €	312 403	2,38	€ 2,31	312 403	€ 2,31
De 3,01 € à 4,00 €	192 800	3,84	€ 3,50	192 800	€ 3,50
De 4,01 € à 5,00 €	54 500	4,26	€ 4,40	54 500	€ 4,40
Au-delà de 5,00 €	105 750	4,37	€ 9,12	100 750	€ 9,32
Total	815 378	2,96	€ 3,49	810 378	€ 3,48

Emission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de la période de souscription 1 178 060 bons ont été émis. Ces bons sont exerçables entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2012 inclus, et donnent le droit de souscrire ou d'acquérir une action nouvelle ou existante de la Société pour chaque BSAAR. En cas d'offre publique d'achat sur la Société cette période serait raccourcie. Le produit brut perçu de l'émission des BSAAR s'établit à 412 milliers d'euros (292 milliers d'euros, net frais de transaction). Le prix d'exercice par

BSAAR s'élève à 3,51euros, soit 115% de la moyenne du cours de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le 11 décembre 2009 (inclus).

Durant la période d'exercice des BSAAR, la Société se réserve le droit de rembourser les BSAAR au prix unitaire de 0,01 euro si la moyenne des cours de clôture de la Société sur les trente (30) séances qui précèdent la date de l'envoi de la notification de remboursement anticipé excède 7,02 euros (soit le double du prix d'exercice des BSAAR). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAAR au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAAR avant la date fixée pour le remboursement. La Société se réserve en outre le droit de proposer à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, des rachats de BSAAR.

Note 10 – Provisions pour risques et charges

	Soldes au 30 juin 2009		Dotations		Reprises		Soldes au 30 juin 2010	
Provision pour perte de change	€	9 351	€	45	€	2 626	€	6 770
Provision pour indemnités de départ à la retraite		217		31		-		248
Autres provisions pour risques		40		105		40		105
Total	€	9 608	€	181	€	2 666	€	7 123
Dont avec les entreprises liées	€	9 345	€	31	€	2 620	€	6 756

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ à la retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision aux 30 juin 2010 et 2009 sont les suivantes :

	Au 30 juin 2010	Au 30 juin 2009
Age de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans
Taux d'actualisation	4,750%	5,30%
Taux d'évolution salariale	4,5%	4,5%

La charge constatée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 31 milliers d'euros. Les engagements de retraite contractés au profit des mandataires sociaux s'élèvent à 1,6 millier d'euros.

Note 11 – Dettes financières

Ligne de crédit

Aux 30 juin 2010 et 2009, la Société n'avait aucune ligne de crédit.

Note 12 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Fournisseurs et comptes rattachés	€ 3 327	€ -	€ 3 327	€ 1 012	
Dettes sur immobilisations	101		101	64	
Total	€ 3 428	€ -	€ 3 428	€ 1 076	
Dont avec les entreprises liées	€ 1 421	€ -	€ 1 421	€ -	

Note 13 – Dettes fiscales et sociales

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Personnel et comptes rattachés	€ 1 679	€ -	€ 1 679	€ 1 999	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 654	-	1 654	1 087	
Taxe sur la valeur ajoutée	174	-	174	169	
Autres impôts, taxes et assimilés	83	-	83	200	
Total	€ 3 590	€ -	€ 3 590	€ 3 455	

Note 14 – Produits constatés d'avance

	Au 30 juin 2010			Au 30 juin 2009	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Produits constatés d'avance	€ 1 594	€ 247	1 841	€ 1 743	
Total	€ 1 594	€ 247	€ 1 841	€ 1 743	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -	

Au 30 juin 2010, la Société a comptabilisé des produits constatés d'avance au titre de prestations de maintenance et services à hauteur de 1 745 milliers d'euros et au titre des licences et matériel à hauteur de 96 milliers d'euros.

Note 15 – Ecart de conversion actif et passif

	Au 30 juin 2010		Au 30 juin 2009		
	Total		Total		
Ecart de conversion actifs	€ 6 770		€ 9 350		
Dont avec les entreprises liées	€ 6 756		€ 9 345		
		Au 30 juin 2010		Au 30 juin 2009	
		Total		Total	
Ecart de conversion passifs	€ 829		€ 6		
Dont avec les entreprises liées	€ 811		€ -		

Note 16 – Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2010
Provisions pour risques et charges (Note 10)	€ 9 608	€ 181	€ 2 666	€ 7 123
Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées	27 344	4 293	1 551	30 086
Provision pour dépréciation fonds commercial	587	285	-	872
Provisions pour dépréciation des comptes clients	104	10	27	87
Provisions pour dépréciation des stocks	37	54	4	87
Total	€ 37 680	€ 4 823	€ 4 248	€ 38 255

Ventilation par nature :	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice
- exploitation	€ 95	€ 31
- financières	4 337	4 176
- exceptionnelles	391	41
Total	€ 4 823	€ 4 248

Note 17 – Chiffre d'affaires

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Ventes de licences	€ 1 914	€ 1 680
Ventes de marchandises	2 073	3 006
Maintenance	3 767	3 526
Prestations de services	725	876
Royalties de distribution	16 861	18 984
Total	€ 25 340	€ 28 072
Dont avec les entreprises liées	€ 16 861	€ 19 145

Note 18 – Produits et charges financiers

Produits financiers

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières et autres produits financiers	€ 182	€ 550
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 177	6 838
Intérêts et produits assimilés	1 417	1 442
Différences positives de change	133	220
Total	€ 5 909	€ 9 050
Dont avec les entreprises liées	€ 4 131	€ 3 944

Les reprise sur provision et transferts de charges comprennent une reprise de 1 496 K€ au titre des titres/créance Network Physics.

Les produits d'intérêts sont relatifs notamment aux prêts accordés par la Société à ses filiales pour financer leurs activités.

Charges financières

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Dotations financières aux amortissements et provisions	€ 4 337	€ 2 521
Intérêts et charges assimilées	4	8
Différences négatives de change	71	254
Annulation titres/créance Network Physics	1 496	-
Cession valeurs mobilières de placement	-	2 874
Total	€ 5 908	€ 5 657
Dont avec les entreprises liées	€ 4 349	€ 2 516

Les dotations financières aux amortissements et provisions sont constitués d'une provision pour risque de change ainsi que de provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations.

Le résultat financier s'établit à 1 millier d'euros.

Note 19 – Produits et charges exceptionnels – Impôts

Produits exceptionnels

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Produits exceptionnels de gestion	€ 360	€ 68
Reprise sur provision et amortissements	40	-
Total	€ 400	€ 68
Dont avec les entreprises liées	€ 1	€ -

Charges exceptionnelles

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Charges exceptionnelles de gestion	€ 15	€ -
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	47	95
Dotations aux provisions	390	304
Total	€ 452	€ 399
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -

Le résultat exceptionnel s'élève à une perte de 52 milliers d'euros dont 253 milliers d'euros au titre de la plus value réalisée sur la vente d'actions propres , une dotation aux provisions pour litige liée à la rupture d'un contrat avec un fournisseur à hauteur de 105 milliers d'euros et une dotation pour dépréciation du fonds de commerce à hauteur de 285 milliers d'euros.

Charge (Produits) d'impôt

La société a comptabilisé un produit d'impôt de 1 117 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt de recherche au titre de l'exercice 2010.

En 2009, la Société avait comptabilisé pour la première fois un crédit d'impôt recherche de 1 589 milliers d'euros dont 929 milliers au titre d'exercices antérieurs.

Note 20 – Engagements donnés

Locations immobilières et mobilières

La Société loue des véhicules de tourisme, du matériel informatique et des bureaux. Ces contrats ont des échéances comprises entre juillet 2010 et juin 2018.

Au 30 juin 2010, les redevances minimales restant à payer au titre de ces contrats sont les suivantes :

Exercices clos le 30 juin

2011	€	934
2012		810
2013		717
2014		683
2015		683
Au-delà		2 049
Total	€	5 876

Les charges de locations immobilières et mobilières se sont élevées à 1 103 milliers d'euros et 1 317 milliers d'euros au cours des exercices clos respectivement les 30 juin 2010 et 2009.

La Société n'a pas de contrats de crédit-bail significatifs.

Obligations d'achat irrévocables

Au 30 juin 2010, les obligations d'achat irrévocables de la Société s'élèvent à 1 212 milliers d'euros et résultent de commandes fermes et d'obligations contractuelles avec des fournisseurs. Au 30 juin 2010, la Société n'a pas encore reçu les biens et les services correspondants, mais sera dans l'obligation de les payer.

Garanties

La Société a consenti à certains clients de ses filiales la bonne exécution des contrats commerciaux conclus entre le client et la filiale de la Société ayant pour objet la concession de licences de logiciels et la fourniture de services associés. Cette garantie prendra fin à l'expiration des dits contrats. En outre, la Société s'est engagée à supporter financièrement certaines de ses filiales. Ces engagements sont généralement faits dans le cadre d'exigences légales locales.

Au 30 juin 2010, la Société s'est portée garante du paiement par InfoVista Iberia SA des sommes dues par celle-ci à la société Popular Factoring Espagnola SA au titre d'un contrat d'affacturage, à hauteur d'un maximum de 800 milliers d'euros majoré des intérêts et autres frais.

La Société conclut des contrats dans le cadre du cours normal des affaires avec, notamment, ses clients, ses revendeurs, des éditeurs de logiciels fournissant des modules logiciels intégrés aux produits de la Société, des intégrateurs, ainsi que des distributeurs. La plupart de ces contrats comporte une obligation pour la Société d'indemniser l'autre partie en cas de plaintes ou de procédures engagées par des tiers sur le fondement d'une contrefaçon alléguée de leurs droits de propriété intellectuelle. Certains de ces contrats prévoient en outre que la Société devra indemniser l'autre partie contre certaines plaintes, actions ou réclamations relatives à des dommages aux biens, à des dommages physiques, ou à des actions ou omissions de la Société, de ses employés, agents ou représentants. Sur la base de son expérience et des informations dont elle a connaissance au 30 juin 2010, la Direction de la Société considère que sa responsabilité au titre des garanties qui précèdent est, au 30 juin 2010, non significative.

Droit individuel à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 12 462 heures au 30 juin 2010. Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élèvent à 12 462.

Complément de prix sur titres

Le 22 novembre 2007, le Société a annoncé l'acquisition définitive de 100% des actions d'Accellent, une société non cotée basée en France, dont les solutions de gestion des performances et d'assurance qualité des applications métier sont utilisées principalement par de grandes entreprises françaises et internationales. Le prix d'acquisition s'élève à 13 500 milliers d'euros, auquel il convient d'ajouter 189 milliers d'euros de frais d'acquisition. Ce montant a été payé intégralement en numéraire en novembre 2007. Un complément de prix d'un montant maximal de 6 000 milliers d'euros, payable en 2011, sera déterminé sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires cumulé sur trois ans compris entre 15 000 milliers d'euros et 23 920 milliers d'euros.

Au 30 juin 2010, compte tenu de l'incertitude quant à son versement, aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 21 – Situation fiscale latente

L'analyse de l'actif net d'impôt différé non constaté est présentée dans le tableau suivant :

	Au 30 juin	
	2010	2009
Déficits fiscaux reportables	5 921	7 862
Provisions non déductibles et autres*	10 400	9 203
Actifs nets d'impôts différés non constatés	€ 16 321	€ 17 065

* Dont 10 027 au 30 juin 2010 relatifs à des provisions sur titres de filiales consolidées et créances rattachées.

Au 30 juin 2010, les déficits fiscaux s'élèvent à 17 763 milliers d'euros et sont indéfiniment reportables.

Note 22 – Informations complémentaires

Effectif moyen

	Exercices clos les 30 juin	
	2010	2009
Dirigeants	1	1
Cadres	131	133
Employés	11	12
Total effectif	143	146
Total charges de personnel	€ 15 343	€ 17,186

La diminution des charges de personnel résulte de la mise en place d'un plan de restructuration en janvier 2009 visant à réduire les coûts de structure.

Rémunérations des organes de direction et d'administration

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le montant global cumulé des rémunérations allouées aux cadres dirigeants et aux administrateurs de la Société s'est élevé à 631 milliers d'euros (5 personnes), dont la totalité allouée par la Société (aucune rémunération allouée par d'autres sociétés du Groupe). Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le montant global cumulé des rémunérations allouées aux cadres dirigeants et aux administrateurs de la Société s'est élevé à 716 milliers d'euros (9 personnes), dont la totalité allouée par la Société. Au 30 juin 2010 et 2009, les dirigeants n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

Charges liées au plan de restructuration

Courant Janvier 2009, la Société a pris la décision d'initialiser un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Pour les exercices clos le 30 juin 2010 et 2009, les charges de restructuration s'élèvent respectivement à zéro et 1 304 milliers d'euros. Au 30 juin 2010, le solde de provision de restructuration s'élève à 135 milliers d'euros, comptabilisé en dettes fiscales et sociales, l'appel des fonds des organismes sociaux compétents n'ayant pas été reçu.

Note 23 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Au 30 juin 2010							Exercice clos le 30 juin 2010			
	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Créances rattachées aux participations		Cautions et avals consentis par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette				
InfoVista GmbH	€ 25 000	€ (3 333 340)	100 %	€ 25 000	€ -	€ 3 308 340	€ -	€ -	€ 3 889 364	€ 16 077	€ -
InfoVista IBE	€ 260 106	€ (286 167)	100 %	€ 260 106	€ -	€ 26 062	€ -	€ 800 000	€ 2 413 618	€ 28 267	€ -
InfoVista Corporation	US\$ 25 000	US\$ (23 610 545)	100 %	€ 22 105	€ -	€ 19 626 318	€ 790 606	€ -	US\$ 17 347 521	US\$ (1 140 759)	€ -
InfoVista UK	€ 1 583	€ (4 355 993)	100 %	€ 1 651	€ -	€ 4 354 342	€ -	€ -	€ 9 080 397	€ (170 986)	€ -
InfoVista AP Pte	SGD\$ 510 000	SGD\$ (5 490 505)	100 %	€ 287 766	€ -	€ 5 220 825	€ 2 256 548	€ -	SGD\$ 12 614 619	SGD\$ 19 375	€ -
InfoVista Italy	€ 100 000	€ 34 538	100 %	€ 110 000	€ 110 000	€ 47 420	€ 47 420	€ -	€ 683 560	€ 12 522	€ -

INFOVISTA SA
TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT

Origines	
Report à nouveau figurant au bilan	€ (49 002)
Résultat de l'exercice	1 537
Total	€ (47 465)
Affectations	
Affectations aux réserves	€ -
Réserve légale	-
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-
Autres réserves	-
Dividendes	-
Autres répartitions	-
Report à nouveau	(47 465)
Total	€ (47 465)

INFOVISTA SA
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros, sauf nombre d'actions et données par actions)	Exercice clos le 30 juin 2010	Exercice clos le 30 juin 2009	Exercice clos le 30 juin 2008	Exercice clos le 30 juin 2007	Exercice clos le 30 juin 2006
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	€ 9 728 318	€ 9 723 958	€ 10 448 908	€ 10 652 783	€ 10 544 885
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 015 404	18 007 329	19 349 829	19 727 376	19 527 564
Nombre maximum d'actions futures à créer	516 308	637 583	816,288	1 170 823	2 133 760
par exercice d'options de souscription	516 308	637 583	816,288	1 170 823	2 108 760
par exercice de bons de souscription d'actions	-	-	-	-	25 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	€ 25 340 189	€ 28 072 494	€ 23 436 934	€ 18 077 441	€ 20 588 470
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 1 581 890	€ 714 329	€ 1 637 899	€ 73 037	€ (19 409 734)
Impôts sur les bénéfices	€ (1 116 745)	€ (1 588 692)	€ (54 273)	€ 18 750	€ 18 750
Participation des salariés due au titre de l'exercice	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 1 536 693	€ 4 945 384	€ 3 779 020	€ 6 533 407	€ 4 256 915
Résultat distribué	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	€ 0,15	€ 0,13	€ 0,09	€ 0,01	€ (0,99)
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 0,09	€ 0,27	€ (0,20)	€ (0,33)	€ 0,22
Dividende attribué à chaque action	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
PERSONNEL					
Effectifs moyen des salariés	143	157	142	126	127
Montant de la masse salariale	€ 10 618 748	€ 11 920 532	€ 9 466 821	€ 8 218 775	€ 8 061 024
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	€ 4 574 291	€ 5 100 095	€ 4 435 011	€ 3 883 373	€ 3 788 379